

GUIDE DES LABELS DU TOURISME : Plus d'attractivité et plus de performance pour nos destinations



GUIDE DES LABELS DU TOURISME : PLUS D'ATTRACTIVITE ET PLUS DE PERFORMANCE POUR NOS DESTINATIONS



Dès sa création en 2017, un ensemble d'initiatives ont été prises par le CRT nouvellement créé afin de valoriser les différentes destinations de l'Occitanie. En complémentarité des actions de promotion et de communication adaptées aux attentes des marchés, il convenait de faire progresser la qualité de l'offre touristique régionale pour accorder plus d'attractivité à nos sites touristiques.

Pour valoriser ses territoires d'excellence, la Région a mis au point le label « Grand Site Occitanie Sud de France » qui accorde une reconnaissance à nos paysages remarquables, à nos grands espaces naturels et à nos sites culturels et historiques exceptionnels dont la communication du dispositif est assurée par le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie. Ce dernier soutient également le déploiement de labels tels que : Pavillon Bleu pour les plages et les ports d'Occitanie ou Villes et Villages fleuris en faveur d'un cadre de vie de qualité. Il accompagne les parcs naturels dans le développement d'une offre « marquée parc » et anime les réflexions de la filière du tourisme fluvial dans ses défis liés à la préservation de l'eau.

A l'aune de la crise qui a secoué le tourisme en 2020, et d'un tournant fort en matière d'attentes à la fois des visiteurs et des habitants, le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie développe plus largement ses missions d'appui aux territoires et à leurs professionnels pour s'engager dans une démarche d'amélioration et de différenciation de leur offre.

Le programme d'action du Pôle Ingénierie de l'Offre en faveur de la qualification des destinations infra-régionales cible en particulier la valorisation des grands atouts de l'offre touristique d'Occitanie : tourisme balnéaire et nautique, tourisme rural ou urbain, tourisme de nature, etc. Mais, dans une approche globale par destination, la qualité doit être présente à toutes les échelles des composantes de l'offre touristique : accueil, prestations, espaces publics, sites de visites ...

Des outils existent pour accompagner les professionnels et les collectivités à faire progresser chacune de ces strates, encore faut-il savoir lesquels choisir en fonction de ses enjeux d'attractivité, de la nature de son territoire, du type d'activité proposée.

En complément de ses actions de sensibilisation, d'expertise et de soutien aux acteurs de l'eco-système touristique : collectivités, organismes de gestion des destinations, professionnels, j'ai souhaité que le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie mette à leur disposition ce guide des labels du tourisme en Occitanie.

Il a pour but de vous guider dans les démarches pertinentes au regard de vos objectifs, adaptées à vos publics, visiteurs et habitants, afin de vous engager ou de faire s'engager vos acteurs dans la qualification de votre offre touristique avec les meilleures chances de succès.

Ensemble, faisons de l'Occitanie l'agrégation de destinations reconnues pour la très grande qualité de leur accueil, de leur offre, de leur environnement ...

Vincent Garel

Président du Comité Régional
du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie

DEMARCHES REGIONALES

06 GRANDS SITES OCCITANIE SUD DE FRANCE

08 QUALITÉ TOURISME OCCITANIE SUD DE FRANCE

DEMARCHES TERRITOIRES

12 QUALITÉ TOURISME

14 BALNÉAIRE ET NAUTIQUE

- Pavillon Bleu
- Ports Propres

18 CULTURE ET PATRIMOINE

- Plus Beaux Villages de France
- Plus Beaux Détours de France
- Petites Cités de Caractère
- Ville et Métiers d'Art
- Villes et Pays d'Art et d'Histoire

28 ENVIRONNEMENT/QUALITÉ DE VIE

- Villes et Villages Fleuris
- Objectif 0 Phyto
- Terre Saine
- Villes et Villages Etoilés
- Station Verte
- Cittaslow
- Passeport Vert
- Grand Site de France

44 ACCESSIBILITÉ

- Destination pour tous

46 AGRI-OENOTOURISME

- Site Remarquable du Goût
- Vignobles & Découvertes

50 FAMILLE

- Famille Plus

52 MICE

- Label Destination Internationale Responsable (DIR)
- GDS-Index - Global Destination Sustainability

54 STATION DE MONTAGNE

- Flocon Vert

DEMARCHES PROFESSIONNELLES

58 ACCESSIBILITÉ

- Tourisme & Handicap

60 AGRITOURISME

- Accueil Paysan
- Bienvenue à la ferme

64 MICE

- Norme ISO 20121

66 OUTDOOR

- Charte des 15 engagements
- Artisanat et Industrie : Entreprises du Patrimoine Vivant

70 HÉBERGEMENTS

- La Clef Verte
- Ecogîte - Gîtes de France
- Ecogestes - Gîtes de France
- Gîte Panda - Gîtes de France
- Eco label européen
- Hôtels au Naturel
- La Via Natura
- Accueil Vélo
- Rando Accueil
- Affichage environnemental ADEME

72 RESTAURATION

- Bistrot de Pays
- Bon pour le Climat
- Ecotable
- Maître Restaurateur

98 TOUT TYPE D'ENTREPRISES ET AUTRES CATÉGORIES

- EarthCheck
- Green Globe
- ISO 14001
- ISO 26000
- Réseau Acteurs du Tourisme Durable (ATD)
- Réseau Association pour le Tourisme Equitable et Solidaire (ATES)
- Label Tourisme Equitable (ATES)
- Réseau Agir pour un Tourisme Responsable (ATR)
- Label ATR

114 SITES DE LOISIRS

- Label Divertissement Durable
- NF Environnement - Sites de visites

118 ENVIRONNEMENT/QUALITÉ DE VIE

- Esprit Parc National
- Valeurs Parc Naturel Régional
- CETD - Charte Européenne du Tourisme Durable dans les Espaces Protégés (volet I + volets II et III)
- Engagé 0 Phyto

Démarches régionales







Grands Sites Occitanie Sud de France

- > www.grands-sites-occitanie.fr/
- > www.tourisme-occitanie.com/tous-les-grands-sites-occitanie
- > <https://pro.tourisme-occitanie.com/labels-et-dispositifs/le-dispositif-grands-sites-occitanie-sud-de-france>

LA COLLECTION DES 41 GRANDS SITES OCCITANIE SUD DE FRANCE

La Région a créé la collection des 41 Grands Sites Occitanie / Sud de France illustrant le meilleur de l'Occitanie en matière de tourisme autour de richesses patrimoniales, culturelles, naturelles ou historiques remarquables et de forte notoriété et répartis sur l'ensemble du territoire et sur toutes les zones : 8 sur la Méditerranée / 9 dans les Pyrénées / 10 dans le Massif Central / 6 Campagne / 8 en zone urbaine.

UNE DEMARCHE DE PROMOTION TOURISTIQUE ET TERRITORIALE

Cette démarche s'appuie notamment sur une stratégie forte alliant qualité des aménagements, dimensions paysagères et environnementales, promotion et animation du réseau. Il s'agit d'une politique d'aménagement du territoire, d'économie touristique et de développement durable qui considère que le premier touriste est d'abord l'habitant.

Ce nouveau dispositif étendu à l'ensemble de l'Occitanie, des Pyrénées à la Méditerranée, est aujourd'hui renforcé et fait la part belle à l'innovation. Il fait de chaque Grand Site une destination touristique à part entière, basée sur un ou plusieurs cœurs emblématiques dynamisant l'ensemble du territoire d'influence. Il crée ainsi une solidarité forte entre le cœur emblématique et la zone d'influence du Grand Site.

Les territoires candidats ont dû présenter une stratégie de développement du territoire en formalisant un projet stratégique transversal à 5 ans.

CONTACT

grands-sites-occitanie@laregion.fr

CONTACT UTILE EN OCCITANIE

CRTL Occitanie - Katia Larivière
katia.lariviere@crtoccitanie.fr



ESPAGNE



- Grands Sites Occitanie / Sud de France
- Grands Sites de France
- Sites Unesco et édifices inscrits au titre des chemins de St-Jacques
- Chemins de St-Jacques de Compost
- Stations thermales
- Stations de sports d'hiver
- Stations balnéaires



Qualité Tourisme Occitanie Sud de France

> www.qualite-tourisme-occitanie.fr

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

2008

TYPE :

Label certifiant

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT :

Région Occitanie

CIBLES :

Entreprises de 11 filières touristiques de l'hébergement, de la restauration et des activités œnotouristiques, de pleine nature, culturelles ou touristiques.

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES :

Plus de 1300 - Vérifiez le chiffre exact ici : <https://qualite-tourisme-occitanie.fr/le-label-qualite/>

PARTICULARITÉ :

Reconnue Qualité Tourisme au niveau national, les entreprises obtiennent simultanément le label régional et la marque nationale.

NOTORIÉTÉ :

80% des labellisés sont satisfaits et recommandent le label.

91% jugent le niveau d'exigence suffisant (cf. étude TCI Research 2019)

STRUCTURE PORTEUSE :

Région Occitanie, en lien étroit avec l'Etat

STRUCTURE ANIMATRICE :

Agence de Développement Economique AD'OCC

PARTENAIRES :

Les départements et leur ADT : Ariège, Aude, Aveyron, Gard, Gers, Haute-Garonne, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne, Hautes-Pyrénées, Lot. Le CRTL Occitanie. Les fédérations professionnelles (UMIH, UNAT, FRHPA, FNAIM) et les consulaires (CCI et CRA)

ORGANISMES CERTIFICATEURS :

L'Etat (Direction Générale des Entreprises), Région Occitanie

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

Le label Qualité Tourisme Occitanie Sud de France aide les établissements touristiques d'Occitanie à développer et à optimiser la qualité de l'accueil et les prestations proposées aux touristes.

Les établissements touristiques se préparent à la labellisation et au management de la qualité avec l'aide d'un expert. Elles reçoivent la visite d'un client mystère qui détermine leurs axes de progrès. Une fois labellisé par l'Etat et la Région, l'établissement rejoint un réseau d'entreprises et continue à progresser grâce à des actions et ateliers d'experts.

PRINCIPALES VALEURS

Le chef d'entreprise s'engage à rendre ses clients satisfaits, à motiver son personnel par le goût du travail bien fait, grâce à une bonne organisation et un état d'esprit exigeant.

Les valeurs : Un accueil chaleureux, un personnel attentif, la maîtrise des langues étrangères, des prestations personnalisées, des informations claires et précises, une propreté et un confort assurés, la découverte d'une destination, les clients écoutés.



COMMENT S'ENGAGER ?

- > S'informer sur le label (<https://qualite-tourisme-occitanie.fr/le-label-qualite/>)
- > Se préparer lors d'un atelier d'une journée, animé par un expert
- > Mettre en place ou consolider son écoute clients
- > Candidater au label
- > Recevoir le client mystère
- > S'approprier le rapport d'audit et les axes de progrès
- > Être labellisé par la commission régionale et nationale si le taux d'audit est suffisant
- > Continuer à progresser au sein du réseau des labellisés
- > Activer les actions et ateliers de progrès proposées
- > Valoriser son engagement

FILIERES TOURISTIQUES CONCERNEES :

- 1/ Hôtels et hôtels-restaurants
- 2/ Campings
- 3/ Chambres d'hôte
- 4/ Résidences de tourisme
- 5/ Villages de vacances
- 6/ Restaurants
- 7/ Bars, brasseries
- 8/ Caveaux de dégustation de vin et points de vente de produits du terroir
- 9/ Sites culturels et touristiques
- 10/ Activités de pleine nature
- 11/ Offices de tourisme

DUREE DE VALIDITE :

5 ans et deux niveaux de labellisation (national et régional)

NOMBRE DE CRITERES :

De 250 à 500 items de mesure

MODALITES DE CONTROLE :

Audit par client mystère

COUT :

150 € (frais de dossier pour 5 ans de labellisation)

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

AD'OCC – Département Qualité Tourisme

3840, avenue Georges Frêche

34477 Pérols

qualite.tourisme@agence-adocc.com

www.qualite-tourisme-occitanie.fr

Vidéo « Les pros parlent aux pros » :

https://youtu.be/YWZa_z7f2sl



Agence de Développement Économique

Démarches territoires







Qualité Tourisme

>www.qualite-tourisme.gouv.fr/fr

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

2005

TYPE

Certification marque nationale

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France

CIBLES

hébergeurs, restaurateurs, lieux de visite, organisateurs d'activités sportives et de loisirs mais aussi les offices de tourisme

En Occitanie, le CRTL accompagne en lien avec les RT/ADT départementaux les Offices de Tourisme dans cette démarche de progrès.

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

5 500 en France

A ce jour, 60 Offices de Tourisme en Occitanie sont marqués QT & Qualité Tourisme Occitanie Sud de France.

STRUCTURES ANIMATRICES

Si ADN est le partenaire national de la Direction Générale des Entreprises conformément au règlement d'usage en vigueur, une convention avec les RT (CRT,ADT...) précise le suivi de l'animation de la Marque.

En Occitanie, l'accompagnement des Offices de Tourisme est réalisé par le CRTL en partenariat avec les Relais Territoriaux départementaux.

ORGANISME CERTIFICATEUR

l'État (la sous-direction du tourisme, de la Direction générale des entreprises du Ministère de l'Économie et des finances), grâce à l'implication de ses nombreux partenaires privés ou institutionnels (Relais Territorial et ADN)

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

Les Offices de Tourisme souhaitant candidater à la marque « Qualité Tourisme » doivent se connecter sur leur espace adhérent **avec l'identifiant «niveau accueil** », pour déposer leur dossier en ligne avant de passer l'audit.

(Les Relais Territoriaux et ADN sont à votre disposition si vous ne disposez pas de votre identifiant).

PRINCIPALES VALEURS

Pour obtenir la marque « Qualité Tourisme™ », un Office de Tourisme candidat souscrit aux valeurs de la marque et s'engage à :

- Un accueil chaleureux,
- Un personnel attentif,
- La maîtrise des langues étrangères,
- Des prestations personnalisées,
- Des informations claires et précises,
- Une propreté et un confort assurés,
- La découverte d'une destination,
- La prise en compte de l'avis des clients.

COMMENT S'ENGAGER ?

Conditions préalables pour l'attribution ou le renouvellement de la marque « Qualité Tourisme™ » pour les Offices de Tourisme :

- le respect de la réglementation,
- la conformité au référentiel de la filière,
- le niveau de performance à 85% lors de l'audit « client-mystère » et lors de l'audit complet (1)
- le respect des critères liés à l'écoute client,
- le respect de la fréquence des audits tous les 5 ans
- disposer d'un classement à jour.

Le classement d'un office peut être obtenu dans les 6 mois suivant la décision d'attribution ou de renouvellement de la marque « Qualité Tourisme™ » par la DGE. ADN s'assure de cette obtention, et à défaut résilie le droit d'usage de la marque.

· (1) La demande d'audit doit se faire après au minimum 6 mois de fonctionnement de la démarche qualité (application des dispositions d'organisation, mise en place de l'écoute client, enregistrements, compte rendu du Groupe Qualité de Destination...).

· Le directeur ou le responsable de l'Office de Tourisme, ne peut pas être le responsable qualité, sauf pour une structure employant 3 équivalents temps plein ou moins.

Afin de s'assurer du respect des engagements dans le temps, la marque QUALITE TOURISME™ demande à ce que les établissements marqués puissent être suivis entre deux audits

Un tutoriel d'utilisation du portail est disponible sur l'espace adhérent d'ADN et sur le site officiel et sur <https://www.qualite-tourisme.gouv.fr/fr>

DURÉE DE VALIDITÉ

5 ans (2 audits tous les 5 ans)

COÛT

Frais à régler à ADN liés à l'étude de la candidature et à l'attribution de la marque

Pour les adhérents ADN :

OT classés en catégorie III : 150 € HT

OT classés en catégorie II : 250 € HT

OT classés en catégorie I : 350 € HT

Pour les structures non adhérentes :

OT classés en catégorie III : 300 € HT

OT classés en catégorie II : 500 € HT

OT classés en catégorie I : 750 € HT

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Les modalités d'audit : 2 évaluations complémentaires tous les 5 ans

Visite en client mystère : Des tests mystère à distance et une visite client-mystère sur le Bureau d'accueil principal et sur les Bureaux d'accueil secondaires le cas échéant, réalisés par des cabinets indépendants agréés par Offices de Tourisme de France.

Audit complet : des tests mystère à distance et un audit complet planifié sur le seul Bureau d'accueil principal, réalisés par des auditeurs indépendants agréés par Offices de Tourisme de France ; ou par Afnor Certification

Les durées des visites-mystères et des audits complets :

Les visites mystères concernent le Bureau d'Information Touristique « principal » et les Bureaux d'Information Touristique « secondaires » indépendamment de la durée d'ouverture de ces bureaux. Le nombre de visite(s) mystère est défini selon le nombre de bureaux à auditer. L'audit complet est réalisé sur le seul Bureau d'Information Touristique « principal » (défini selon les flux de fréquentation)

Sa durée est de :

1 jour pour un Office ne disposant pas de « services complémentaires »

1,5 jour pour un Office disposant de tout ou partie de ces services : Boutique, production-commercialisation, événementiel

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

Céline GEY

Chargée des classements, Marque Qualité Tourisme, et relations avec le réseau des Offices de Tourisme et Relais Territoriaux
celine.hey@adn-tourisme.fr
Tel. 01 44 11 10 33
www.adn-tourisme.fr

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT EN OCCITANIE

ARIÈGE - Muriel Baque

muriel.baque@ariegepyrenees.com
Tel : 05 61 02 30 87 & 06 79 80 44 70

AUDE - Sylvie Alibeu

s.alibeu@audetourisme.com
Tel 04 68 11 66 03

AVEYRON - Julien Andurand

julien.andurand@tourisme-aveyron.com
Tel : 05 65 75 55 74

GARD - Siham Elkhalfi

elkhalfi@tourismegard.com
Tel : 04 66 36 96 30

HAUTE- GARONNE Elodie Mercier

emercier@tourismehg.com
Tel : 05 61 99 44 18

GERS - Emmanuelle Boye Capdet

territoires@tourisme-gers.com
Tel : 05 62 05 87 39 & 06 31 56 91 25

LOZERE - Biremont

l.biremont@lozere-tourisme.com
Tel : 04 66 65 60 11

HERAULT - Lucie Vincent

lvincent@herault-tourisme.com
Tel : 04 67 67 71 22

LOT - Fred Ballesta

fred.ballesta@tourisme-lot.com
Tel : 05 65 35 81 97 & 06 87 27 12 18

HAUTES PYRÉNÉES

Christelle Lacabane

christelle.lacabane@fdot65.com
Tel : 05 62 56 70 94 & 06 70 34 06 25

PYRÉNÉES ORIENTALES

Kateleen Van Daele

resot66.tourisme@gmail.com
Tel : 04 68 67 93 31

TARN - Aurélie Bonfiglio

aurelie.bonfiglio@tourisme-tarn.com
Tel : 05 63 77 32 21

TARN & GARONNE

Armelle Giudicelli

armelle.giudicelli@tourisme82.com
Tel : 05 63 21 79 46 & 06 12 24 36 50

CRTL OCCITANIE

Véronique Mercadier

veronique.mercadier@crtoccitanie.fr
Tel : 05 61 13 55 72 & 06 08 24 48 38



Pavillon Bleu

><https://www.pavillonbleu.org/>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

1985

TYPE

Label

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Monde

CIBLES

Communes dotées de sites de baignade (littoral ou intérieur) et ports de plaisance

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Consultez le palmarès français : <https://www.pavillonbleu.org/table/palmares-2020/>

NOTORIÉTÉ

67% des français connaissent le label.
Il pourrait influencer 81% des français dans le choix de leurs vacances.

STRUCTURE PORTEUSE

Teragir

ORGANISME CERTIFICATEUR

Jurys français puis jury international composés de plusieurs instances : <https://www.pavillonbleu.org/teragir/procedure-de-labellisation.html>

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHE

Le label international Pavillon Bleu récompense les communes et les ports de plaisance qui mènent de façon permanente une politique de développement touristique durable.

Objectif : Limiter l'impact des activités touristiques et maritimes sur l'environnement et économiser les ressources.

PRINCIPALES VALEURS

Qualité environnementale, respect de la nature, protection du milieu marin, sensibilisation à l'environnement, qualité des eaux, propreté et accessibilité des plages.

COMMENT S'ENGAGER ?

1/ Déposer un dossier de candidature auprès de Teragir via l'espace professionnel

2/ Première visite de terrain auprès des nouveaux candidats

3/ Dossiers présentés au jury français du Pavillon Bleu

4/ Les dossiers reçus par le jury français sont présentés au jury international

5/ Visites de contrôle effectuées pendant la saison touristique

Plus de détails sur la procédure de labellisation <https://www.pavillonbleu.org/teragir/procedure-de-labellisation.html>

NOMBRE DE CRITÈRES

Les critères sont répartis en 4 catégories :

- Education à l'environnement
- Environnement général ou gestion du site
- Gestion des déchets
- Gestion de l'eau et du milieu

Certains critères sont impératifs, d'autres sont « optionnels ou guides ».



Les critères sont différents s'il s'agit de communes ou de ports de plaisance.

Pour en savoir plus sur les critères et télécharger les documents guides : <https://www.pavillonbleu.org/table/pavillon-bleu/criteres/>

DURÉE DE VALIDITÉ

Annuelle

COÛT

Frais de participation offerts pour la première candidature.

Pour les candidatures suivantes des frais de participation s'appliquent, ils correspondent à l'étude des dossiers, leur suivi, la présentation au jury national et au coût de la visite de contrôle.

Les frais varient en fonction du nombre d'habitants pour les communes et en fonction du nombre d'anneaux pour les ports.

Tarifs consultables <https://www.pavillonbleu.org/teragir/tarifs.html>

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Visite de contrôle chaque été par un auditeur-conseil de Teragir
- Visite de contrôle chaque année par la Coordination Internationale du Pavillon Bleu.

Plus de détails <https://www.pavillonbleu.org/teragir/les-visites-de-contrôle.html>

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

Teragir

115 rue du Faubourg Poissonnière
75009 Paris
pavillonbleu@teragir.org
Tél : 01 73 77 12 13
<https://www.pavillonbleu.org/>
<https://www.teragir.org/>

CONTACT UTILE EN OCCITANIE

CRTL Occitanie,

Marion Saint-Martin

Pôle Offre et Développement
marion.saint-martin@crtoccitanie.fr
Tél : 05 61 13 55 33
<https://pro.tourisme-occitanie.com/>

Ports propres

><http://www.ports-propres.org/>



CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

2001

TYPE

Certification européenne

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Europe

CIBLES

Ports de plaisance

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Carte interactive : <https://www.ports-propres.org/ports-certifies/>
Structures animatrices Les Unions régionales des ports de plaisance.
Soit l'UVPO (Union des Villes Portuaires d'Occitanie) pour l'Occitanie

ORGANISME CERTIFICATEUR

AFNOR Certification

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

La certification européenne Ports Propres est une démarche volontaire de gestion environnementale des ports de plaisance.

PRINCIPALES VALEURS

Qualité environnementale, protection du milieu marin, gestion des déchets, sensibilisation à l'environnement

COMMENT S'ENGAGER ?

- 1/ Contacter l'UVPO pour les informations sur la procédure (aides financières, contacts bureau d'études, auditeur, etc.)
- 2/ Réalisation d'une étude-diagnostic
- 3/ Définition d'un programme d'actions pluri-annuel
- 4/ Sensibilisation et formation des agents portuaires
- 5/ Communication auprès des plaisanciers
- 6/ Audit AFNOR

Plus de détails <https://www.ports-propres.org/demarche-en-5-etapes/>

NOMBRE DE CRITÈRES

La démarche contient 5 volets pour atteindre une gestion environnementale conforme à la certification :

- L'étude-diagnostic environnemental
- Les moyens de lutte contre les pollutions chroniques
- La mise en place de moyens de lutte contre les pollutions accidentelles, économie d'eau et d'énergie
- La formation du personnel portuaire
- La sensibilisation des usagers du port

Documents pour accompagner les gestionnaires portuaires dans ces étapes : <https://www.ports-propres.org/espace-documentaire/categorie/categorie-1/>



DURÉE DE VALIDITÉ

3 ans

COÛT

4 à 5 000€ pour 3 ans de suivi

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Audit de maintien annuel

Audit de renouvellement tous les 3 ans

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT EN OCCITANIE

Union des Villes Portuaires d'Occitanie

Capitainerie de Saint Cyprien, Quai Arthur Rimbaud
66750 Saint-Cyprien
(Siège social)

Anne-Sophie Cassan

Déléguée Générale de l'UVPO

IN'ESS - Le Grand Narbonne - 30 Av. Pompidor
11100 Narbonne
uvpo.contact@gmail.com
<https://www.ports-occitanie.com/>

CONTACT UTILE EN OCCITANIE

CRTL Occitanie,

Marion Saint-Martin

Pôle Offre et Développement
marion.saint-martin@crtoccitanie.fr
Tél : 05 61 13 55 33
<https://pro.tourisme-occitanie.com/>



Les Plus Beaux Villages de France®

><https://www.les-plus-beaux-villages-de-france.org/fr/>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

1982

TYPE

Label

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France

CONCEPT EXPORTÉ

en Wallonie : <http://www.beauxvillages.be/>
 au Québec : <http://www.beauxvillages.qc.ca/>
 en Italie : <https://borghipiubelliditalia.it/>
 au Japon : <https://utsukushii-mura.jp/>
 en Espagne : <https://www.lospueblosmasbonitosdeespana.org/>
 en Suisse <https://www.borghisvizzera.ch/fr/>
 en Russie <https://krasaderevni.ru/>
 au Liban <http://www.pbvliban.org/fr/> et en Chine

CIBLES

- « Villages anciens » de 2 000 habitants maximum (la commune peut en compter plus)
- Minimum 2 sites ou éléments bâtis faisant l'objet de protections officielles à l'intérieur de l'agglomération bâtie candidate

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Pour connaître Les Plus Beaux Villages de France® : <https://www.les-plus-beaux-villages-de-france.org/fr/nos-villages/>

STRUCTURE PORTEUSE

Association Les Plus Beaux Villages de France®

ORGANISME CERTIFICATEUR

Commission Qualité de l'Association Les Plus Beaux Villages de France®

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

L'Association Les Plus Beaux Villages de France® a pour vocation de préserver et valoriser le patrimoine des villages ruraux, d'accroître leur notoriété et de favoriser leur développement économique.

PRINCIPALES VALEURS

Préservation et valorisation du patrimoine ; développement économique local et durable s'appuyant notamment sur une mise en tourisme maîtrisée, la valorisation des ressources locales et la prise en compte des aspirations des habitants

COMMENT S'ENGAGER ?

1/ Trois prérequis pour les communes

- Population maximale de 2 000 habitants pour l'agglomération bâtie candidate (la commune peut compter plus de 2 000 habitants)
- Minimum 2 sites ou éléments bâtis faisant l'objet de protections officielles à l'intérieur du village candidat (ex. Monuments ou Sites Historiques, Site Patrimonial Remarquable)
- Motivation collective à candidater au label, matérialisée par une délibération du Conseil Municipal

2/ Expertise sur site

- Date de l'expertise fixée entre le Maire et le Chargé de Qualité de l'Association
- Expertise basée sur une grille de 27 critères : <https://www.les-plus-beaux-villages-de-france.org/fr/le-label/comment-devient-on-lun-des-plus-beaux-villages-de-france/les-criteres/>
- Entretien préalable avec le Maire (entouré des personnes de son choix) avec consultation des documents d'urbanisme, analyse des programmes de mise en valeur, recueil de bonnes pratiques, identification des éléments de vitalité socio-économique
- Les membres bénévoles de la Commission Qualité visitent librement le village

3/ Vote de la Commission Qualité

- L'expertise sur site fait l'objet d'un rapport présenté à la

Commission Qualité

- Vote de la commission. Trois possibilités : classement du village « sans réserve », « avec réserves » ou non classement

4/ Officialisation du classement

- Signature de la Charte Qualité Les Plus Beaux Villages de France® par le Maire de la commune et le Président de l'association
- Cérémonie organisée autour de la signature

Charte qualité : https://media.les-plus-beaux-villages-de-france.org/filer_public/a2/e8/a2e8b1b5-633a-469a-9d32-6d7be460b5a6/charte-lpbvf-mars-2019.pdf

Plus de détails sur le processus de candidature : <https://www.les-plus-beaux-villages-de-france.org/fr/le-label/comment-devient-on-lun-des-plus-beaux-villages-de-france/le-processus-de-selection-des-villages/>

Dossier de candidature : https://media.les-plus-beaux-villages-de-france.org/filer_public/2a/40/2a40294e-bd34-4c60-9707-19830d8ccf00/dossier-instruction-demande-classement-mars-2019.pdf

NOMBRE DE CRITÈRES

27 critères, groupés en 3 thèmes :

- Patrimoine protégé au sein du village
- Qualités patrimoniales et architecturales du village,
- Efforts de mise en valeur.

Tous les critères : https://media.les-plus-beaux-villages-de-france.org/filer_public/1b/f4/1bf42765-c369-436b-a4b1-2c794a6c39ab/liste-criteres-selection-les-plus-beaux-villages-de-france.pdf

DURÉE DE VALIDITÉ

6 à 9 ans

COÛT

Pour une candidature au label : 1 200€ de participation aux frais d'expertise
Pour les communes adhérentes : participation financière comprise entre 1 200 et 4 800€ par an.

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Chaque village classé est ré-expertisé à une fréquence de 6 à 9 ans, selon le niveau de réserves formulées lors de la précédente évaluation du village.



CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

Association Les Plus Beaux Villages de France®

Rue de la Barrière

19 500 Collonges-la-Rouge

Formulaire de contact disponible ici : <https://www.les-plus-beaux-villages-de-france.org/fr/nous-contacter/>

Tél : 05 55 840 850

<https://www.les-plus-beaux-villages-de-france.org/fr/>



Plus Beaux Détours de France

> <http://www.plusbeauxdetours.com/>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

1998

TYPE

Marque/ Réseau

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France

CIBLES

Villes comprises entre 2 000 et 20 000

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

- Carte des Plus Beaux Détours de France : <https://www.plusbeauxdetours.com/detours-a-la-carte/>

STRUCTURE PORTEUSE ET ORGANISME CERTIFICATEUR

Association Plus Beaux Détours

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

Les Plus Beaux Détours de France sont de petites villes touristiques dotées d'un accueil et d'un hébergement de qualité, d'un patrimoine valorisé et attrayant et d'une identité locale.

Les destinations permettent de découvrir la diversité du territoire français, tout en s'éloignant des grands axes de communication.

L'Association Plus Beaux Détours et Michelin sont partenaires. A ce titre, chaque année un guide touristique est édité et diffusé à 200 000 exemplaires à travers les Offices de Tourisme des villes membres.

Les auditeurs Michelin effectuent également les audits de contrôle des villes du réseau.

PRINCIPALES VALEURS

Valorisation du patrimoine (matériel) et de l'identité locale (patrimoine immatériel) : gastronomie, artisanat, folklore, animations locales ..., mise en lumière de destination en dehors des zones les plus fréquentées, logique de réseau : mutualisation de la communication, partage de bonnes pratiques.

COMMENT S'ENGAGER ?

1/ Prendre contact avec l'Association Plus Beaux Détours

2/ Remplir le questionnaire de candidature

3/ Réunion de bureau du réseau Plus Beaux Détours au mois de décembre de l'année en cours.

Etude des candidatures pour l'année qui suit.

Notification à la commune de la décision.

4/ L'audit de contrôle est programmé au moins tous les 4 ans. Les auditeurs de Michelin restent 48h dans la ville.

NOMBRE DE CRITÈRES

Le questionnaire de candidature comprend 19 questions. Pour appuyer les réponses, tout document utile de la part de la commune peut être joint.

L'audit Michelin est basé sur un référentiel, qui donne lieu à l'attribution d'une note globale sur 400 points.

Il évalue :

- Le patrimoine bâti (ensemble architecturaux, offre muséale, notoriété...)
- Les espaces verts, le fleurissement, les atouts environnementaux (curiosités naturelles, potentiel de randonnée...)
- La mise en valeur de la ville (état général du patrimoine, projets de restauration, entrée de ville, zones piétonnes, mobilier urbain)
- L'atmosphère de la localité : impression générale, accueil, services de proximité
- L'animation (marchés, foire, manifestations permanentes ou ponctuelles, visites guidées, vie nocturne)
- La réduction des nuisances visuelles (enseignes et publicité, réseau électrique, verrues, qualité de l'éclairage et mise en lumière, signalétique)
- L'hébergement et la restauration : quantité, qualité, type
- La gastronomie (recettes, produits locaux)
- La facilité de circulation et parking
- La propreté (points d'eau, toilettes publiques)
- L'implication dans la vie du réseau
- Divers : communication de la ville, accessibilité aux personnes handicapées, desserte, outils statistiques de fréquentation...

DURÉE DE VALIDITÉ

Pas de durée de validité déterminée, audits effectués tous les 4 ans.

COÛT

Adhésion annuelle auprès de l'Association : 3 700€
Ces frais couvrent notamment l'édition du guide papier « Les 100 Plus Beaux Détours de France » - 200 000 exemplaires - distribué aux visiteurs dans les villes du réseau.

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Visite des villes membres au moins tous les 4 ans avec les auditeurs de Michelin.

+ Remise d'un rapport détaillé sur la base d'un référentiel élaboré entre l'Association Plus Beaux Détours et Michelin



CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

Les Plus Beaux Détours de France

45 boulevard Richard Wallace

92800 Puteaux

Formulaire de contact en ligne disponible ici :

<https://www.plusbeauxdetours.com/nous-contacter/>

Tél : 01 42 27 44 40

www.plusbeauxdetours.com/



Petites Cités de Caractère® (PCC)

> <https://www.petitescitesdecaractere.com/>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

1975 : création du 1er réseau PCC en Bretagne
2009 : naissance de l'Association nationale PCC de France

TYPE

Marque/ Réseau

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France
Cibles- Communes de moins de 6 000 habitants (adhésion possible pour les communes plus importantes, à étudier au cas par cas)
- Espace communal soumis à une protection au titre des Monuments Historiques ou Site Patrimonial Remarquable

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Carte des PCC : <https://www.petitescitesdecaractere.com/fr/nos-petites-cites-de-caractere>

STRUCTURE PORTEUSE

Association Petites Cités de Caractère®

ORGANISME CERTIFICATEUR

Commission d'homologation Petites Cités de Caractère®

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

La marque distingue les communes ayant pour projet la sauvegarde de leur patrimoine comme levier de développement.

Elle se positionne comme une marque promouvant un tourisme culturel (découverte de l'histoire et du patrimoine d'une cité) et durable (projet touristique défini autour du tourisme d'expérience et du « slow » tourisme).

Le réseau est constitué de communes ayant l'aspect de cités à travers leur patrimoine architectural, rurales par leur implantation et leur population limitée, et urbaines par leur histoire (autrefois centres administratif, politiques, religieux, commerciaux, militaires...).

NIVEAUX DE PROGRESSION

2 niveaux d'homologation à la marque :

- commune homologable : répondant aux critères pré-requis mais devant effectuer un certain nombre d'améliorations pour répondre aux engagements de la charte nationale de qualité PCC.
Une commune homologable est adhérente au réseau PCC mais n'est pas autorisée à utiliser la marque.

- commune homologuée : répondant à l'ensemble des engagements de la Charte

PRINCIPALES VALEURS

Entretien et valorisation du patrimoine, fédération des acteurs locaux autour du projet de sauvegarde de leur patrimoine, développement local par la valorisation patrimoniale, logique de réseau : partage de bonnes pratiques.

Organisation déconcentrée : association régionale (Petites Cités de Caractère® d'Occitanie), fédération nationale (Petites Cités de Caractère® de France).

COMMENT S'ENGAGER ?

Critères préalables d'admission

- Etre une commune de moins de 6 000 habitants, ou

moins de 6 000 habitants résidant dans le cœur historique protégé

- L'agglomération doit être soumise à une protection au titre des Monuments Historiques ou Site Patrimonial Remarquable

- Posséder un bâti à l'aspect d'une cité, un patrimoine architectural de qualité et homogène, avoir exercé et/ ou exercer des fonctions urbaines de centralité

- Avoir un programme pluriannuel de restauration et réhabilitation du patrimoine bâti et de mise en valeur des patrimoines matériels et immatériels

- S'inscrire dans une stratégie de développement touristique de son territoire

1/Elaboration du dossier de candidature.

Guide méthodologique pour accompagner la construction du dossier de candidature : <https://www.petitescitesdecaractere.com/fr/nos-documents-techniques>

2/ Examen du dossier par la commission d'homologation

3/ Visite de la commune par la commission d'homologation

4/Avis de la commission d'homologation :

- Si avis favorable : commune « homologuée » ou « homologable »

- Ou avis défavorable

5/ Validation de l'avis de la commission d'homologation par le conseil d'administration de l'Association PCC France.

NOMBRE DE CRITÈRES

Les communes doivent adhérer à une charte nationale de qualité.

La commune doit respecter un nombre d'engagements répartis en 4 thématiques :

- Entretien, restaurer et mettre en valeur les patrimoines, embellir et requalifier les espaces publics,

- S'engager en faveur de l'accueil du public,

- S'engager en faveur de l'animation,

- S'engager à participer à la vie du réseau.

La charte nationale de qualité et ses engagements :

https://petitescitesdecaractere.com/sites/default/files/user/122/uploads/2018_charte_de_qualite.pdf

DURÉE DE VALIDITÉ

3 ans pour une commune « homologable »

5 ans pour une commune « homologuée »

COÛT

Cotisation annuelle de 0,75€/habitant

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Visite de contrôle et renouvellement de l'engagement

- tous les 3 ans (commune « homologable »)

- tous les 5 ans (commune « homologuée »)



CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

Petites Cités de Caractère® de France

1 rue de la Mariette

72000 Le Mans

petitescitesdecaracterefrance@gmail.com

<https://www.petitescitesdecaractere.com/>

CONTACT UTILE EN OCCITANIE

Petites Cités de Caractère® d'Occitanie

Mairie de Combret-sur-Rance, Rue du Serre

12370 Combret-sur-Rance

Jean-Pierre Lefloch

lefloch.jean-pierre@orange.fr

Tél : 06 87 37 76 33



Ville et Métiers d'Art (VMA)

><https://www.vma.asso.fr/>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

1992

TYPE

Label et Association

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France

CIBLES

Communes, Intercommunalités, Métropoles

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Carte des villes labellisées :
<https://www.vma.asso.fr/les-villes-labellisees/>

STRUCTURE PORTEUSE

Association VMA

ORGANISME CERTIFICATEUR

Comité de labellisation extérieur à l'Association, composé de 3 à 9 experts des métiers d'art et de l'action territoriale

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHE

Label dédié à la promotion et au développement des métiers d'art.

La liste des métiers d'art est fixée par l'Arrêté du 24 décembre 2015.

La collectivité ayant obtenu le label intègre également l'Association, composée d'élus et de collectivités territoriales de toutes tailles.

PRINCIPALES VALEURS

Développement et promotion des métiers d'art, développement du tourisme des savoir-faire

COMMENT S'ENGAGER ?

1/ Demander le dossier de candidature à l'Association VMA.

2/ Examen du dossier par le comité de labellisation. Ces experts transmettent leur avis sur la candidature à l'Association.

3/ Cette dernière notifie à la collectivité l'acceptation ou non de la candidature.

NOMBRE DE CRITÈRES

Le dossier de candidature s'articule autour de 5 axes, déclinés en une quarantaine d'actions.

Les 5 axes d'actions :

- Favoriser le développement des métiers d'art dans la ville
- Organiser des actions de communication et de promotion des métiers d'art
- Développer le tourisme culturel
- Favoriser les actions auprès des publics scolaires
- Accompagner les actions de formation en faveur des professionnels.

DURÉE DE VALIDITÉ

5 ans



COÛT

Cotisation annuelle variable en fonction de la taille des villes : 7 tranches de cotisation, de 200 à 8 000€

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Réexamen tous les 5 ans

Elaboration d'un dossier précisant les actions maintenues, développées et arrêtées dans le cadre du label

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

Association Ville et Métiers d'Art

M. Christophe Poissonnier, délégué général

2 passage Roux

75017 Paris

cpoissonnier-vma@orange.fr

Tél : 01 48 88 26 56

www.vma.asso.fr

CONTACTS UTILES EN OCCITANIE

Délégués régionaux de l'Association

Ville et Métiers d'Art

Régine Pesenti,

Adjointe à la Mairie de Saint-Quentin-la-Poterie

reginepesenti@orange.fr



Villes et Pays d'Art et d'Histoire (VPAH)

> <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Label-Ville-et-Pays-d-art-et-d-histoire>

> <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie/Res-sources-documentaires/Lieux-et-structures-labellises-conventionnes-ou-soutenus/Villes-et-pays-d-art-et-d-histoire-en-region>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

1985

TYPE

Label officiel français

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France

CIBLES

Communes ou groupements de communes

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Liste des VPAH : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Label-Ville-et-Pays-d-art-et-d-histoire#candidate>

STRUCTURE PORTEUSE ET ORGANISME CERTIFICATEUR

Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) coordonnée par la DRAC Occitanie/
Label attribué par le Ministre de la Culture.

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHE

Label attribué aux communes et groupements de communes qui s'engagent dans une politique de sensibilisation des habitants, des visiteurs et du jeune public et participe largement à la démocratisation de la culture comme à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle.

PRINCIPALES VALEURS

Démarche active de connaissance, conservation, médiation et soutien à la qualité architecturale et au cadre de vie. Education et sensibilisation au patrimoine.

Cet engagement s'inscrit dans une perspective de développement culturel, social et économique et répond à l'objectif suivant : assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective.

COMMENT S'ENGAGER ?

1/ Envoyer un courrier de candidature à la DRAC, incluant une délibération de la collectivité. Modèle du courrier : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Label-Ville-et-Pays-d-art-et-d-histoire#candidate>

2/ Définition du périmètre VPAH

Carte d'identité du territoire

- Rappel du périmètre choisi
- Présentation de la structure politique porteuse du label
- Données géographique et historiques
- Données démographiques
- Carte scolaire
- Équipements touristiques
- Des cartes, plans, schémas et illustrations, légendées et orientées, devront appuyer le propos.

3/ Rédaction d'un mémoire

Présentation du maillage culturel du territoire et de la

politique culturelle à l'œuvre

- Maillage culturel du territoire
 - Festivals et manifestations
 - Politique des publics mis en œuvre au sein des équipements culturels
 - Politique culturelle relevant spécifiquement de la collectivité candidate au label
- Présentation des politiques menées dans le domaine de l'architecture, des arts plastiques, des patrimoines, de l'urbanisme et du paysage.

4/ Rédaction du dossier de candidature : Projet VPAH dont rédaction convention décennale.

5/ Inscription de la candidature à une séance de la CRPA qui émet un avis sur la candidature pour transmission au préfet de région et préfet du département concerné puis au Ministre de la Culture.

NOMBRE DE CRITÈRES

Quatre critères principaux prévalent à l'attribution du label :

- Engagement politique de la collectivité à faire de la culture, de l'architecture et du patrimoine un projet local de développement

- Périmètre pertinent défini à partir de critères historique, géographique, démographique et culturel

- Moyens mis en œuvre par la collectivité pour assurer la connaissance, la conservation, la protection et la valorisation du paysage, de l'architecture et du patrimoine

- Capacité à respecter dans le temps les engagements liés à l'attribution du label

- Déclinaison du projet VPAH dans les politiques locales

DURÉE DE VALIDITÉ

Signature d'une convention entre l'État et les collectivités territoriales renégociable tous les 10 ans.

COÛT

- Démarche de candidature auprès de la DRAC gratuite

- La DRAC apporte son soutien financier à la réalisation de projets prévus dans le cadre de la convention VPAH.

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Bilan annuel

Bilan décennal dans le cadre du renouvellement d'une convention.



CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT EN OCCITANIE

DRAC Occitanie

Jackie Estimbre, Chargée du label et du réseau «Villes et Pays d'art et d'histoire»

jackie.estimbre@culture.gouv.fr

Tél : 04 67 02 35 29 / 06 42 47 79 25

Benjamin Assié, Conseiller actions culturelles inter-pôles

benjamin.assie@culture.gouv.fr

Tél : 05 67 73 20 69 / 06 14 07 85 96



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Villes et villages fleuris

><http://www.villes-et-villages-fleuris.com/>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

1959

TYPE

Label national français

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France

CIBLES

Toutes les communes de France
 Nombre de structures labellisées Pour connaître le palmarès :
<http://www.villes-et-villages-fleuris.com/les-communes-labelisees>

NOTORIÉTÉ

67% des français citent spontanément en n°1 le label Villes et Villages Fleuris

STRUCTURE PORTEUSE

Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF)
 Organisme certificateur Régions/ CNVVF

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHE

Le label national Villes et Villages Fleuris récompense l'engagement des communes qui œuvrent pour un environnement favorable à la qualité de vie, à l'attractivité résidentielle, au développement économique et touristique. Il est un outil d'évaluation au service du projet municipal.

NIVEAUX DE PROGRESSION

1 à 4 Fleurs

PRINCIPALES VALEURS

Le label est au cœur de plusieurs enjeux territoriaux : la qualité de vie, l'attractivité (économique, touristique, commerçante, résidentielle), l'écologie (respect de l'environnement, biodiversité, modes de gestion des espaces verts et fleuris), le lien social (animation et promotion de la démarche auprès des habitants et visiteurs, avec les partenaires associatifs, les jardins familiaux, les actions pédagogiques)...

Pour en savoir plus sur les missions : <http://www.villes-et-villages-fleuris.com/les-missions-du-label>

COMMENT S'ENGAGER ?

Pour connaître toutes les étapes à suivre, consultez le règlement national : <http://www.villes-et-villages-fleuris.com/mode-dorganisation>

La démarche repose sur une organisation à 3 niveaux.

1/ le département :

- visite et accompagne les communes inscrites
- pré-sélectionne les communes pour l'accession à la 1ère Fleur
- attribue la 1ère Fleur dans certains cas

2/ la région :

- contrôle et attribue les labels 1, 2 et 3 Fleurs
- propose des communes 3 Fleurs au CNVVF pour l'attribution de la 4ème Fleur

3/ le national (CNVVF) :

- contrôle et attribue la 4ème Fleur
- décerne la « Fleur d'Or » et les prix nationaux

Pour en savoir plus sur le mode d'organisation :
<http://www.villes-et-villages-fleuris.com/mode-d-organisation>

NOMBRE DE CRITÈRES

Les 62 critères dans la grille d'évaluation concernent :

- la visite du jury
- la mise en œuvre du projet municipal
- l'animation et la promotion de la démarche
- le patrimoine végétal et le fleurissement
- la gestion environnementale
- la qualité de l'espace public
- l'analyse de l'aménagement paysager

Pour en savoir plus sur la grille d'évaluation :
<http://www.villes-et-villages-fleuris.com/les-criteres-devaluation>

DURÉE DE VALIDITÉ

Label attribué pour une durée de 3 ans.

COÛT

- Inscription gratuite pour les communes non labellisées.
- Cotisation annuelle obligatoire pour les communes labellisées de 1 à 4 Fleurs, à régler auprès du CNVVF. Barème des cotisations consultable en page 6 du règlement national : <http://www.villes-et-villages-fleuris.com/mode-d-organisation>

MODALITÉS DE CONTRÔLES

Tous les trois ans.

Contrôle :

- par le jury régional pour les communes 1 à 3 Fleurs
- par le jury national pour les communes 4 Fleurs



CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

Conseil National des Villes et Villages Fleuris

Ministère de l'Économie et des Finances
Télédoc 311 - 6, rue Louise Weiss - 75703 Paris cedex 13
message@cnvff.fr
Tél : 01 44 97 06 41
<http://www.villes-et-villages-fleuris.com/>

CONTACT UTILE EN OCCITANIE

CRT Occitanie, Maryse Boy

Pôle Offre et Développement
maryse.boy@crtoccitanie.fr
Tél : 05 61 13 55 70
<https://pro.tourisme-occitanie.com/>



Objectif Zéro Phyto dans nos villes et villages

> <https://www.fredonoccitanie.com/jevi/la-charte/>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

2015

TYPE

Charte régionale « Objectif Zéro Phyto »

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Région Occitanie

CIBLES

Collectivités (communes et intercommunalités)

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Carte et liste des communes signataires disponibles : https://www.fredonoccitanie.com/carte_interactive/phyto.html

STRUCTURE PORTEUSE ET ORGANISME CERTIFICATEUR

FREDON Occitanie

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

La charte régionale permet aux collectivités (communes et intercommunalités) de s'engager à réduire l'utilisation de pesticides dans les espaces publics.

NIVEAUX DE PROGRESSION

3 niveaux, matérialisée par des rainettes :

-Niveau 2 : Aucun produit désherbant et aucun pesticide (hors produits de biocontrôle et UAB) sur tous les espaces publics SAUF cimetières et pelouses sportives

-Niveau 3 : Aucun produit désherbant et aucuns pesticides (hors produits de biocontrôle et UAB) sur tous les espaces publics DONT cimetières et pelouses sportives

-Niveau Terre Saine : Suppression totale des pesticides et anti-mousses sur tous les espaces publics qui relèvent de la responsabilité de la collectivité qu'ils soient gérés en régie territoriale ou par un prestataire de service externe, depuis au moins 1 an. Ce niveau correspond à l'obtention du label national Terre Saine (Cf. Fiche de présentation ci-après).

PRINCIPALES VALEURS

Développement durable, respect de l'environnement, biodiversité

COMMENT S'ENGAGER ?

1/ Dossier de candidature + délibération officielle à faire parvenir à la FREDON Occitanie (une session de candidature par an)

2/ Etude de la demande d'adhésion et visite du jury

3/ Signature d'un acte d'engagement par la collectivité

4/ Remise de prix charte régionale « Objectif Zéro Phyto »

Pour en savoir plus, consultez le cahier des charges : <https://www.fredonoccitanie.com/jevi/la-charte/>

NOMBRE DE CRITÈRES

Cahier des charges basé sur 5 critères.



Dossier de candidature : 67 questions à remplir.
Candidature en ligne : <http://ressources.fredonoccitanie.com/questionnaire/limesurvey/index.php/477685?lang=fr>

COÛT
Gratuit

MODALITÉS DE CONTRÔLE/VALIDITÉ
Bilan de suivi annuel à envoyer à la FREDON Occitanie avant le 31 décembre de chaque année
Visite de contrôle des engagements tous les 3 ans.

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT EN OCCITANIE

FREDON Occitanie
10 Chemin de la plaine
34990 Juvignac
c.baudot@fredonoccitanie.com (secteur Est)
f.richard@fredonoccitanie.com (secteur Ouest)
Tél : 04 67 75 64 48
<https://www.fredonoccitanie.com/jevi/>



Terre Saine

>Présentation du label
<https://www.ecophyto-pro.fr/n/presentation/n:267>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

2015

TYPE

Label national français

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France

CIBLES

Toutes les collectivités françaises

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Pour connaître les collectivités labellisées :
https://www.ecophyto-pro.fr/terre_saine/recherche/carte/n:311?q=®ion%5B0%5D=&charte_accompagnement%5B0%5D=&charte_accompagnement%5B1%5D=&annee_labellisation=0

STRUCTURES PORTEUSES

Organisateur : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
 Partenaires : Secrétariat du label : Plante & Cité
 Porteurs de charte régionaux vers le zéro pesticide (Ex. La FREDON en Occitanie)

ORGANISME CERTIFICATEUR

Ministère de la Transition Ecologique

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

Label récompensant les collectivités ayant cessé l'usage de pesticides dans tous les espaces publics qui relèvent de sa responsabilité

NIVEAUX DE PROGRESSION

Terre Saine correspond au niveau d'excellence de la charte régionale : <https://www.fredonoccitanie.com/jevi/la-chart/>

PRINCIPALES VALEURS

Développement durable, respect de l'environnement, biodiversité

COMMENT S'ENGAGER ?

1/ S'engager dans la charte régionale « Objectif Zéro Phyto » et atteindre le niveau Terre Saine (gratuit)

2/ Saisir un Formulaire d'inscription au label : https://www.ecophyto-pro.fr/terre_saine/index/n:269

3/ Remise de prix nationale par le Ministère de la Transition Ecologique

OU

1/ Faire réaliser un audit indépendant de ses pratiques, justifiant le respect du label (payant)

2/ Saisir un formulaire d'inscription au label disponible : https://www.ecophyto-pro.fr/terre_saine/index/n:269

3/ Remise de prix nationale par le Ministère de la Transition Ecologique

NOMBRE DE CRITÈRES

La collectivité territoriale doit avoir stoppé l'usage des pesticides, de produits phytosanitaires et d'antimousses sur les trottoirs (produits biocides comme définis par le règlement européen (UE) n°528/2012 et destinés à éliminer ou prévenir l'apparition des mousses, algues et lichens sur les trottoirs), depuis au moins un an (sauf usages exceptionnels dans le cadre des dispositions



fixées pour la lutte obligatoire par le code rural et fixé par arrêté préfectoral).

DURÉE DE VALIDITÉ

Tacitement le label est reconduit annuellement
Contrôle tous les 3 ans dans le cadre de la charte
« Objectif Zéro Phyto »

COÛT

Gratuit (sauf si audit externe pour une collectivité non adhérente à la charte régionale)

MODALITÉS DE CONTRÔLE

-Contrôle tous les 3 ans dans le cadre de la charte « Objectif Zéro Phyto »

-Le bénéficiaire s'engage à faire part de tout changement relatif aux critères d'attribution du Label conformément au présent règlement.

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

Plante & Cité

Maison du végétal

26 rue Jean Dixméras
49066 Angers Cedex 1

Baptiste Chassaing

Chargé éditorial web

baptiste.chassaing@plante-et-cite.fr
Tél (Standard) : 02 41 72 17 37
<https://www.plante-et-cite.fr/>

CONTACT UTILE EN OCCITANIE

FREDON Occitanie

10 Chemin de la plaine
34990 Juvignac
c.baudot@fredonoccitanie.com (secteur Est)
f.richard@fredonoccitanie.com (secteur Ouest)
Tél : 04 67 75 64 48
<https://www.fredonoccitanie.com/>

Villes et Villages Étoilés

> <http://www.villes-et-villages-etoiles.fr>



CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

2009

TYPE

Concours/ Label

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France

CIBLES

Toutes les communes, quelle que soit leur taille et les territoires (ex. Communautés de Communes, Parcs...)

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Carte des communes et territoires labellisés : https://www.anpcen.fr/index.php5?id_rub=19&id_ss_rub=382&rub=participez-%E0-villes-et-villages-etoiles-et-territoires-de-villes-et-villages-etoiles&ss_rub=

STRUCTURE PORTEUSE

et Organisme certificateur
L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN)

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

Villes et Villages Étoilés est un label qui valorise les actions menées par les communes pour assurer une meilleure qualité de la nuit et de l'environnement nocturne.

NIVEAUX DE PROGRESSION

1 à 5 Étoiles

PRINCIPALES VALEURS

Protection de l'environnement nocturne et du ciel, préservation de la biodiversité nocturne, sensibilisation à l'environnement, économie d'énergie (éclairage nocturne).

COMMENT S'ENGAGER ?

- 1/ Demander son inscription en ligne.
Contribuer aux frais techniques modiques pour les communes (Cf. Rubrique « Coût » ci-après).
- 2/ Après confirmation de l'inscription, remplir le questionnaire en ligne pour réunir les informations demandées.
- 3/ Valider le questionnaire/ la candidature.
- 4/ Dépouillement des résultats et tenue d'un jury national qui distingue les candidats.
- 5/ A l'issue du concours, toutes les communes participantes (ayant obtenu le label ou pas) reçoivent à titre gracieux une évaluation personnalisée des recommandations de progrès de l'ANPCEN.

Règlement du label : https://www.anpcen.fr/docs/20191001122225_0a9t0s_doc264.pdf

NOMBRE DE CRITÈRES

Questions obligatoires et questions complémentaires.
Questionnaire disponible après inscription en ligne.

DURÉE DE VALIDITÉ

5 ans



COÛT

Gratuit pour les communes de moins de 200 habitants

50€ pour les communes entre 200 et 4 999 habitants

100€ pour les communes de plus de 5 000 habitants

Gratuit pour les territoires

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Au terme des 5 ans, renouveler son inscription et remplir de nouveau le questionnaire.

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

ANPCEN

concours@villesetvillagesetoiles.fr

<https://www.anpcen.fr/>

CONTACTS UTILES EN OCCITANIE

Il existe un réseau de correspondants de l'Association dans certains départements :

- **Gard (30) et Hérault (34)**

Dominique Carrière

dominique.carriere@anpcen.fr

- **Lot (46)**

Henri Longdot

henri.longdot@anpcen.fr

- **Lozère (48)**

Guy herbretreau

guy.herbretreau@anpcen.fr



Station Verte

><https://www.stationverte.com/>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

1964

TYPE

Label

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France

CIBLES

Communes de moins de 10 000 habitants
(Cf. Prérequis ci-après)

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Carte interactive des Stations Vertes : https://www.stationverte.com/fr/toutes-les-stations-vertes_242.html

STRUCTURE PORTEUSE

et Organisme certificateur
Fédération Française des Stations Vertes de
Vacances et des Villages de Neige

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

Station Verte est un territoire d'accueil au cœur des terroirs, reconnu comme une station organisée, proposant des séjours porteurs de sens, en faveur d'un tourisme nature écoresponsable, authentique, humain et respectueux de l'environnement.

Commune de moins de 10 000 habitants, la Station Verte peut être située à la campagne, à la montagne ou sur le littoral. Elle propose une organisation et une animation touristique et de loisirs basée sur la nature, la valorisation et la préservation des patrimoines (naturel, architectural ou immatériel), les activités et déplacements doux.

L'offre Station Verte se décline également avec 3 autres labels : Village de Neige, Station Pêche et Famille Plus. Plaquette de présentation du label Station Verte : <https://drive.google.com/file/d/1yvkr5rVYC9dPzt7iw9zgC0cZpqU3xmnh/view>

PRINCIPALES VALEURS

Tourisme de nature, respect de l'environnement, préservation du patrimoine et du cadre de vie, écotourisme, slowtourisme : https://www.stationverte.com/fr/c-est-quoi-une-station-verte_298.html

COMMENT S'ENGAGER ?

Les prérequis pour être Station Verte :

- Etre une commune de moins de 10 000 habitants
- Mener des actions pour contribuer à la préservation de la biodiversité
- Mener des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement
- 2 types d'hébergements classés, marqués ou labellisés avec au moins 200 lits touristiques
- Commerces promouvant les produits de son terroir
- Réseau de sentiers pédestres et d'itinéraires vélos
- Lieu d'information touristique.

1/ Avant d'entreprendre la démarche, contactez la Fédération qui renseigne et accompagne dans le montage du dossier

2/ Monter le dossier de candidature au label.
Plus de détails sur les éléments constitutifs du dossier de candidature :
https://www.stationverte.com/fr/obtenir-le-label-station-verte_45.html

3/ Candidature présentée aux membres de la Commission Nationale de Contrôle et de Labellisation.

NOMBRE DE CRITÈRES

16 critères obligatoires basés sur 10 engagements :

- Engagement en faveur de l'écotourisme
- Aménagements de qualité et cadre paysager agréable
- Service d'information touristique engagé dans une démarche de qualité
- Offre d'hébergement diversifiée et restauration adaptée à la fréquentation touristique
- Commerces et services adaptés
- Offre de loisirs de pleine nature
- Animations et festivités
- Offre à destination des familles
- Accessibilité tarifaire
- Organisation performante pour la coordination et l'animation de la Station Verte

Grille des critères de candidature au label Station Verte : https://drive.google.com/file/d/1mrFI_utpGI_eAK7Ss8zUzkJVnQ7upDhe/view

DURÉE DE VALIDITÉ

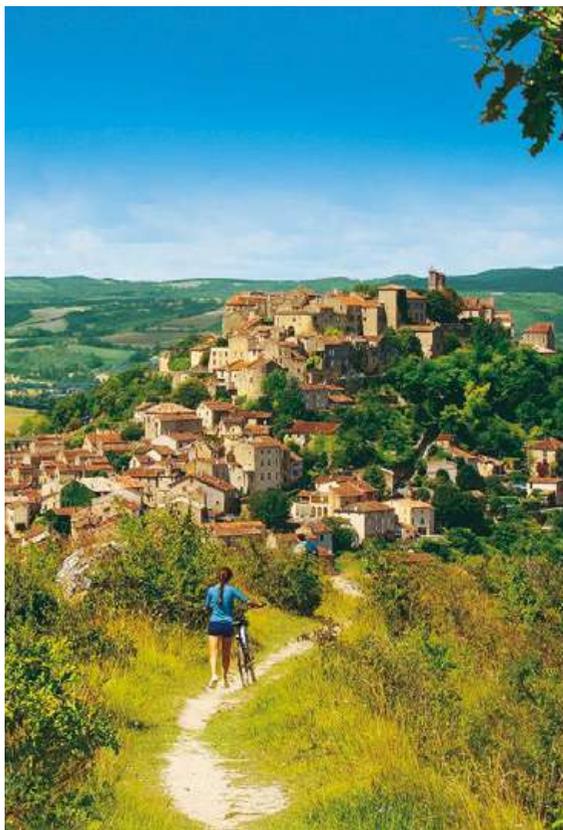
6 ans

COÛT

Cotisation annuelle versée à la Fédération.
Elle varie au nombre d'habitants. Les montants sont consultables par ce lien :
https://drive.google.com/file/d/1Dtih-mc_TtqL05t-MkWRnO3u8oWwI5uYZ/view

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Auto-évaluation tous les 2 ans, avec définition de 3 marges de progrès sur lesquelles s'engager
Contrôle tous les 6 ans du respect de la Charte qualité Station Verte avec la Fédération



CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

Fédération des Stations Vertes et des Villages de Neige

6 rue Ranfer de Bretenières - BP 71698
21016 Dijon cedex

Philippe Bernez, Directeur

direction@stationverte.com
Tél. : 06 80 30 50 65

Laurent Siffert, Animateur Réseau

animation-reseau@stationverte.com
Tél. : 06 07 81 50 67

Carine Gugger, Chargée de Mission

administration@stationverte.com
Tél. : 03 80 54 10 44

<https://www.stationverte.com/fr/>



Cittaslow

><https://www.cittaslow.org/>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

1999

TYPE

Label

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Monde

CIBLES

Communes de moins de 50 000 habitants

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Consultez la carte des membres du réseau :
<https://www.cittaslow.org/network>

STRUCTURE PORTEUSE ET ORGANISME CERTIFICATEUR

Cittaslow International

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

Cittaslow ou « Réseau international des villes du bien vivre » est un label international qui valorise la qualité de vie des citoyens et la communauté locale des villes et villages de petite taille.

PRINCIPALES VALEURS

Qualité du cadre de vie/ « bien vivre », respect de l'environnement, protection du patrimoine, traditions, convivialité

COMMENT S'ENGAGER ?

1/ Demande formelle de la municipalité d'adhérer au label, avec présentation d'un dossier répondant au cahier des charges

2/ Certification du dossier par la direction de Cittaslow International

3/ S'acquitter de l'adhésion annuelle. Elle couvre la participation de la commune à l'assemblée générale, au comité de coordination international, aux groupes de travail ad hoc, au site internet...

Plus de détails : <https://www.cittaslow.org/content/how-become>

NOMBRE DE CRITÈRES

72 critères relatifs à 7 axes :

- L'énergie et l'environnement
- Les infrastructures
- La qualité urbaine
- L'agriculture, l'artisanat et le tourisme
- L'hospitalité, la formation et la sensibilisation
- La cohésion sociale
- Les partenariats

Cahier des charges disponible : <https://www.cittaslow.org/content/how-become>



DURÉE DE VALIDITÉ

5 ans

COÛT

Cotisation annuelle de 600 à 3 500 € selon la taille de la commune

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Procédure de vérification du respect des critères d'adhésion tous les 5 ans.

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

Cittaslow International

Comune di Orvieto via Garibaldi, 8
05018 Orvieto (TR) Italy
info@cittaslow.net
<https://www.cittaslow.org/>

CONTACT UTILE EN OCCITANIE

Réseau Cittaslow France

Présidé par M. Pierre Beaudran

Ville de Mirande, Gers
cittaslowfrance@gmail.com
<https://cittaslow.fr/>



Passeport Vert

><https://www.unenvironment.org/fr>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

2012

TYPE

Marque

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Monde

CIBLES

Territoires, collectivités et destinations locales

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

5 en France, 22 dans le monde en 2020

STRUCTURE PORTEUSE

Programme de l'ONU pour l'environnement

ORGANISME CERTIFICATEUR

Aucun

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHE

La démarche Passeport Vert ou Green Passeport est un dispositif international porté par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement dont l'objectif est de créer des destinations d'excellence sur le plan du tourisme durable. Une convention est signée entre un territoire touristique et le Programme de l'ONU pour l'Environnement.

Cette convention engage le territoire à structurer et animer une stratégie de tourisme durable dans la durée et à rendre compte dans le temps les avancées auprès du Programme de l'ONU pour l'environnement.

L'ONU et le territoire ont également des échanges « donant-donnant » de conseils et d'accompagnement.

Il existe un outil d'accompagnement pour aider la mise en œuvre du Passeport Vert développé avec le soutien de Butterfly Tourism. Il s'agit d'une plate-forme en ligne d'accompagnement des collectivités territoriales souhaitant s'intégrer dans ce dispositif. Cette solution de pilotage en ligne s'accompagne d'une formation sur mesure et d'un guide méthodologique.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Butterfly Tourism ou le CRTL Occitanie.

PRINCIPALES VALEURS

Démarche de progrès, mesure des progrès à l'aide d'indicateurs environnementaux, démarche collective incluant les parties prenantes d'un territoire, mise en œuvre des objectifs de développement durable de l'ONU

COMMENT S'ENGAGER ?

Cas 1 : le territoire entre en contact avec le Programme de l'ONU pour l'Environnement pour conventionner un Passeport Vert

Cas 2 : le territoire structure une stratégie puis conventionne avec le Programme de l'ONU pour l'Environnement



NOMBRE DE CRITÈRES

Aucun. Mais le territoire définit son plan d'action et ses indicateurs de suivi.

DURÉE DE VALIDITÉ

3 ans

COÛT

Gratuit auprès de l'ONU.

Outil et formation proposés par Betterfly Tourism payants. Coût variable en fonction de la taille du territoire et la possibilité de prise en charge via la formation.

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Rapport d'avancement auprès du Programme de l'ONU pour l'Environnement

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

Programme de l'ONU pour l'Environnement

1 rue Miollis, Building VII, 75015 Paris, France

Helena Rey De Assis helena.rey@un.org

Maëlys Nizan maelys.nizan@un.org

<https://www.unenvironment.org/fr>

Betterfly Tourism

325 rue Marcel Paul

44000 Nantes

contact@betterfly-tourism.com

Tél : 02 40 74 69 24

<https://www.betterfly-tourism.com/passeport-vert/>

CONTACT UTILE SUR LE PASSEPORT VERT EN OCCITANIE

CRTL Occitanie, Pôle Offre et Développement

Sophie Mercier, Directrice

sophie.mercier@crtoccitanie.fr

Tél : 05 61 13 55 92

ou

sophie.pirkin@crtoccitanie.fr

Tél : 04 30 63 84 43

<https://pro.tourisme-occitanie.com/>

GRAND SITE



DE FRANCE

Grand Site de France

><https://www.grandsitedefrance.com/>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

2000

TYPE

Label appartenant à l'État français

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France

CIBLES

Sites classés au titre de la loi de 1930 de grande Notoriété et de forte fréquentation

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Carte des sites labellisés : <https://www.grandsitedefrance.com/membres>
Structures porteuses Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et DREAL
Réseau Grands Sites de France
Collectivités locales gestionnaires des Grands Sites de France labellisés et en projet

ORGANISMES CERTIFICATEURS

Avis de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages et du Réseau des Grands Sites de France
Décision ministérielle, signée du Ministre de la Transition écologique

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHE « GRAND SITE DE FRANCE »

Le label Grand Site de France est un label décerné pour 6 ans renouvelable par le ministère de la Transition écologique et solidaire, qui vise à promouvoir la bonne conservation et la mise en valeur des sites naturels classés français de grande notoriété et de très forte fréquentation.

La démarche Grand Site de France vise à assurer la préservation du patrimoine naturel, culturel et paysager du territoire, un accueil du public à la hauteur des qualités du site dans le respect des habitants et du caractère des lieux, ainsi que la valorisation culturelle et économique du territoire. Il s'agit d'une démarche de projet, élaborée de manière concertée par les collectivités territoriales concernées et associant les acteurs locaux (élus, professionnels du tourisme, associations, habitants...). La collectivité gestionnaire du Grand Site définit, en lien avec ses partenaires, les orientations stratégiques pour le Grand Site. Celles-ci sont mises en œuvre au travers de programmes d'actions. Ces éléments doivent permettre de mobiliser les acteurs publics susceptibles d'assurer les investissements et les moyens de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre du projet et à son amélioration continue.

OPÉRATION GRAND SITE (OGS)

C'est une démarche proposée par l'Etat pour aider les collectivités territoriales à restaurer et à gérer le site, lorsque celui-ci a les potentialités d'un futur «Grand Site de France». Son lancement se fait à la demande des collectivités concernées, qui doivent s'organiser pour porter la démarche. Un projet concerté est alors élaboré, sur la base d'études (paysagère, de fréquentation, de fonctionnement du territoire...). Lorsqu'il est abouti, il reçoit une validation officielle par le ministère en charge des sites permettant sa mise en œuvre. Des financements sont généralement accordés par les grandes collectivités territoriales (conseil départemental, conseil régional...) qui sont associées au projet depuis l'origine, et par l'Etat, assortis de fonds européens chaque fois que possible.

Il est important aussi de réfléchir dès le départ à la structure la plus à même de porter la gestion du Grand Site : il lui faudra une pérennité, des moyens de fonctionnement, du personnel compétent..

Un Grand Site de France ne doit pas obligatoirement avoir bénéficié d'une Opération Grand Site. Le label est donné selon des critères qui concernent les caractéristiques patrimoniales du site, sa notoriété et sa fréquentation, son état de préservation, le projet pour l'avenir, la capacité du gestionnaire à porter ce projet, les principes du développement durable dont la gouvernance. Si le site satisfait à ces critères sans pour autant avoir fait l'objet d'une OGS, il peut être labellisé Grand Site de France.

PRINCIPALES VALEURS

Gestion durable des sites classés, mise en œuvre des principes du développement durable sur les sites classés, tourisme durable, expérience sensible des lieux, accueil, partage

Trois conditions d'éligibilité doivent être remplies pour s'engager Grand Site de France :
- être un site classé, au titre de la loi du 2 mai 1930, pour son intérêt artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, pour une partie significative du territoire, avec un périmètre de classement pertinent pour l'efficacité et la lisibilité de la procédure de protection.

- être un territoire dont le paysage est remarquable, emblématique ou de forte notoriété ;
- connaître des difficultés d'entretien et de gestion, liées à une grande fréquentation (au point de perdre les qualités qui sont à l'origine de sa réputation) ;
- faire l'objet d'une volonté de restauration, de préservation et des gestion partenariale pérenne, soutenue par un large consensus au niveau local.

COMMENT S'ENGAGER DANS LA DÉMARCHÉ GRAND SITE DE FRANCE ?

1/ Le président de la structure gestionnaire fait la demande officielle au ministre de l'Écologie, via le préfet de région, d'entrée en Opération Grand Site (OGS)

2/ Après accord du ministère d'entrée en OGS, la structure gestionnaire élabore un projet et un programme d'actions Opération Grand Site. Celui-ci passera pour avis en commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) puis en Commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSSPP). Afin de préparer cet examen, le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) désigne un membre de l'Inspection générale pour effectuer une mission de terrain et rapporter devant la commission.

3/ Une fois le programme d'actions Opération Grand Site validé, la structure gestionnaire le met en œuvre.

4/ Le dossier de candidature au label Grand Site de France passe pour avis en commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CNDPS). Afin de préparer cet examen, le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) désigne un membre de l'Inspection générale pour effectuer une mission de terrain et rapporter devant la commission. Le Réseau des Grands Sites de France adresse également un avis.

5/ Le label Grand Site de France est attribué par décision ministérielle à l'organisme de gestion qui en fait la demande. Celle-ci est signée par le ministre chargé des sites et publiée au bulletin officiel du ministère chargé des sites.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Le code de l'environnement définit les critères d'obtention du label.

Le site doit posséder les caractéristiques d'un Grand Site de France, en termes de Notoriété

, de fréquentation et de protection (classement d'une partie significative au titre de la loi de 1930 relative aux monuments naturels et aux sites).

Le gestionnaire du site doit concilier l'accueil d'un large public, la protection du paysage et de la biodiversité, et

favoriser des retombées économiques et sociales pour le territoire où il est situé.

Un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site pour l'avenir doit être mis en place, dans le respect de l'identité du site et de « l'esprit des lieux ». Il est élaboré en concertation avec les acteurs du site et coordonné par l'organisme de gestion, attributaire au label.

https://www.grandsitedefrance.com/images/stories/pdf/docs/rglement_usage_label.pdf

DURÉE DE VALIDITÉ

6 ans

Le label est renouvelé dans des conditions identiques à celles de son attribution

COÛT

Inhérents aux aménagements, à la mise en valeur et à la gestion du site. Il n'y a pas de coût du label à proprement parler.

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Validation du programme d'actions par la CDNPS, CSSPP... Renouvellement du label tous les 6 ans selon le même processus (CDNPS, CSSPP ; avis du RGSF...)

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

Réseau Grand Site de France

99 rue de Vaugirard - 75006 Paris
contact@grandsitedefrance.com
 Tél : 01 48 74 39 29

Directrice du Réseau Grand Site de France

solinearchambault@grandsitedefrance.com
Chargée de mission Réseau Grand Site
lydianeestev@grandsitedefrance.com

CONTACT(S) UTILE(S) EN OCCITANIE

CRTL Occitanie - Sophie Pirkin

Pôle Offre et Développement

sophie.pirkin@crtoccitanie.fr
 Tél : 04 30 63 84 43
<https://pro.tourisme-occitanie.com/>



CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

2013

TYPE

Marque d'État français

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France

CIBLES

Collectivités

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Territoires labellisés Destination pour Tous, disponibles : <https://www.tourisme-handicaps.org/destination-pour-tous/>

STRUCTURES PORTEUSES

Direction Générale des Entreprises (DGE)
Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS)
Avec accompagnement de la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité (DMA)

ORGANISME CERTIFICATEUR

Commission nationale « Destination pour Tous » (CNDPT)

Destination pour Tous

> <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/tourisme/tourisme-pour-tous-et-accessibilite/destination-pour-tous-marque-pour-valoriser-tourisme>

> <https://www.tourisme-handicaps.org/destination-pour-tous/>

DESCRIPTION DE LA MARQUE

Destination pour tous (DPT), est une marque de territoire, qui dans la continuité de Tourisme & Handicap qui labellise un site touristique (hôtel, restaurant, office de tourisme...), distingue des territoires garantissant une offre cohérente et globale accessible, intégrant à la fois l'accessibilité des sites et des activités touristiques (hébergements, restauration...), mais aussi l'accessibilité des autres services de la vie quotidienne (commerces, services médicaux...) et celle de l'ensemble de la chaîne de déplacement sur le territoire concerné (voirie, transports...).

Prend en compte 4 familles de handicaps (auditif, mental, moteur et visuel) en allant au-delà à destination des personnes à besoins spécifiques.

Niveaux de progression :

3 niveaux de progrès :

-De 901 à 1 000 points : Or

-De 701 à 900 points : Argent

-De 501 à 700 points : Bronze

Cf. Rubrique « Nombre de critères » ci-après, pour plus de détails sur ces points.

Principales valeurs : Accessibilité, inclusion, accueil

COMMENT S'ENGAGER ?

1/ Réponse à l'appel à candidature

2/ Accompagnement ministériel (DGE et DMA) du territoire et ADT/ CDT selon les politiques territoriales menées

3/ Dépôt du dossier de candidature, par voie dématérialisée à l'adresse suivante : destinationpourtous.dge@finances.gouv.fr. Le dossier de candidature inclut l'audit.

4/ Présentation de la candidature en Commission nationale

5/ Délibération de la Commission nationale et attribution de la marque

6/ Promotion du territoire labellisé
Documents : <https://www.tourisme-handicaps.org/destination-pour-tous/>
- Cahier des charges
- Guide méthodologique
- Modèle de candidature

NOMBRE DE CRITÈRES

3 critères :

1/ Définition du territoire :

- La présentation du périmètre retenu ;
- La nature de la destination ;
- L'offre touristique et de loisirs ;
- L'offre loisirs de répit ;
- Les prestations de service de la vie quotidienne.

2/ Dynamique de la gouvernance :

- La présentation du mode de gouvernance ;
- La politique de sensibilisation et d'implication des acteurs locaux ;
- La politique de communication (dont numérique) ;
- La stratégie du territoire pour valoriser et promouvoir la destination ;
- L'engagement post-labellisation du territoire.

3/ Accessibilité sur le territoire :

L'audit de l'accessibilité de la destination du territoire présentant l'offre accessible existante sur le territoire. Accessibilité des prestations touristiques, des déplacements collectifs, des déplacements à

pieds, des services d'accompagnement et d'aide à la personne (offre sanitaire et médicosociale).

A chacun des 3 critères (définition du territoire, gouvernance et accessibilité) correspond un nombre de points :

- de 0 à 250 points pour la définition du territoire éligible et pour la gouvernance
 - de 0 à 500 points pour l'accessibilité de la destination
- Le nombre total de points pour les 3 critères est de 1000.

Chaque critère doit obtenir à minima un nombre de points égal à la moitié du nombre maximum, soit 125/250 et 250/500.

Toute candidature ayant obtenu moins de 501 points est jugée irrecevable.

Seules les candidatures recueillant un total compris entre 501 et 1 000 points répartis sur les 3 critères sont éligibles à la marque.

La CNDPT délibère puis attribue la marque Destination pour tous pour un niveau (bronze, argent ou or) pour une période de 5 ans renouvelable.

Le niveau est déterminé en fonction de la conformité des réponses aux 3 critères :

- de 901 à 1000 points : or,
- de 701 à 900 points : argent
- de 501 à 700 points : bronze

DURÉE DE VALIDITÉ

5 ans, renouvelable

COÛT

- La démarche nécessite le recrutement par le territoire candidat d'un cabinet d'expertise indépendant pour réaliser l'audit de la destination. Le référentiel « minimum » de l'audit est défini dans le cahier des charges DPT (annexe 1). Le montant est variable d'un territoire à l'autre.

- L'accompagnement ministériel (DGE et DMA) est mis à disposition des territoires candidats à titre gratuit.

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- L'attribution de la marque DPT se fait dans le cadre d'une démarche de progrès. Le territoire poursuit la démarche de progression suite à l'obtention de la marque (le mode de gouvernance a vocation à continuer à fonctionner après attribution de la marque).

- En vue du renouvellement de la marque, le territoire s'engage à poursuivre le développement de la destination touristique dans une démarche de progrès.

Mise en œuvre de la démarche de progrès régulièrement suivie par la CNDPT

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

M. Luc Thulliez

**Chargé de mission accessibilité touristique
DGE - Sous-direction du Tourisme**

Ministère de l'économie, des finances et de la relance

Bâtiment Condorcet - 6 rue Louise Weiss 75703
Paris Cedex 13

luc.thulliez@finances.gouv.fr

Tél : 01 44 97 05 76

Association Tourisme & Handicaps

15 avenue Carnot 75017 Paris

destinationpourtous@sfr.fr

Tél : 01 44 11 10 41

CONTACTS UTILES EN OCCITANIE

CDT Haute-Garonne - Monique Gibert

mgibert@tourismehg.com

Tél : 05 61 99 44 16

ADT Aude - Dorian Matéos

d.mateos@audetourisme.com

Tél : 04 68 11 64 19

Hérault Tourisme - Claude Blaho Poncé

Responsable mission Accessibilité, Tourisme & Handicap et membre du CA d'ATH

cblahoponce@herault-tourisme.com

Murielle Sanz

msanz@herault-tourisme.com

Tél : 04 67 67 71 11/ 04 67 67 71 84

ADT des Pyrénées-Orientales

Annouck Forcadell

annouck.forcadell@adt66.com

Tél : 04 68 51 52 76

CDT Tarn - Aurélie Bonfiglio

aurelie.bonfiglio@tourisme-tarn.com

Tél : 05 63 77 32 21

CRTL Occitanie

Maryse Boy - Pôle Offre et Développement

maryse.boy@crtoccitanie.fr

Tél : 05 61 13 55 70

<https://pro.tourisme-occitanie.com/>



Site Remarquable du Goût

> <https://sitesremarquablesdugout.com/>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

1995

TYPE

Label

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France

CIBLES

Communes, lieux-dits ou établissements agroalimentaires traditionnels

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Carte interactive des Sites Remarquables du Goût : <https://sitesremarquablesdugout.com/map/>

STRUCTURE PORTEUSE ET ORGANISME CERTIFICATEUR

Fédération Nationale des Sites Remarquables du Goût

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHE

Le label national Site Remarquable du Goût est un outil de reconnaissance touristique et gastronomique.

Il distingue :

- un produit emblématique d'un terroir et d'un territoire singulier,
- les entreprises qui le produisent,
- et les paysages et/ou l'architecture remarquables autour de ce produit.

PRINCIPALES VALEURS

Valoriser les lieux de production emblématiques associés à la richesse et à la diversité de la gastronomie française

COMMENT S'ENGAGER ?

La candidature peut être portée par une collectivité ou par les syndicats du produit souhaitant être mis en valeur/ labellisé.

1/ Télécharger le dossier de candidature : <https://sitesremarquablesdugout.com/contact/>

2/ Répondre positivement aux 6 questions du dossier, complétées par une note de 4 pages, une carte et des illustrations. Envoyer ce dossier par courrier.

3/ Instruction de la note par les membres de la Commission d'Expertise et de la Commission d'Agrément. Décision de poursuite ou non de la candidature.

4/ Programmation d'une visite terrain.
Notification de la visite par courrier, précisant les points à traiter issus du dossier, accompagné de la facture de participation aux frais de candidature.

5/ Analyse du dossier de candidature par les membres des Commissions d'Expertise et d'Agrément
Visite de terrain

6/ Décision d'acceptation ou non de la candidature



NOMBRE DE CRITÈRES

6 questions préalables auxquelles il faut répondre positivement

La rédaction d'une note de 4 pages permettant d'argumenter 6 autres questions supplémentaires

Toutes les questions :

<https://sitesremarquablesdugout.com/wp-content/uploads/2018/02/dossier-de-candidature-2017.pdf>

DURÉE DE VALIDITÉ

3 ans

COÛT

- 1 000€ de participation aux frais de candidature
- Prise en charge d'un forfait hébergement (1 nuit) restauration (dîner, petit-déjeuner, déjeuner) pour 4 personnes

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Le règlement d'usage de la marque définit les modalités de contrôle.

Pour plus d'informations, contacter la Fédération nationale.

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

Site Remarquable du Goût

Maison des associations, Le Bourg
63160 Glaine-Montaigut
secretariat.fnsrg@orange.fr

Christian Rocca

Animateur national des Sites Remarquables du Goût

roc-event@orange.fr

<https://sitesremarquablesdugout.com/>

CONTACT UTILE EN OCCITANIE

CRTL Occitanie

Céline Guérin-Rolland

**Chargée de Mission CEno - Agritourisme
Pôle Marketing et Attractivité**

celine.guerin@crtoccitanie.fr

Tél : 04 30 63 84 27

<https://pro.tourisme-occitanie.com/>



Vignobles & Découvertes

> <http://www.atout-france.fr/services/le-label-vignobles-decouvertes>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

2009

TYPE

Label/ Marque

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France

CIBLES

Territoires viticoles et leurs prestataires

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

La liste des destinations Vignobles & Découvertes : <http://www.atout-france.fr/content/decouvrez-les-destinations-labellisees-vignobles-decouvertes>

STRUCTURE PORTEUSE ET ORGANISME CERTIFICATEUR

Atout France

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

Label national mis en place par Atout France, qui distingue « une destination à vocation touristique et viticole proposant une offre de produits touristiques multiples et complémentaires ».

Les prestations labellisées Vignobles & Découvertes (V&D) sur une destination (hébergement, restauration, visite de cave et dégustation, musée, événement,...) permettent au visiteur de faciliter l'organisation de son séjour.

PRINCIPALES VALEURS

Oenotourisme, mise en avant des savoir-faire autour du vin, mise en réseau des prestataires sur le territoire

COMMENT S'ENGAGER ?

Généralement, la destination souhaitant être labellisée porte la candidature, en appui de son ADT/ CDT.

1/ Transmettre le dossier de candidature à Atout France, qui en assure l'instruction

2/ Atout France émet un rapport favorable ou défavorable à l'éligibilité de la destination

3/ Le rapport établi par Atout France est transmis aux membres du Conseil Supérieur de l'Oenotourisme (CSO) qui expriment un avis auprès d'Atout France sur la pertinence de la destination candidate, au-delà des conditions d'éligibilité ayant été examinées par Atout France. Les critères d'appréciation limitativement énumérés sont les suivants :

- pertinence du périmètre choisi pour la destination présentée ;
- attractivité viticole et touristique ;
- pertinence des partenaires engagés ;
- pertinence du nom choisi pour la destination

4/ Notification à la destination de la décision arrêtée par Atout France concernant la labellisation



Dossier de candidature :

http://www.atout-france.fr/sites/default/files/imce/dossier_candidature_01122016.pdf

Conditions d'éligibilité téléchargeables : http://www.atout-france.fr/sites/default/files/imce/annexe_2_conditions_deligiblite_vd_26102016.pdf

Règlement d'usage de la marque :

http://www.atout-france.fr/sites/default/files/imce/ru_marquevd_26octobre2016.pdf

NOMBRE DE CRITÈRES

Pas de nombre de critères spécifiques.

Pour être labellisé Vignobles & Découvertes, il faut dûment compléter le dossier de candidature avec les pièces demandées. Tout dossier incomplet est irrecevable.

DURÉE DE VALIDITÉ

3 ans

COÛT

Dépôt du dossier de candidature gratuit auprès d'Atout France pour la destination

Certaines destinations demandent une cotisation à leurs labellisés

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Compléter le dossier de candidature au renouvellement
- Convocation du porteur de projet de la destination candidate devant une commission technique
- Examen du dossier par Atout France avec avis du CSO

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

Atout France

200/216 rue Raymond Losserand
CS 60043
75680 Paris Cedex 14
vignoblesetdecouvertes@atout-france.fr
<http://www.atout-france.fr/>

Martin Lhuillier

**Responsable du pôle de destination vignobles
Chef de produit - Oenotourisme**

Atout France
martin.lhuillier@atout-france.fr
Tél : 01 42 96 72 62

CONTACT UTILE EN OCCITANIE

CRTL Occitanie

Céline Guérin-Rolland
Chargée de Mission CEno - Agritourisme
Pôle Marketing et Attractivité

celine.guerin@crtoccitanie.fr
Tél : 04 30 63 84 27
<https://pro.tourisme-occitanie.com/>



Famille Plus

> <https://www.familleplus.fr/fr>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

2006

TYPE

Label

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France

CIBLES

Communes touristiques

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Carte interactive des destinations Famille Plus : <https://www.familleplus.fr/fr/le-label/carte>

43% des familles interrogées connaissent le label, dont près d'1 sur 2 indique que le label joue un rôle décisif dans le choix de la destination de vacances

STRUCTURES PORTEUSES

Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques
Association Nationale des Maires des Stations de Montagne
Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et Villages de Neige

ORGANISME CERTIFICATEUR

Comité national de gestion du label Famille Plus : pilote le label et examine les candidatures
Cabinets indépendants : réalise les audits, sont habilités par le Comité national de gestion

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

Le label Famille Plus garantit une conformité des destinations à l'accueil des familles en vacances : équipements adaptés, prestations dédiées pour les 3-12 ans. Il labellise 4 types de destinations : mer, montagne, nature et ville.

PRINCIPALES VALEURS

« Vivre ensemble de belles expériences » : accueil, animations, activités et tarifs adaptés aux familles

COMMENT S'ENGAGER ?

Condition préalable : Pour être labellisé Famille Plus, il faut être adhérent à une des 3 Associations porteuses du label selon son territoire d'appartenance (Cf. Contacts ci-après).

- 1/ Prendre contact avec l'une des 3 Associations référentes du label.
- 2/ Faire sa demande de candidature au label depuis la plateforme de gestion Famille Plus : <http://www.lesexigences.net/familleplus/>, rubrique « J'envoie ma candidature ».
- 3/ Auto-évaluation réalisée par la destination.
- 4/ Audit d'entrée réalisé par un cabinet habilité Famille Plus.
- 5/ Instruction du dossier.
- 6/ Examen du rapport d'audit par le Comité national de gestion du label.
- 7/ Notification de la validation ou du rejet d'entrée dans le label.

Plus d'informations sur la procédure dans le cahier des charges : http://www.lesexigences.net/familleplus/Cahier_des_charges_Famille_Plus_et_annexe_MAJ_sept_2018.pdf

Les établissements situés dans une destination Famille Plus ont la possibilité de s'engager dans la démarche de qualité (restaurants, hébergeurs, prestataires d'activité, location de matériel de loisir et de sport, garderie-club enfants...). Pour cela, ils doivent se rapprocher directement de leur Office de Tourisme.

NOMBRE DE CRITÈRES

Le référentiel d'évaluation comporte :

- un tronc commun pour les destinations
- une grille d'évaluation spécifique à son territoire : mer, montagne, nature, ville
- des annexes pour les différents types de prestataires

Le tronc commun compte 8 thèmes :

- Accueil et information
- Animation de la commune
- Activités
- Découverte et sensibilisation à l'environnement et aux patrimoines
- Hébergements, restauration, commerces et services
- Equipement/ Aménagement/ Transport/ Sécurité
- Tarifs adaptés aux familles et/ou aux enfants
- Engagement de la commune après la labellisation

Soit une soixantaine de critères dont une 30aine obligatoires, les autres sont requis ou optionnels.

Référentiel téléchargeable :

<http://www.lesexigences.net/familleplus/>

DURÉE DE VALIDITÉ

3 ans

COÛT

Se renseigner directement auprès de son association référente

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Audit de renouvellement tous les 3 ans
- Possibilité de contrôle continu avec visite annuelle faisant l'objet d'un rapport annuel. Se renseigner directement auprès de son association référente.



CONTACTS ORGANISMES RÉFÉRENTS

En charge des territoires Mer et Ville

Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques (ANETT)

Lucie Huguet

Tél. 01 45 51 11 91

lhuguet@communes-touristiques.net

En charge du territoire Montagne

Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM)

Laure Froissart

Tél. 01 47 42 23 32

laure.froissart@stationsdemontagne.fr

En charge du territoire Nature

Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige

Laurent Siffert

Tél. 06 07 81 50 67

laurent.siffert@stationverte.com

<https://familleplus.fr/fr>



Destination Internationale Responsable (DIR)

> <https://destination-responsable.com/>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

2019 (lancé pendant le G7 de Biarritz)

TYPE

Label

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France (et international en projet)

CIBLES

Destinations touristiques affaires et loisirs
 Nombre de structures engagées : 9 destinations « pilotes » + 1ère promotion de 5 en 2020
 Liste des destinations « pilotes » engagées : <https://destination-responsable.com/contact/>

STRUCTURE PORTEUSE

Green Événements/ Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères/ France Congrès et Événements

ORGANISME CERTIFICATEUR

AFNOR Certification

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHE

Le label Destination Internationale Responsable vise à faire de la France une terre d'accueil responsable et un pays leader sur les questions de tourisme durable.

La démarche s'appuie sur la norme ISO 20121.

PRINCIPALES VALEURS

Gouvernance, mobilité durable, consommation responsable, inclusion, économie locale, protection du patrimoine, implication des acteurs locaux.

COMMENT S'ENGAGER ?

1/ Définir un périmètre incluant les acteurs majeurs du tourisme d'affaires et de loisirs de la destination à labelliser. Ex. : regroupement de l'OT, du convention bureau et d'un centre des congrès.

2/ Participer à une formation de 5

jours pour comprendre l'articulation entre la norme ISO 20121 et le label, et pour travailler les 24 mesures et le niveau d'attente associé.

3/ Procéder à la certification ISO 20121 en intégrant, dans le cadre du processus de certification au minimum 7 mesures du label.

NOMBRE DE CRITÈRES

Le label se base sur 7 enjeux et 24 mesures, en savoir plus : <https://destination-responsable.com/enjeux/>

DURÉE DE VALIDITÉ

Label attribué pour une durée de 3 ans

COÛT

Variable au cas par cas

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Audit de suivi tous les ans

Audit de renouvellement tous les 3 ans

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

Green Événements

5 rue Etienne Jodelle

75018 Paris

contact@green-evenements.com

destination@green-evenements.com

Tél : 06 98 99 16 08

<https://www.green-evenements.com/>

https://destination-responsable.com



GLOBAL
DESTINATION
SUSTAINABILITY
MOVEMENT

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

2015

TYPE

Programme de mesure de la stratégie et des performances de durabilité des destinations de tourisme d'affaires et de loisirs

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Monde

CIBLES

Destinations/ territoires/ villes d'événementiel, de tourisme d'affaires et de loisirs

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Carte interactive : <https://www.gds.earth/2019- results/>

STRUCTURES FONDATRICES ET PARTENAIRES

IMEX Frankfurt, MCI, ICCA, European Cities Marketing

ORGANISME CERTIFICATEUR

GDS-Movement

GDS-Index

><https://www.gds.earth/>

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHE

Le GDS-Index récompense les destinations tourisme d'affaires et de loisirs les plus performantes en termes de développement durable, en leur attribuant un indice en pourcentage (comparables aux autres destinations participantes au GDS).

Il s'appuie sur un référentiel détaillant 70 critères, concernant l'environnement, le social, les fournisseurs et la gestion de la destination.

Ces critères sont liés directement aux standards internationaux comme les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies et les critères du Global Sustainable Tourism Council - Destinations (GSTC).

PRINCIPALES VALEURS

Motiver le développement durable des destinations urbaines dont le tourisme représente un secteur important.

COMMENT S'ENGAGER ?

1/ Etre inscrit en tant que membre du GDS-Index

2/ Remplir un questionnaire en ligne (données sur les parties prenantes de la destination, fournir des indicateurs de performance, des données qualitatives de sources officielles...)

3/ Evaluation de l'indice en % par les consultants du GDS-Index

Cahier des charges et méthodologie : <https://www.gds.earth/events/>

NOMBRE DE CRITÈRES

Au total, 70 indicateurs dans 4 domaines clés:
-Environnement
-Social

-Fournisseurs
-Gestion de la destination

En savoir plus : <https://www.gds.earth/index/>

DURÉE DE VALIDITÉ

Contrats de 1 ou 2 ans

COÛT

A partir de 2 500€ selon la formule choisie.

MODALITÉS DE CONTRÔLE

-Le GDS-Index oblige les membres à accompagner leurs réponses à chacun des 70 critères avec des preuves.

-Un consultant expérimenté réalise l'évaluation des critères qui ont été validés précédemment par des comités techniques du secteur.

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

**Global Destination
Sustainability Movement**

Barcelone, España
info@gds.earth
<https://www.gds.earth>

CONTACT UTILE POUR L'OCCITANIE

**Global Destination
Sustainability Movement**

Rebecca Johnson (interlocutrice qui parle français)
rebecca@gds.earth



Flocon Vert

><http://www.flocon-vert.org/>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

2012

TYPE

Démarche d'amélioration continue et label

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France

CIBLES

Destination de Montagne (collectivité de Montagne, Exploitant de Domaine Skiable, Office du Tourisme)

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Destinations lauréates : <http://www.flocon-vert.org/stations-laureates/>

STRUCTURE PORTEUSE

Mountain Riders

ORGANISME CERTIFICATEUR

Organisme indépendant et assermenté + Comité Flocon Vert

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

Le Flocon Vert est à la fois un label et une démarche de progrès. Il a pour objectif d'engager et de structurer la transition écologique des destinations de montagne en impliquant à minima l'Office du Tourisme, l'exploitant du Domaine skiable et la commune et plus largement l'ensemble des parties prenantes du territoire (acteurs économiques, société civile & visiteurs). Enfin, il donne au consommateur une vision claire des destinations touristiques de montagne responsables.

PRINCIPALES VALEURS

Préservation des ressources naturelles et écologie, économie locale, social et culture, gouvernance

LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHÉ ?

1/ Organiser une journée de lancement réunissant dans un premier temps : Office du Tourisme, Exploitant de Domaine Skiable et Collectivité, puis l'ensemble des acteurs de la destination.

2/ Réaliser un diagnostic partagé avec l'Association Mountain Riders qui confrontera les actions mis en place sur la destination vis-à-vis du cahier des Charges. Ce diagnostic partagé aboutit à un document de synthèse : L'Analyse Durable, constitué des données collectées et des préconisations.

Une journée de restitution est organisée sur la destination pour présenter les points forts et les points d'amélioration

3/ Une journée d'audit (visite de terrain et échanges) est organisée avec un auditeur indépendant et assermenté.

4/ Le comité Flocon Vert se prononce sur l'attribution du label en s'appuyant sur l'analyse durable et le rapport d'audit.

Les membres du comité Flocon Vert : ATD, ADEME, Université Savoie Mont Blanc, Atout France, Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, Mountain Riders.



Plus de détails : <http://www.flocon-vert.org/espace-candidat/procedure-de-labelisation/>

NOMBRE DE CRITÈRES

20 critères, répartis en 4 thématiques :

- Gouvernance & Destination
- Economie locale
- Social & culturel
- Ressources naturelles & écologie

Cahier des charges : <http://www.flocon-vert.org/wp-content/uploads/2017/11/Cahier-Charge-FV-2017.pdf>

DURÉE DE VALIDITÉ

3 ans

COÛT

entre 7 700€ et 13 500€

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Audit intermédiaire : accompagnement de la démarche d'amélioration continue après 1 an et demi
Audit de renouvellement tous les 3 ans

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

Association Mountain Riders

Maison des Associations, 67 rue Saint François de Sales
73000 Chambéry

Tél : 09 54 66 86 83

<https://www.mountain-riders.org/>

CONTACTS UTILES

Camille Rey Gorrez, Directrice

camille@mountain-riders.org

09 54 66 86 83

Alice Schrefheere, Chargée de mission,

alice@mountain-riders.org

Tél : 09 54 66 86 83

Démarches professionnelles







FR RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tourisme & Handicap

> <https://www.tourisme-handicaps.org/les-labels/>

> <https://www.tourisme-handicap.gouv.fr/fr>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

2001

TYPE

Marque d'État français

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France et Dom Tom

CIBLES

Sites et équipements touristiques (hébergement, restauration, visites, loisirs, lieux d'information touristique)

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Etablissements marqués Tourisme & Handicap : <https://www.tourisme-handicap.gouv.fr/fr/trouver-etablissement-accessible-labellise-th>
Structures porteuses-Direction Générale des Entreprises (DGE)
-Assistance au pilotage (attribution notamment) et à la promotion de la marque : ADN Tourisme et Association Tourisme et Handicaps

ORGANISME CERTIFICATEUR

Commission territoriale interdépartementale et recours possible en commission nationale
En Occitanie : 2 commissions interdépartementales (Est et Ouest)

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

Marque qui apporte une information objective et homogène sur l'accessibilité des sites et des équipements touristiques.

Prend en compte 4 familles de handicaps : auditif, mental, moteur et visuel.

Principales valeurs : Accessibilité, inclusion, accueil

COMMENT S'ENGAGER ?

1/ Dépôt de candidature en ligne sur GMTH (Gestion de la Marque Tourisme & Handicap) : <https://www.tourisme-handicap.gouv.fr/fr/espace-pro/candidature-initiale-renouvellement>

2/ Accompagnement par le relais local ou territorial T&H (Cf. Rubrique ci-après « Contacts utiles en Occitanie »)

3/ Visite d'évaluation de l'établissement réalisée par des représentants du secteur du tourisme et/ou des représentants des associations représentant les personnes handicapées formés ou habilités.

(Il est recommandé de faire évaluer l'activité par un binôme d'évaluateurs composé d'un représentant du secteur du tourisme et d'un représentant des associations représentant les personnes en situation de handicap).

4/ Passage en Commission Territoriale Interdépartementale

5/ Notification, dans le cadre de GMTH,

par courriel de la décision accompagnée de la fiche de synthèse par la DGE

6/ Attribution pour 5 ans du droit d'usage de la marque T&H pour 2 pictogrammes au minimum parmi les 4 principaux types de handicaps (auditif, mental, moteur et visuel)

En savoir plus : <https://www.tourisme-handicap.gouv.fr/fr/espace-pro/vous-souhaitez-obtenir-la-marque-tourisme-handicap>

NOMBRE DE CRITÈRES

Variable selon le Type de structure.
Téléchargez le cahier des charges correspondant à votre activité : <https://www.tourisme-handicap.gouv.fr/fr/cahiers-des-charges-de-la-marque-th>

DURÉE DE VALIDITÉ

5 ans, renouvelable

COÛT

Frais pour la visite selon les départements
Coût de plaque Tourisme & Handicap : 240 euros TTC (200 euros HT)

MODALITÉS DE CONTRÔLE

L'État français est habilité à prendre toutes mesures destinées à contrôler le respect des conditions et obligations fixées par le Règlement d'usage, et à vérifier la conformité des produits et/ou services visés selon les modalités de contrôle prévues par la commission territoriale d'attribution de la Marque conformément à l'acte d'engagement.

RENOUVELLEMENT ET ATTRIBUTION

-Évolution du nombre de pictogrammes attribués à l'Exploitant ou d'une nouvelle activité :

Possibilité de demander une nouvelle évaluation notamment pour l'attribution d'un ou de deux

nouveaux pictogrammes supplémentaires et/ou pour une évolution en termes d'activité auprès de la structure locale de gestion de la Marque.

-Possibilité de renouveler le droit d'usage de la Marque avant l'échéance des 5 ans directement sur GMTH

CONTACTS ORGANISMES RÉFÉRENTS

**DGE - Sous-direction du Tourisme
Direction Générale des Entreprises
Ministère de l'économie, des finances et de la relance**
Bâtiment Condorcet - 6 rue Louise Weiss 75703 Paris Ce-
dex 13
internaute.dge@finances.gouv.fr
tourismeethandicap.dge@finances.gouv.fr
Tél : 01 44 97 05 76

Association Tourisme et Handicaps
15 avenue Carnot 75017 Paris
ass-tourisme-et-handicaps@orange.fr
Tél : 01 44 11 10 41

CONTACTS UTILES EN OCCITANIE

Contacts référents Tourisme & Handicaps par département en Occitanie :

ADT Ariège-Pyrénées - Rachel Wiedenkiller
rachel.wiedenkiller@ariegepyrenees.com
Tél : 05 61 02 30 88

ADT Aude - Dorian Matéos
d.mateos@audetourisme.com
Tél : 04 68 11 64 19

ADT Aveyron - Delphine Roqueplo
delphine.roqueplo@tourisme-aveyron.com
Tél : 05 65 75 55 75

Gard Tourisme - Cécile Feuillade - Françoise Mounier
feuillade@tourismegard.com
mounier@tourismegard.com
Tél : 04 66 36 96 30

CDT Haute-Garonne - Monique Gibert
mgibert@tourismehg.com
Tél : 05 61 99 44 16

CDT Destination Gers - Isabelle Cardouat
amenagement@tourisme-gers.com
Tél : 05 62 05 95 95

**Hérault Tourisme - Claude Blaho Poncé
Responsable mission Accessibilité,
Tourisme & Handicap et membre du CA d'ATH**
cblahoponce@herault-tourisme.com
Murielle Sanz
msanz@herault-tourisme.com
Tél : 04 67 67 71 11/ 04 67 67 71 84

Lozère Tourisme - Danièle Rampon
d.rampon@lozere-tourisme.com
Tél : 04 66 65 60 01

**Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement
Christine Almendros**
christine.almendros@ha-py.fr
Tél : 05 62 56 70 14

ADT des Pyrénées-Orientales - Annouck Forcadell
annouck.forcadell@adt66.com
Tél : 04 68 51 52 76
Corinne Cazorla
c.cazorla@cdt-66.com
Tél : 04 68 51 52 73

CDT Tarn - Aurélie Bonfiglio
aurelie.bonfiglio@tourisme-tarn.com
Tél : 05 63 77 32 21

Tarn-et-Garonne Tourisme - Bruno des Borderies
bruno.desborderies@tourisme82.com
Tél : 05 63 21 79 52

**CRTL Occitanie, Maryse Boy
Pôle Offre et Développement**
maryse.boy@crtoccitanie.fr
Tél : 05 61 13 55 70
<https://pro.tourisme-occitanie.com/>



Accueil Paysan

> <https://www.accueil-paysan.com/fr/>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

1987

TYPE

Réseau/ Label

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

International

CIBLES

Hébergements, produits paysans, tables/au-berges, activités, accueil d'enfants, accueil social

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Carte interactive des membres du réseau : https://www.accueil-paysan.com/fr/catalog/map/?capacity__gte=&spoken_languages__code__in=&offset=0&country=FR&locality=&locality_id=&latitude=&longitude=&radius=

STRUCTURE PORTEUSE

Fédération nationale Accueil Paysan

ORGANISME CERTIFICATEUR

Associations locales : Accueil Paysan Occitanie Pyrénées-Méditerranée

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

Accueil Paysan est un réseau rassemblant des agriculteurs, paysans et acteurs ruraux qui, prenant appui sur leur activité agricole, mettent en place des activités d'accueil à la ferme : découverte de leurs métiers, leur mode de vie et leurs savoir-faire.

Ces acteurs s'engagent en faveur d'une agriculture paysanne et d'un tourisme durable, équitable et solidaire.

PRINCIPALES VALEURS

Soutien à l'agriculture paysanne et au tourisme rural ; valorisation du territoire, de l'environnement, des produits

COMMENT S'ENGAGER ?

Prérequis : Etre paysan ou acteur rural : avoir une activité agricole et/ou un fort lien à la terre

1/ Prendre contact avec Accueil Paysan Occitanie pour l'envoi des documents du réseau :

Charte, fiche de renseignements : <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfnV3E1bub4jar2RF4AaE9JO4lr8VZUQnPgN7uCJCb6Z99hRA/viewform>, documents de présentation de la démarche, cahier des charges correspondant, procédure de labellisation...)

2/ Remplir et retourner la fiche de renseignements pour enclencher la procédure de labellisation

3/ Entretien téléphonique et une ou plusieurs visites sont effectués pour présenter le réseau et comprendre les motivations de l'acteur en demande
- Si l'acteur n'est pas prêt, un accompagnement de porteurs de projet est possible

4/ Si la structure est prête, « visite d'entrée en période probatoire » programmée

5/ La Commission de labellisation émet un avis, ensuite discuté en Conseil d'administration de l'association locale

6/ Nouvelle visite organisée par la Commission au bout d'un an, pour confirmer ou non la labellisation

En savoir plus : <https://www.accueil-paysan.com/fr/les-labellisations-des-structures-accueil-paysan/?preview=1&draft=1&language=fr>

NOMBRE DE CRITÈRES

L'acteur rural s'engage à respecter la charte d'engagement du réseau. Elle comporte 10 points, résumés ci-après :

- 1- Solidarité et respect de l'environnement
- 2- Faire connaître son métier, son environnement, son lien à la terre
- 3- Réseau pensé, organisé et animé par ceux qui en vivent
- 4- Echanges et respect mutuel
- 5- Maintien de la vie en milieu rural
- 6- Ouverture et accessibilité à tous
- 7- Origine et qualité des produits paysans
- 8- Confort adapté à l'habitat local
- 9- Réseau international
- 10- Valorisation des identités paysannes et partage d'un art de vivre

Charte disponible : <https://www.accueil-paysan.com/fr/qui-sommes-nous/notre-charte/>

DURÉE DE VALIDITÉ

3 ans

COÛT

Participation pour la visite de labellisation : 50€
Adhésion et cotisation annuelle à la Fédération nationale
Cotisation annuelle à l'association locale parfois demandée

Plus de détails sur les tarifs en contactant Accueil Paysan Occitanie

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Renouvellement tacite tous les ans
Visite de suivi-qualité tous les 3 ans



CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

Fédération nationale Accueil Paysan

9 avenue Paul Verlaine
38100 Grenoble
Tél : 04 76 43 44 83
info@accueil-paysan.com
ou Formulaire de contact : <https://www.accueil-paysan.com/fr/contact/federation-nationale-accueil-paysan/>

<https://www.accueil-paysan.com/fr/>

CONTACT UTILE EN OCCITANIE

Accueil Paysan Occitanie Pyrénées-Méditerranée

1, avenue Salvador Allende
11 300 Limoux
occitanie.pm@accueil-paysan.com
ou Formulaire de contact https://www.accueil-paysan-occitanie.com/contactez_accueil_paysan/
Tél : 04 30 07 39 15 (pas de répondeur)
Tél : 06 51 01 88 71
<https://www.accueil-paysan-occitanie.com/>



Bienvenue à la ferme

> <https://www.bienvenue-a-la-ferme.com/>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

1988

TYPE

Marque nationale

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France

CIBLES

Agriculteur ou collectif d'agriculteurs pratiquant une activité de vente directe ou d'accueil à la ferme. Prestations ciblées : vente directe, hébergements, restauration et loisirs.

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Trouvez les membres du réseau : <https://www.bienvenue-a-la-ferme.com/>

NOTORIÉTÉ

1er réseau national de vente directe et d'accueil à la ferme
1 français sur 2 déclare connaître la marque Bienvenue à la ferme

STRUCTURE PORTEUSE

Chambre d'Agriculture France

ORGANISME CERTIFICATEUR

Commission d'agrément composée de professionnels du réseau et d'un conseiller Chambre d'Agriculture

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHE

Le réseau national Bienvenue à la ferme est composé d'agriculteurs proposant des activités de vente directe, d'hébergement, de loisirs et de restauration.

PRINCIPALES VALEURS

Accueil de qualité, échange et proximité, promotion de l'activité d'agriculteur, valorisation de la ferme, du savoir-faire rural et du terroir, circuits courts

COMMENT S'ENGAGER ?

Prérequis : être agriculteur

1/ Prendre contact avec sa Chambre d'Agriculture départementale qui fournit toutes les informations et les documents nécessaires pour s'engager

Visite de pré agrément éventuelle

2/ Monter un dossier de demande d'agrément

3/ Visite d'agrément sur la ferme pour évaluer la conformité de la prestation au regard du cahier des charges. Visite effectuée par la Commission d'agrément.

4/ La Commission d'agrément se réunit et statue

NOMBRE DE CRITÈRES

Une charte éthique et deux Cahiers des charges nationaux : un dédié aux activités de vente directe et un pour les activités d'accueil avec des spécificités propres à chaque Type d'activité.

DURÉE DE VALIDITÉ

5 ans

COÛT

Montant de la cotisation propre à chaque département

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Autodiagnostic à compléter tous les ans par l'adhérent
Visite de suivi tous les 5 ans

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

Chambre d'Agriculture France

9, avenue Georges V
75008 Paris
Tél : 01 53 57 11 50
Formulaire de contact :
https://www.bienvenue-a-la-ferme.com/contact/1/administratif#bloc_contact_form

accueil@apca.chambagri.fr
<https://www.bienvenue-a-la-ferme.com/>

CONTACTS UTILES EN OCCITANIE

Chambre régionale d'Agriculture Occitanie

Marjorie Esprit, Chargée de mission promotion des produits et agritourisme
marjorie.esprit@occitanie.chambagri.fr
Tél : 04 67 20 48 08

Chambre d'Agriculture Ariège

Nathalie Roussigné, Conseillère Agritourisme, animatrice Bienvenue à la ferme
nathalie.roussigne@ariege.chambagri.fr
Tél : 05 61 02 14 00

Chambre d'Agriculture Aude

Elodie Sabatier, Chargée de mission commercialisation - Bienvenue à la ferme
elodie.sabatier@aude.chambagri.fr
Tél : 04 68 11 79 31

Chambre d'Agriculture Aveyron

Magaly Bruel-Fraysse, Conseillère Agritourisme et Animatrice du réseau Bienvenue à la ferme
magaly.brue@aveyron.chambagri.fr
Tél : 05 65 73 77 12

Chambre d'Agriculture Gard

Jessica Parra, Animatrice du réseau Bienvenue à la ferme
bienvenuelaferme@gard.chambagri.fr
Tél : 04 66 04 51 07

Chambre d'Agriculture Haute-Garonne

Marianne Bergès
tourisme@haute-garonne.chambagri.fr
Tél : 05 61 10 43 01

Chambre d'Agriculture Gers

Philip Everlet, Responsable du pôle Tourisme, Filières et Alimentation
tfa@gers.chambagri.fr
Tél : 05 62 61 77 40

Chambre d'Agriculture Hérault

Virginie Fernandez, Conseillère agritourisme, animatrice réseau Bienvenue à la ferme
fernandez@herault.chambagri.fr
Tél : 06 18 36 83 06

Chambre d'Agriculture Lot

Fanny Melet, Chargée de mission Bienvenue à la ferme
f.melet@lot.chambagri.fr
Tél : 05 65 23 22 20

Chambre d'Agriculture Lozère

Pauline Fallot, Conseillère spécialisée agritourisme, circuits courts et promotion
pauline.fallot@lozere.chambagri.fr
Tél : 04 66 65 62 00

Chambre d'Agriculture Hautes-Pyrénées

Barbara Béjottes
b.bejottes@hautes-pyrenees.chambagri.fr
Tél : 05 62 43 05 17

Chambre d'Agriculture Pyrénées-Orientales

Muriel Créte
bienvenuelaferme@pyrenees-orientales.chambagri.fr
Tél : 04 68 35 74 22/ 07 62 74 74 22

Chambre d'Agriculture Tarn

Audrey Guignard
a.guignard@tarn.chambagri.fr
Tél : 05 63 48 83 81

Chambre d'Agriculture Tarn-et-Garonne

Jean-François Pinel, Conseiller Bienvenue à la ferme
jf.pinel@agri82.fr
Tél : 05 63 63 80 21



Norme ISO 20 121

><https://www.iso.org/fr/iso-20121-sustainable-events.html>

Brochure de présentation de la norme ISO 20 121

>https://www.iso.org/files/live/sites/isoorg/files/store/fr/PUB100302_fr.pdf

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

2012

TYPE

Norme internationale

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Monde

CIBLES

Tous les acteurs du marché événementiel, de tous types, de toutes tailles, qui contribuent à la conception et à la mise en œuvre d'événements. Ex. : agences, organisateurs, Grands Comptes, TPE/PME, offices de tourisme, prestataires, gestionnaires de lieux...

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Plus d'informations : <http://www.3-0.fr/actu-evenements-responsables/la-france-leader-mondial-en-nombre-de-structures-certifiees-iso-20121#:~:text=Avec%2051%20structures%20certifi%C3%A9es%20ISO,passer%20devant%20le%20Royaume%2DUni.>

STRUCTURE PORTEUSE

Organisation Internationale de Normalisation

ORGANISME CERTIFICATEUR

Organismes certificateurs indépendants (Green Événements, AFNOR Certification, Bureau Veritas, Green Expertise, SGS, ...)

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHE

La norme internationale ISO 20 121 vise à intégrer le développement durable dans l'activité événementielle. Elle permet la mise en place d'un système de management responsable dans l'activité.

Peuvent être certifiés :

- Les événements eux-mêmes (exemple : G7, Le OUAÏ, LaREF2020, ...)
- Les structures qui contribuent à l'organisation (départements communication de grands groupes, agences événementielles, traiteurs, lieux événementielles, entreprise de technique audio-vidéo, etc.)

PRINCIPALES VALEURS

Environnement, social/ sociétal, économique, démarche participative/ gouvernance

Comment obtenir la norme ISO 20 121 ?

- 1/ Faire un diagnostic du fonctionnement de la structure par rapport aux exigences de la norme ISO 20 121
- 2/ Ecouter les parties prenantes internes et externes de la structure pour faire émerger des enjeux de développement durable
- 3/ Définir une stratégie de développement durable avec des enjeux, des objectifs et un plan d'actions
- 4/ Sensibiliser l'ensemble des collaborateurs de la structure à la démarche de mise en conformité avec la norme
- 5/ Mettre en œuvre une base documentaire conformément aux exigences de la norme
- 6/ Former les collaborateurs au développement durable et aux bonnes pratiques en matière d'événement responsable
- 7/ Mettre en place des indicateurs pour suivre les actions

8/ Faire un contrôle de l'avancement de la mise en œuvre de la norme via un audit « blanc »

9/ Faire les ajustements en cas de non-conformités sur les exigences de la norme

10/ Passer l'audit de certification auprès d'un Organisme certificateur indépendant

NB : Possibilité de se faire accompagner par un cabinet de conseil expert sur cette norme pour sa mise en place dans la structure (Green Événements, Bureau Veritas, SGS ...)

Nombre de critères S'engager dans une démarche de certification ISO 20121 « événement responsable », c'est :

- Limiter l'impact environnemental, sociétal et économique de votre activité ;
- Valoriser vos efforts ;
- Répondre aux exigences de vos clients, des institutionnels et des participants aux événements ;
- Aller au-delà des dispositions réglementaires de plus en plus exigeantes ;
- Communiquer de manière transparente sur votre démarche développement durable ;
- Réduire les coûts liés aux pollutions et dégradations des lieux ;
- Agir sur la motivation de vos collaborateurs ;
- Gagner une plus grande crédibilité auprès de vos donneurs d'ordres ;
- Tisser des relations durables avec les parties prenantes et vos partenaires locaux.

Voir notre page pour plus d'infos : <https://certification.afnor.org/developpement-durable-rse/certification-iso-20121-systemes-de-management-responsable-appliques-a-l-activite-evenementielle>

Durée de mise en œuvre Entre 3 et 12 mois selon l'entreprise

DURÉE DE VALIDITÉ

Certification valable 3 ans

COÛT

Variable au cas par cas selon la taille de l'organisation

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Audit de suivi tous les ans

Audit de renouvellement tous les 3 ans

CONTACT ORGANISMES RÉFÉRENTS

Green Événements

contact@green-evenements.com

Tél : 06 98 99 16 08

<https://www.green-evenements.com/>

-AFNOR Plus d'informations : <https://certification.afnor.org/developpement-durable-rse/certification-iso-20121-systemes-de-management-responsable-appliques-a-l-activite-evenementielle>

-Bureau Veritas Plus d'informations : <https://www.bureauveritas.fr/besoin/certification-iso-20121>

-Green Expertise Plus d'informations : <https://green-expertise.com/norme-iso-20121/>

-SGS Plus d'informations : <https://www.sgsgroup.fr/fr-fr/sustainability/management-and-compliance/organization-and-events/iso-20121-sustainable-events>

CONTACTS UTILES EN OCCITANIE

AFNOR Occitanie

TOULOUSE, Nathalie Maraval

Immeuble Stratège B2

51 rue Ampère

31670 Labège

delegation.toulouse@afnor.org

Tel : 05 61 39 76 76

MONTPELLIER, Corinne Miramont

770 avenue Alfred Sauvy

Immeuble Les latitudes Nord

34470 Pérols

delegation.montpellier@afnor.org

Tel : 04 99 52 24 00



Charte des 15 engagements écoresponsables

pour les organisateurs d'événements
et gestionnaires d'équipements sportifs

> <https://www.developpement-durable.sports.gouv.fr/ressources/article/la-charte-des-15-engagements>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

2017 : charte des organisateurs d'événements
2018 : charte des gestionnaires d'équipements sportifs

TYPE

Chartes

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France

CIBLES

Organisateurs d'événements et gestionnaires d'équipements sportifs

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Liste des signataires (en bas de page) <https://www.developpement-durable.sports.gouv.fr/ressources/article/la-charte-des-15-engagements>

STRUCTURE PORTEUSE

Ministère chargé des Sports
En partenariat avec l'ONG WWF France

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

Les grands événements sportifs internationaux et nationaux ont un impact sur l'environnement. Les signataires de cette Charte, conscients du rôle d'exemplarité qu'ils peuvent jouer, choisissent de s'inscrire concrètement dans une démarche écoresponsable impulsée par les organisateurs ainsi que par le ministère chargé des Sports. Cette démarche vise à limiter leurs effets négatifs sur l'environnement et à inscrire l'écosystème qui gravite autour de l'événementiel sportif dans une dynamique commune.

PRINCIPALES VALEURS

Diminuer son impact sur l'environnement, utiliser le sport comme levier de changement des comportements vers des pratiques plus vertueuses

COMMENT S'ENGAGER ?

Pour rejoindre le réseau des signataires, contacter l'adresse mail suivante : ds.sportdurable@sports.gouv.fr

Toute signature se déroule dans un cadre officiel en présence de la Ministre chargée des Sports et doit au préalable avoir obtenu l'accord conjoint de la direction des Sports (Mission sport et développement durable) et du WWF France.

NOMBRE DE CRITÈRES

Les 15 engagements chiffrés portent sur 15 thématiques adaptées aux spécificités du métier d'organisateur d'événement ou de gestionnaire d'équipement. Ces thématiques pourront être modifiées lors des évolutions des chartes.

- 1- Restauration
- 2- Mobilité
- 3- Achats responsables
- 4- Déchets
- 5- Sites naturels, espaces verts et biodiversité
- 6- Énergies et fluides
- 7- Accueil et accessibilité



- 8- Accès à toutes et tous
- 9- Innovations
- 10- Impact économique et social
- 11- Ancrage territorial
- 12- Cause solidaire
- 13- Egalité et lutte contre les discriminations
- 14- Management responsable
- 15- Sensibilisation

Les chartes sont disponibles : <https://www.developpement-durable.sports.gouv.fr/ressources/article/la-charte-des-15-engagements>
Une nouvelle version de la charte à destination des organisateurs est en cours d'élaboration.

Outre le respect des engagements, les signataires s'engagent à partager leurs actions/initiatives et à participer aux réunions du « club des organisateurs d'évènements » ou « club des gestionnaires d'équipement ».

DURÉE DE VALIDITÉ

Approche d'amélioration continue à échéance maximum de 3 ans

COÛT

Démarche volontaire, pas de coût financier

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Un outil d'auto-évaluation du niveau d'atteinte des objectifs est fourni aux signataires. Il leur permet de se situer en termes d'amélioration continue. Les signataires sont fréquemment invités à présenter les initiatives et actions développées dans le cadre de la mise en œuvre de ces chartes.

Des réflexions sont en cours pour instaurer un principe d'évaluation adapté pour la nouvelle version de la charte « organisateur ».

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

Ministère chargé des Sports
Mission Sport et développement durable
Thomas Letapissier / Amandine Singla
ds.sportdurable@sports.gouv.fr



Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV)

> <http://www.patrimoine-vivant.com/>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

2006

TYPE

Label de l'État français

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France

CIBLES

Entreprises françaises de toute taille, exerçant une activité de production/ de transformation/ de réparation ou de restauration, inscrites au répertoire des métiers, et/ ou au registre du commerce et des sociétés.

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Liste des EPV : <http://www.patrimoine-vivant.com/fr/epv-companies>

STRUCTURE PORTEUSE

et « certificatrice » Institut National des Métiers d'Art
Administration décernant le label Préfectures de Régions

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

Le label Entreprise du Patrimoine Vivant est une marque de reconnaissance de l'Etat mise en place pour distinguer des entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence.

PRINCIPALES VALEURS

Reconnaissance des savoir-faire français rares et traditionnels, tourisme de savoir-faire et de découverte économique, valorisation de la fabrication française

COMMENT S'ENGAGER ?

1/ Déposer sa candidature. Accès aux formulaires de dépôt des candidatures : <https://www.patrimoine-vivant.com/fr/epv>

2/ Instruction du dossier par le secrétariat du label EPV :
- Visite et avis par des experts missionnés par le Secrétariat du label EPV

L'avis et le compte-rendu de visite sont intégrés au dossier d'instruction

- Analyse du dossier par le Secrétariat du label

3/ Décision de labellisation

- Le Secrétariat se prononce sur la décision

- Décisions de labellisation remises par les préfets de région

Pour en savoir plus sur la candidature : <http://www.institut-metiers-artisanat.fr/epv>

NOMBRE DE CRITÈRES

Les entreprises doivent répondre à au moins 2 critères de chacune des 3 catégories suivantes :

- Détention d'un patrimoine économique spécifique
- Détention d'un savoir-faire rare, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité
- Implantation géographique, Notoriété de l'entreprise, exercice d'une démarche de responsabilité sociale

Pour en savoir plus sur les critères :

<https://www.institut-metiers-artisanat.fr/epv/criteres>



DURÉE DE VALIDITÉ

5 ans

COÛT

Frais de gestion de dossier de candidature, variables en fonction du chiffre d'affaires et du dernier bilan comptable de l'entreprise :

CA TTC Montant de la redevance HT

Inférieur à 500 000 Euros 250 Euros

Entre 500 000 et 1 500 000 Euros 500 Euros

Supérieur ou égal à 1 500 001 Euros 950 Euros

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Procédure de candidature à renouveler tous les 5 ans

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

**Secrétariat de la Commission Nationale des Entreprises du Patrimoine Vivant
Institut National des Métiers d'Art**

23 Avenue Daumesnil

75012 Paris

contact@patrimoine-vivant.com

Tél : 01 55 78 86 09

<http://www.patrimoine-vivant.com/>

CONTACTS UTILES EN OCCITANIE

Association régionale des EPV en Occitanie

Daniel DRUILHET, Président

EPV Ateliers Druilhet-Flavin

ateliers.druilhett@orange.fr

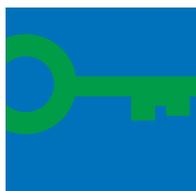
Tél : 05 65 71 92 57

Lore Camillo, Vice-Présidente

EPV Poteries d'Albi

lespoteriesdalbi@lespoteriesdalbi.fr

Tél : 05 63 60 71 00



Clef Verte

Clef Verte

> <https://www.laclefverte.org/>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

1994

TYPE

Label

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

International

CIBLES

Hébergements touristiques et restauration

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Tous les établissements Clef Verte en France consultables : <https://www.laclefverte.org/recherche/>

Tous les établissements « Green Key » dans le monde, consultables <https://www.greenkey.global/>

NOTORIÉTÉ

1er écolabel pour les établissements touristiques en France

1er label environnemental international pour l'hébergement touristique et la restauration

STRUCTURES PORTEUSES

Teragir, anime le label en France

Foundation for Environmental Education (FEE), coordonne le label à l'international

ORGANISME CERTIFICATEUR

Jury d'experts externes à Teragir, en savoir plus : <https://www.laclefverte.org/le-label/le-jury/>

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHE

Le label Clef Verte distingue les hébergements touristiques et les restaurants qui choisissent de réduire leur impact environnemental et affirmer leur responsabilité sociale.

PRINCIPALES VALEURS

Sensibiliser les professionnels et le personnel, éduquer les touristes, diminuer l'impact des établissements touristiques sur l'environnement et les charges d'exploitation, anticiper les futures réglementations, promouvoir des hébergements et des restaurants respectueux de l'environnement

COMMENT S'ENGAGER ?

1/ S'inscrire sur l'espace pro Clef Verte en ligne (gratuit)

2/ Remplir le dossier en ligne, dont la grille de critères correspondant à son activité

2/ Visite de contrôle par un auditeur conseil du label Clef Verte : valide/ invalide les réponses fournies dans le dossier et apporte des conseils sur les points éventuellement manquants

3/ Accompagnement par l'équipe Clef Verte pour progresser dans la démarche et présenter un dossier qualitatif au jury

4/ Le Jury d'experts, externes à Teragir, statue sur l'obtention du label

Si l'établissement obtient le label, visite d'audit réalisée l'année suivant l'année de candidature, puis tous les 3 ans.

En savoir plus sur comment candidater : <https://www.laclefverte.org/espace-pro/comment-%C3%AAtre-candidat-au-label-clef-verte/>

NOMBRE DE CRITÈRES

Une 60aine de critères impératifs
Des critères recommandés (essentiels ou optionnels)

Les critères Clef Verte portent sur :

- Politique environnementale
- Sensibilisation à l'environnement
- Gestion de l'eau
- Gestion des déchets
- Gestion de l'énergie
- Achats responsables
- Cadre de vie

Grilles de critères par Type d'établissements : <https://www.laclefverte.org/espace-pro> (Onglet « Critères »).
Conditions générales de participation : <https://www.laclefverte.org/espace-pro/>

DURÉE DE VALIDITÉ

1 an, procédure de renouvellement annuel (allégée les années sans audit)

COÛT

Tarifs variables selon la capacité de l'hébergement ou du restaurant.

Le Coût comprend :

- la visite d'audit (dont frais de déplacement de l'auditeur)
- des frais de participation annuel

Tarifs : <https://www.laclefverte.org/espace-pro/comment-%C3%AAtre-candidat-au-label-clef-verte/> (en bas de page).

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Procédure de renouvellement annuel : dossier Clef Verte à mettre à jour en ligne et à envoyer

Tous les 3 ans : dossier de renouvellement + visite d'audit et accompagnement (comme pour une 1ère labellisation)



CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

Teragir

115 rue du Faubourg Poissonnière
75009 Paris
infos@laclefverte.org
Tél : 01 45 49 05 80
<https://www.laclefverte.org/>
<https://www.teragir.org/>

CONTACT UTILE EN OCCITANIE

Hérault Tourisme, Partenaire du label Clef Verte
Caroline Ramat-Leclant
cramatleclant@herault-tourisme.com
Tél : 04 67 67 71 27



Écogîte - Gîtes de France

> <https://www.gites-de-france.com/fr/nos-sejours-themes/ecogites>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

2007

TYPE

Qualification environnementale Écogîte
Gîtes de France

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France

CIBLES

Projets de créations ou structures existantes
du réseau des Gîtes de France

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Tous les hébergements Écogîtes : <https://www.gites-de-france.com/fr/search?f%5B0%5D=thematics%3A36142>

NOTORIÉTÉ

Gîtes de France : 2ème marque des hébergements touristiques la plus connue des français

STRUCTURE PORTEUSE

Gîtes de France

ORGANISME CERTIFICATEUR

Relais départementaux Gîtes de France

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

Un hébergement Écogîte est un hébergement du réseau Gîtes de France, conçu ou restauré selon des techniques ou matériaux reconnus comme ayant un faible impact sur l'environnement de sa construction à sa déconstruction.

NIVEAUX DE PROGRESSION

La qualification Écogîte ne possède pas de niveau de progression. Les Gîtes de France sont classés de 1 à 5 épis selon le niveau de confort.

PRINCIPALES VALEURS

Environnement, éco-construction, bio-climatisme, respect du territoire d'implantation, diminution de l'impact de l'activité touristique sur l'environnement, tourisme durable

COMMENT S'ENGAGER ?

1/ Contacter Gîtes de France et demander les documents relatifs à la qualification « Écogîtes »

Contactez son relais départemental Gîtes de France pour un accompagnement

2/ Contacter son relais départemental afin de prévoir une visite avec le technicien du label

3/ Visite de l'hébergement par le technicien du label

4/ Décision de l'attribution de la qualification

NOMBRE DE CRITÈRES

6 critères environnementaux pris en compte :

- Intégration de l'hébergement dans son environnement et son site
- Utilisation de matériaux locaux et sains dans la réalisation de l'hébergement
- Maîtrise des consommations d'énergie conventionnelle pour chaque usage (chauffage, eau chaude, cuisson, électricité spécifique) et utilisation des énergies renouvelables
- Maîtrise des consommations d'eau
- Gestion des déchets liés à l'occupation de l'hébergement
- Engagement d'information envers les usagers de la structure et de retour d'expérience vers Gîtes de France

Pour chacun de ces critères, l'hébergement doit satisfaire des seuils d'exigences minimales en dessous desquels il ne peut pas prétendre à la qualification (niveaux éliminatoires).

DURÉE DE VALIDITÉ

5 ans

COÛT

Inclus dans l'adhésion à Gîtes de France
Le montant de l'adhésion est propre à chaque relais départemental

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Visite de contrôle tous les 5 ans ou dans le cadre d'un suivi qualité

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

Fédération Nationale Gîtes de France

40 Avenue de Flandre
75019 Paris
Formulaire de contact <https://www.gites-de-france.com/fr/contact>
Tél : 01 49 70 75 75
<https://www.gites-de-france.com/fr>

CONTACTS UTILES EN OCCITANIE

Ariège

relais@gites-de-france-ariège.com
Tél : 05 64 25 05 68
<https://www.gites-de-france-ariège.com/>

Aude

contact@gites11.com
Tél : 04 68 11 40 70
<https://www.gites-de-france-aude.com/>

Aveyron

accueil@gites-de-france-aveyron.com
Tél : 05 65 75 55 60
<https://www.gites-de-france-aveyron.com/fr/>

Gard

contacts@gites-de-france-gard.fr
Tél : 04 66 27 94 94
<https://www.gites-de-france-gard.fr/>

Haute-Garonne

info@gites-de-france-31.com
Tél : 05 61 99 70 60
<https://www.gites-de-france-31.com/>

Gers

info@gers-gites-france.com
Tél : 05 62 61 77 96
<https://www.gers-gites-france.com/>

Hérault

label@gdf34.com
Tél : 04 67 10 48 40
<https://www.gites-de-france-herault.fr/>

Lot

accueil@gites-de-france-lot.fr
Tél : 05 65 53 20 75
<https://gites-de-france-lot.fr/>

Lozère

Daric Tranchard

d.tranchard@lozere-tourisme.com
Tél : 04 66 65 60 25
<https://www.gites-de-france.com/fr/occitanie/location-de-vacances-lozere>
<https://www.lozere-tourisme.com/gites-de-france>

Hautes-Pyrénées

contact@gites-france-65.com
Tél : 05 62 34 31 50
<https://www.gites-de-france-65.com/>

Pyrénées-Orientales

relais@gites-de-france-66.com
Tél : 04 68 68 42 89
<https://www.gites-de-france-66.com/>

Tarn

animation@gites-tarn.com
Tél : 05 63 48 84 38
<https://www.gites-de-france.com/fr/occitanie/location-de-vacances-tarn>

Tarn et Garonne

gitesdefrance82@orange.fr
Tél : 05 63 03 84 06
<https://www.gites-de-france-tarn-et-garonne.com/fr/>

Ecogestes Gîtes de France

> <https://www.gites-de-france.com/fr/nos-sejours-themes/ecogestes>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

2012

TYPE

Avenant de qualification Ecogestes - Gîtes de France

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France

CIBLES

Tous les hébergements labellisés Gîtes de France

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Tous les hébergements Ecogestes : <https://www.gites-de-france.com/fr/search?f%5B0%5D=thematics%3A36141>

NOTORIÉTÉ

Gîtes de France : 2ème marque des hébergeurs touristiques la plus connue des français

STRUCTURE PORTEUSE

Gîtes de France

ORGANISME CERTIFICATEUR

Relais départemental Gîtes de France

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHE

Un hébergement Ecogestes est un hébergement du réseau Gîtes de France dont les propriétaires œuvrent pour diminuer l'impact de leur activité touristique sur l'environnement.

Un écogeste est un geste, souvent simple et quotidien, que chaque citoyen peut faire afin de réduire son impact sur l'environnement. Les hébergements Ecogestes-Gîte de France mettent en place des gestes éco-responsable, que chacun peut reproduire chez soi pour le bien de tous.

NIVEAUX DE PROGRESSION

La qualification Ecogestes ne possède pas de niveau de progression. Les Gîtes de France sont classés de 1 à 5 épis selon le niveau de confort.

PRINCIPALES VALEURS

Tourisme éco-responsable, réduction des consommations énergétiques, diminution de l'impact de l'activité touristique sur l'environnement

COMMENT S'ENGAGER ?

1/ Contacter son relais départemental Gîtes de France et demander la liste des critères Ecogestes

2/ Remplir et déclarer la liste des écogestes sur lesquels le Gîte de France s'engage, auprès de son relais départemental

3/ Validation par le relais départemental des engagements que le Gîte s'oblige à respecter

NOMBRE DE CRITÈRES

46 critères au total, 25 critères à valider dont 8 obligatoires.

DURÉE DE VALIDITÉ

5 ans

COÛT

Inclus dans l'adhésion à Gîtes de France
Le montant de l'adhésion est propre à chaque relais départemental

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Visite de suivi tous les 5 ans

CONTACTS UTILES EN OCCITANIE

Ariège

relais@gites-de-france-ariege.com
Tél : 05 64 25 05 68
<https://www.gites-de-france-ariege.com/>

Aude

contact@gites11.com
Tél : 04 68 11 40 70
<https://www.gites-de-france-aude.com/>

Aveyron

accueil@gites-de-france-aveyron.com
Tél : 05 65 75 55 60
<https://www.gites-de-france-aveyron.com/fr/>

Gard

contacts@gites-de-france-gard.fr
Tél : 04 66 27 94 94
<https://www.gites-de-france-gard.fr/>

Haute-Garonne

info@gites-de-france-31.com
Tél : 05 61 99 70 60
<https://www.gites-de-france-31.com/>

Gers

info@gers-gites-france.com
Tél : 05 62 61 77 96
<https://www.gers-gites-france.com/>

Hérault

label@gdf34.com
Tél : 04 67 10 48 40
<https://www.gites-de-france-herault.fr/>

Lot

accueil@gites-de-france-lot.fr
Tél : 05 65 53 20 75
<https://gites-de-france-lot.fr/>

Lozère

Daric Tranchard
d.tranchard@lozere-tourisme.com
Tél : 04 66 65 60 25
<https://www.gites-de-france.com/fr/occitanie/location-de-vacances-lozere>
<https://www.lozere-tourisme.com/gites-de-france>

Hautes-Pyrénées

contact@gites-france-65.com
Tél : 05 62 34 31 50
<https://www.gites-de-france-65.com/>

Pyrénées-Orientales

relais@gites-de-france-66.com
Tél : 04 68 68 42 89
<https://www.gites-de-france-66.com/>

Tarn

animation@gites-tarn.com
Tél : 05 63 48 84 38
<https://www.gites-de-france.com/fr/occitanie/location-de-vacances-tarn>

Tarn et Garonne

gitesdefrance82@orange.fr
Tél : 05 63 03 84 06
<https://www.gites-de-france-tarn-et-garonne.com/fr/>



Gîte Panda est une marque de WWF sous licence d'utilisation exclusive de Gîtes de France®

Gîte Panda

> <https://www.gites-de-france.com/fr/nos-sejours-themes/panda-wwf>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

1993

TYPE

Label

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France

CIBLES

Tous les hébergements labellisés Gîtes de France et situés sur un espace protégé

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Tous les hébergements Gîtes Panda : <https://www.gites-de-france.com/fr/search?f%5B0%5D=thematiques%3A36143>

NOTORIÉTÉ

Gîtes de France : 2ème marque des hébergeurs touristiques la plus connue des français

STRUCTURE PORTEUSE

WWF France en partenariat avec Gîtes de France

ORGANISME CERTIFICATEUR

WWF

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

Un Gîte Panda est un hébergement du réseau Gîtes de France situé au sein de zones naturelles remarquables protégées. Le label a été créé pour préserver la nature et favoriser sa découverte à proximité des hébergements touristiques situés sur ces zones sensibles.

NIVEAUX DE PROGRESSION

Le label Gîte Panda ne possède pas de niveau de progression. Les Gîtes de France sont classés de 1 à 5 épis selon le niveau de confort.

PRINCIPALES VALEURS

Développement et tourisme durable, préservation de la nature, diminution de l'impact de l'activité touristique sur l'environnement

COMMENT S'ENGAGER ?

Prérequis :

- Etre agréé Gîtes de France
 - Etre situé dans un environnement naturel protégé (Parc National ou Régional, voire Zone Natura 2000, ZNIEFF, Arrêté de Protection du Biotope)
 - Comporter un équipement d'observation de la nature et des documents d'information spécifiques
 - Etre situé sur une propriété comportant un circuit de promenade/ randonnée et d'observation de la faune et de la flore réservé à l'usage des clients du gîte
- OU
- Etre situé à proximité immédiate de lieux de promenade et d'observation de la nature, accessibles à pied

1/ Contacter son relais départemental Gîtes de France

2/ Remplir une fiche de pré-diagnostic

3/ Visite d'audit par WWF

4/ Constituer un « projet personnel » en fonction des préconisations de WWF

5/ Convention signée entre le propriétaire, l'espace protégé, le relais départemental Gîtes de France et WWF

NOMBRE DE CRITÈRES

Cahier des charges de 123 critères, répartis en 4 piliers fondamentaux :

- Protection de la nature
- Éco-habitat
- Éco-citoyenneté
- Sensibilisation de la clientèle à la protection de l'environnement

DURÉE DE VALIDITÉ

3 ans

COÛT

Inclus dans l'adhésion à Gîtes de France
Le montant de l'adhésion est propre à chaque relais départemental

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Visite d'audit tous les 3 ans

CONTACT ORGANISMES RÉFÉRENTS

Fédération Nationale Gîtes de France

40 Avenue de Flandre
75019 Paris
Formulaire de contact :
<https://www.gites-de-france.com/fr/contact>
Tél : 01 49 70 75 75

CONTACTS UTILES EN OCCITANIE

Ariège

relais@gites-de-france-ariège.com
Tél : 05 64 25 05 68
<https://www.gites-de-france-ariège.com/>

Aude

contact@gites11.com
Tél : 04 68 11 40 70
<https://www.gites-de-france-aude.com/>

Aveyron

accueil@gites-de-france-aveyron.com
Tél : 05 65 75 55 60
<https://www.gites-de-france-aveyron.com/fr/>

Gard

contacts@gites-de-france-gard.fr
Tél : 04 66 27 94 94
<https://www.gites-de-france-gard.fr/>

Haute-Garonne

info@gites-de-france-31.com
Tél : 05 61 99 70 60
<https://www.gites-de-france-31.com/>

Gers

info@gers-gites-france.com
Tél : 05 62 61 77 96
<https://www.gers-gites-france.com/>

Hérault

label@gdf34.com
Tél : 04 67 10 48 40
<https://www.gites-de-france-herault.fr/>

Lot

accueil@gites-de-france-lot.fr
Tél : 05 65 53 20 75
<https://gites-de-france-lot.fr/>

Lozère

Daric Tranchard
d.tranchard@lozere-tourisme.com
Tél : 04 66 65 60 25
<https://www.gites-de-france.com/fr/occitanie/location-de-vacances-lozere>
<https://www.lozere-tourisme.com/gites-de-france>

Hautes-Pyrénées

contact@gites-france-65.com
Tél : 05 62 34 31 50
<https://www.gites-de-france-65.com/>

Pyrénées-Orientales

relais@gites-de-france-66.com
Tél : 04 68 68 42 89
<https://www.gites-de-france-66.com/>

Tarn

animation@gites-tarn.com
Tél : 05 63 48 84 38
<https://www.gites-de-france.com/fr/occitanie/location-de-vacances-tarn>

Tarn et Garonne

gitesdefrance82@orange.fr
Tél : 05 63 03 84 06



Ecolabel européen

Site de l'ADEME - page Ecolabel européen

Site de la Commission Européenne - page EU Ecolabel

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

1992, référentiel pour les hébergements touristiques créé en 2003

TYPE

Label écologique

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Europe

CIBLES

Tout type d'hébergement touristique

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Carte interactive des établissements certifiés : <http://www.ecolabeltoolbox.com/fr/hebergements-labelisees/%3Fpage>
Environ 200 structures engagées.

NOTORIÉTÉ

76% des personnes interrogées déclarent connaître l'Ecolabel européen

STRUCTURE PORTEUSE

L'ADEME en France

ORGANISME CERTIFICATEUR

L'AFNOR Certification en France

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

L'Ecolabel européen est la seule certification écologique officielle reconnue dans tous les pays membres de l'UE.

Les hébergements touristiques certifiés proposent un service respectueux de l'environnement et de la santé, tout au long de la chaîne de prestations proposées (des matières premières à leur utilisation, en passant par leur fabrication).

Par ailleurs, l'Ecolabel européen couvre 24 de catégories de produits.

PRINCIPALES VALEURS

Réduire son impact environnemental, respect de l'environnement

COMMENT S'ENGAGER ?

L'ADEME développe un outil en ligne « L'Ecolabel Toolbox » <http://www.ecolabeltoolbox.com/fr/>, pour aider les hébergements touristiques dans leur démarche d'obtention de l'Ecolabel européen.

Fiche de présentation de l'Ecolabel européen : <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/fiche-ecolabel-eu-hebergement-touristique-201802.pdf>

1/ Prendre contact avec l'organisme compétent : l'AFNOR, en charge de la délivrance de l'Ecolabel.

Elle fournit tous les renseignements sur les référentiels, la démarche et les tarifs

2/ Constituer le dossier et le soumettre à l'AFNOR

3/ Analyse du dossier et réalisation d'un audit

4/ Rapport d'audit

5/ Délivrance du certificat

NOMBRE DE CRITÈRES

Critères obligatoires : 22

Critères optionnels : 45

Les critères portent sur :

- la gestion générale
- l'énergie
- l'eau
- les déchets et eaux usées
- autre

Critères et cahier des charges : <http://www.eco-labeltoolbox.com/fr/ecolabel-europeen>

DURÉE DE VALIDITÉ

2 ans

COÛT

Tarifs de certification selon la taille de l'entreprise

Aides financières possibles de l'ADEME sur :

- La réalisation d'un diagnostic amont à l'Ecolabel Européen afin de mesurer l'écart entre les exigences du référentiel et les pratiques de l'entreprise ainsi que les opportunités que le label peut présenter
- L'accompagnement de l'entreprise dans sa démarche d'obtention de l'Ecolabel Européen suite à la réalisation du diagnostic

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Actualiser le dossier tous les ans

Audit tous les 2 ans



CONTACTS ORGANISMES RÉFÉRENTS EN OCCITANIE

ADEME Occitanie

Florence Huc

florence.huc@ademe.fr

Tél : 04 67 99 81 24

AFNOR Occitanie

TOULOUSE,

Nathalie Maraval

Immeuble Stratège B2

51 rue Ampère

31670 Labège

delegation.toulouse@afnor.org

Tel : 05 61 39 76 76

MONTPELLIER

Corinne Miramont

770 avenue Alfred Sauvy

Immeuble Les latitudes Nord

34470 Pérols

delegation.montpellier@afnor.org

Tel : 04 99 52 24 00



Hôtels au Naturel

> <https://www.hotels-au-naturel.com/>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

1998

TYPE

Marque

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France

CIBLES

Hôtels 2** minimum (Cf. Autres prérequis à la rubrique « Comment s'engager ? »)

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Carte interactive <https://www.hotels-au-naturel.com/carte-interactive-des-hotels/>

STRUCTURE PORTEUSE ET ORGANISME CERTIFICATEUR

Groupeement « Hôtels au Naturel »

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHE

Les Hôtels au Naturel sont des hébergements à taille humaine, aux pratiques écoresponsables et intégrés dans un environnement naturel protégé.

PRINCIPALES VALEURS

Le territoire : contribuer au développement du territoire et le faire découvrir à travers les prestations

L'humain : savoir accueillir et faire partager sa passion

Le respect de l'environnement : préserver les milieux naturels, la faune, la flore

COMMENT S'ENGAGER ?

Prérequis :

- Avoir 2 étoiles minimum
- Etre implanté dans un site privilégié adapté au tourisme de nature (Parcs nationaux, Parcs naturels régionaux, zones futures ou limitrophes de parcs...)
- Avoir son hôtel intégré dans son environnement (architecture locale, à la campagne...)
- Offrir des pratiques écoresponsables

1/ Faire la demande d'attribution de la marque

2/ Visite de l'hôtel par un organisme ou une personne désignée par le Groupeement Hôtels au Naturel

Audit de l'établissement sur la base de la charte

3/ Décision d'attribution de la marque par le Groupeement Hôtels au Naturel

NOMBRE DE CRITÈRES

La charte d'adhésion comprend 10 articles, elle est disponible via le lien : <https://www.hotels-au-naturel.com/wp-content/files/hotel-au-naturel-accueil-2.pdf>

DURÉE DE VALIDITÉ

Convention d'utilisation de la marque signée pour 5 ans

Renouvelable si les conditions sont toujours respectées



COÛT

Cotisation annuelle en fonction du nombre d'étoiles et du nombre de chambres.
Tarifs précisés à l'article n°9 de la charte.

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Contrôle effectué selon un plan d'audit préétabli
Visite de contrôle pouvant être effectuée à tout moment, de façon inopinée.

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

Association Hôtels au Naturel

Le Mas de le Grenouillère, 571 Chemin Haut des Launes
13460 Les Saintes Maries de la Mer
contact@hotels-au-naturel.com

François Therin, Animateur du réseau

animation@hotels-au-naturel.com
Tél : 07 87 52 47 92

<https://www.hotels-au-naturel.com/>

POINT DE CONTACT OCCITANIE

Michel Lasguignes, Animateur du groupement Hôtels au Naturel, pendant 10 ans, jusqu'en 2017 Marie-Agnès Momboisse

Hôtel Le Quatorze, Figeac
direction@le-quatorze.fr
Tél : 05 65 14 08 92



La Via Natura

><https://www.la-via-natura.com/>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

2007

TYPE

Association de gérants de campings

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France

CIBLES

Campings ayant une taille maximum de 120 emplacements

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Carte interactive des campings membres : <https://www.la-via-natura.com/fr/campings-via-natura-membres.html>

STRUCTURE PORTEUSE ET ORGANISME CERTIFICATEUR

Association La Via Natura

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

Les campings membres du réseau Via Natura déploient des actions environnementales (tri sélectif, récupérateurs d'eau, produits respectueux de l'environnement) en faveur d'un tourisme plus équitable et durable.

PRINCIPALES VALEURS

Engagement environnemental, tourisme équitable : valorisation des partenaires et produits locaux, tourisme durable, sensibilisation du personnel, partage de ces valeurs et lien social entre les membres et vers les clients

COMMENT S'ENGAGER ?

Prérequis : Etre un camping de 120 emplacements maximum

1/ Contacter Mme Iziquel (Cf. Rubrique « Contact Organisme référent » ci-après)

2/ Adresser une lettre de candidature

3/ La commission d'admission étudie la candidature

4/ Cette étude est suivie d'un audit sur place et rencontre des gérants

NOMBRE DE CRITÈRES

La charte d'adhésion : <https://www.la-via-natura.com/fr/camping-via-natura-charte.html> qui porte sur 9 points.

L'audit évalue les thèmes suivants :

- Carte d'identité du camping
- Caractéristiques et validation des critères obligatoires
- Qualité de la candidature
- Qualité de l'établissement (accueil, services, état général/ propreté/ entretien des espaces communs, locaux, emplacements, environnement et région)
- Respect de la charte et des engagements en matière de développement durable (gestion et tri des déchets, gestion des espaces verts et respect de l'environnement, meilleure gestion des ressources, politique d'achat, im-



plication dans la valorisation du territoire et la protection du patrimoine, politique sociale, bien-être/convivialité et respect des Hommes)
- Conclusion et avis des visiteurs

DURÉE DE VALIDITÉ

Renouvellement par tacite reconduction chaque année lors de l'assemblée générale de novembre

COÛT

Partie fixe + forfait au nombre d'emplacements
Pour plus de détails, contacter l'Association La Via Natura

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Validation de la candidature par entretien téléphonique
Audit du camping pendant sa période d'ouverture, (visite sur site et étude du positionnement du cam-

ping par rapport aux valeurs et engagements de l'Association), par deux campings membres de l'Association les plus proches géographiquement

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

Association La Via Natura
Isabelle Iziquel, Présidente

56320 PRIZIAC

campingsvianatura@gmail.com

Tél : 07 83 06 52 29

<https://www.la-via-natura.com/>



Accueil Vélo

> <https://www.francevelotourisme.com/accueil-velo>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

2008

TYPE

Marque

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France

CIBLES

- Hébergements touristiques, loueurs et réparateurs de cycles, offices de tourisme, sites touristiques, lieux de restauration, ports fluviaux
- Se situer à moins de 5km d'un itinéraire cyclable balisé

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Carte interactive Accueil Vélo : <https://www.francevelotourisme.com/>

STRUCTURE PORTEUSE

Association France Vélo Tourisme et CRT Centre Val de Loire

ORGANISME CERTIFICATEUR

Référents qualité locaux (OT, ADT/CDT ou CRT)

NB : Les institutionnels du tourisme peuvent devenir Référent qualité

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHE

Accueil Vélo est une marque nationale qui garantit un accueil, des services et des équipements spécifiques adaptés aux besoins des touristes à vélo le long des itinéraires cyclables en France.

En Occitanie : le Canal des 2 Mers à Vélo V80, La Méditerranée à Vélo EV8, Passa Pais V84.

PRINCIPALES VALEURS

Mobilités douces, itinérance, tourisme durable

COMMENT S'ENGAGER ?

Prérequis :

- Accueil Vélo s'adresse aux : hébergements touristiques, loueurs et réparateurs de cycles, offices de tourisme, sites touristiques, lieux de restauration, ports fluviaux
- Etre situé à moins de 5km d'un itinéraire cyclable balisé et sécurisé
- Etre classé pour un hébergement et/ou labellisé pour les chambres d'hôtes (Gîtes de France, Clévacances ou Chambres Référence)
- Respecter les critères obligatoires du référentiel de qualité Accueil Vélo correspondant au domaine d'activités.

1/ Envoyer une demande pour devenir Accueil Vélo via le formulaire : https://www.francevelotourisme.com/contact/devenir_accueil_velo

2/ Organisation d'une visite de contrôle par l'animateur-référent local pour vérifier le respect des critères du référentiel. Pour connaître son animateur-référent, consulter la rubrique « Contacts utiles en Occitanie » ci-après.

3/ Si les critères sont respectés, autorisation d'utiliser la marque pour 3 ans

4/ Signature de l'engagement et paiement de la redevance de marque

En savoir plus <https://www.francevelotourisme.com/devenir-accueil-velo>

NOMBRE DE CRITÈRES

Les référentiels sont différents selon le Type de prestataires. Ils comportent une 20aine de critères obligatoires chacun et quelques critères optionnels.

Tous les référentiels : <https://www.francevelotourisme.com/sites/default/files/accueil-velo-guide-pratique.pdf>

DURÉE DE VALIDITÉ

3 ans

COÛT

Contribution à la mise en œuvre de la marque : 300€ pour 3 ans au 1er janvier 2021 (sauf si dérogations locales - se renseigner auprès de son animateur-référent). 200 € pour les réparateurs professionnels de vélos.

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Après 3 ans, renouvellement de la marque après une nouvelle visite de contrôle

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

France Vélo Tourisme

Formulaire de contact :

<https://www.francevelotourisme.com/contactez-nous>

<https://www.francevelotourisme.com/>

CONTACTS UTILES EN OCCITANIE

Organismes départementaux en Région Occitanie qui hébergent les référents Accueil Vélo :

ADT Ariège-Pyrénées

2 boulevard du sud
BP 30143 - 09004 FOIX Cedex

Caroline Bayard

caroline.bayard@ariegepyrenees.com

Léa Bulinski

lea.bulinski@ariegepyrenees.com

Tél : 05 61 02 06 93

ADT Aude (Démarche de progrès gratuite dans le Département)

Allée Raymond Courrière
11855 CARCASSONNE Cedex 09

Dorian Mateos

d.mateos@audetourisme.com

Tél : 04 68 11 64 19

Gard Tourisme

11 Place du 8 Mai 1945
BP 122 - 30010 NIMES Cedex 04

Brice Jaure

jaure@tourismegard.com

Tél : 04 66 36 96 37

CDT Haute-Garonne

14, rue Bayard
CS 71509 - 31015 TOULOUSE Cedex 06

Monique Gibert

mgibert@tourismehg.com

Tél : 05 61 99 44 16

CDT Destination Gers

3 boulevard Roquelaure
BP 50106 - 32002 AUCH Cedex

Isabelle Cardouat

amenagement@tourisme-gers.com

Tél : 05 62 05 95 95

ADT Hérault - Hérault Tourisme

Maison du Tourisme
Avenue des Moulins
34184 MONTPELLIER Cedex 04

Elodie Fonteneau

efonteneau@herault-tourisme.com

Tél : 04 67 67 71 59

Syndicat mixte de la Vallée du Lot (départements du Lot, de l'Aveyron et de la Lozère)

Marie-Hélène Privat

mh.privat@valleedulot.com

Tél : (Accueil) 05 65 53 99 38

ADT des Pyrénées-Orientales

2, boulevard des Pyrénées
CS 80540 - 66005 PERPIGNAN Cedex

Corinne Cazorla

c.cazorla@cdt-66.com

Tél : 04 68 51 52 73

Annouck Forcadell

annouck.forcadell@adt66.com

Tél : 04 68 51 52 76

CDT Tarn

Hôtel Reynes - 10 rue des grenadiers
81000 ALBI

Valérie Escande

direction@tourisme-tarn.com

Tél : 05 63 77 32 37

Tarn-et-Garonne Tourisme

100, BD HUBERT GOUZE
CS 90534 - 82005 MONTAUBAN Cedex

Armelle Giudicelli

armelle.giudicelli@tourisme82.com

Tél : 05 63 21 79 46



Rando Accueil

> <https://www.rando-accueil.com/>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

2001

TYPE

Label

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France

CIBLES

Tous types d'hébergements

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Carte interactive des membres : https://www.rando-accueil.com/carte_h.php

STRUCTURE PORTEUSE

Rando Accueil

ORGANISME CERTIFICATEUR

Délégué Rando Accueil référent pour le territoire
Commission de labellisation Rando Accueil

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHE

Rando Accueil distingue les hébergements touristiques spécialisés dans la randonnée (à pied, à vélo, en VTT, à cheval, à ski, en raquette...) et les activités de découverte et de sports de pleine nature.

PRINCIPALES VALEURS

Mobilités douce, itinérance, activités de pleine nature, garantie de services adaptés à la randonnée

COMMENT S'ENGAGER ?

Prérequis :

- Etre ouvert au moins 6 mois par an
- Proposer une formule et un tarif à la nuitée
- Etre en conformité avec la réglementation en vigueur dans sa catégorie d'hébergement

1/ Phase préalable

- Prendre connaissance du référentiel
- Remplir la grille d'autodiagnostic, aperçu de la grille : <https://app.box.com/s/2tdft5356ur3rqscqb19lsi9yqjlmrvk>

2/ Phase de préparation à la labellisation

- Examen de la grille d'autodiagnostic avec le délégué Rando Accueil référent
- Envoi du formulaire d'engagement
- Remplissage de la page internet de son établissement sur Rando Accueil

3/ Phase de labellisation

- Visite de l'établissement par la délégué Rando Accueil ou une personne référente mandatée
- Examen du dossier par la commission de labellisation et délibération

En savoir plus <https://app.box.com/s/7qzeeoea5demtra8n40zaj7ldvubkyvh>

NOMBRE DE CRITÈRES

Le référentiel comprend des critères communs sur les thèmes suivants :

- Information et accueil



- Hébergement
- Equipements et aménagements
- Services et prestations
- Mise en tourisme

Il comprend aussi des critères spécifiques en fonction des pratiques de randonnée (pédestre, vélo, VTT, équestre, neige).

Référentiel : <https://app.box.com/s/ehu9psu8efc-d2cccqcwzxhpbdh8pbzh>

DURÉE DE VALIDITÉ

3 ans

COÛT

- Montant des frais d'entrée, à régler uniquement en année 1 :
 - 180 € pour les établissements de moins de 15 places
 - 205 € pour les établissements de 15 places et plus
- Montant de la cotisation annuelle : 99 €
- (A régler chaque année, le mois d'anniversaire de la

mise en ligne de la page de l'hébergement sur le site www.rando-accueil.com)

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Visite de contrôle par le délégué Rando Accueil pour renouvellement

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

Rando Accueil

info@rando-accueil.com

Tél : 02 96 73 11 58

<https://www.rando-accueil.com/>

Alain Le Borgne, Délégué national Rando Accueil

aleborgne@rando-accueil.com



Affichage environnemental

Site Internet de l'ADEME :

> <https://www.ademe.fr/expertises/consommer-autrement/passer-a-laction/reconnaitre-produit-plus-respectueux-lenvironnement/dossier/laffichage-environnemental/affichage-environnemental-contexte-reglementaire-objectifs>

Site Internet du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

> <https://www.ecologie.gouv.fr/laffichage-environnemental-des-produits-et-des-services-hors-alimentaire>

Site internet de Butterfly Tourism :

> <https://www.butterfly-tourism.com/affichage-environnemental-hotels/>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

Concept de l'affichage environnemental créé en 2010

TYPE

Affichage sous forme de note ABCDE

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France

CIBLES

A ce jour, il existe un référentiel uniquement pour les hôtels

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

~200 en mars 2020, forte augmentation en cours

STRUCTURE PORTEUSE

ADEME

ORGANISME CERTIFICATEUR

ADEME via une Délégation de Service Public, plusieurs délégataires :

-Mission 1 Validation des référentiels : RDC Environment, AMVALOR et CD2e

-Mission 2 Vérification des notes : AFNOR Certification, AMVALOR et CD2e

Pour le moment, seule l'entreprise Butterfly Tourism propose un outil de calcul de la note environnementale

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

L'affichage environnemental consiste à mesurer l'impact environnemental d'une nuitée à l'aide de 4 indicateurs environnementaux.

Ce système de notation existe pour d'autres catégories de produits : les articles d'habillement ou les produits électroniques notamment.

NIVEAUX DE PROGRESSION

Note entre A et E (A étant la meilleure note)

Chaque année, l'établissement peut mettre à jour son évaluation pour améliorer son impact environnemental (démarche d'amélioration continue).

PRINCIPALES VALEURS

Transparence, démarche de progrès, réduction des coûts d'exploitation et de son impact environnemental, développement durable

COMMENT S'ENGAGER ?

1/ Consulter le site de l'ADEME sur l'affichage environnemental : <https://www.ademe.fr/expertises/consommer-autrement/passer-a-laction/reconnaitre-produit-plus-respectueux-lenvironnement/dossier/laffichage-environnemental/affichage-environnemental-contexte-reglementaire-objectifs>

Consulter et télécharger gratuitement le cadre technique : <http://www.base-impacts.ademe.fr/gestdoclistde> l'affichage environnemental (principes généraux du BPX 30-323, référen-

tiels par catégorie de produits, format d'affichage...) S'adresser à l'ADEME pour des informations sur le dispositif et les accompagnements possibles et à Butterfly Tourism pour la mise en œuvre de l'affichage environnemental (accès à l'outil de calcul).

2/ Saisir les données spécifiques au fonctionnement de l'hébergement (factures d'eau et d'énergie, description des achats, des équipements, du linge...)

3/ Vérification des données

4/ Attribution de la note environnementale avec proposition d'un plan d'action pour réduire son impact environnemental

NOMBRE DE CRITÈRES

La note entre A et E est attribuée en fonction de 4 indicateurs environnementaux :

- Impact sur le climat
- Consommation d'eau
- Consommation de ressources non renouvelables (énergie)
- Part des produits bio ou écolabellisés dans les approvisionnements de l'établissement

DURÉE DE VALIDITÉ

5 ans ou lors d'un changement significatif dans l'établissement

Le mieux est de mettre à jour régulièrement son étiquette environnementale (annuellement afin de mesurer la démarche de progrès (amélioration continue)).

COÛT

Tarif selon la taille de l'entreprise, la complexité de la catégorie de produit/service et le nombre de références affichées.

Aides financières possibles de l'ADEME pour des projets d'amélioration de la performance environnementale des produits ou services allant jusqu'à la mise en œuvre de l'affichage environnemental :

études préalables : <https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/etudes-prealables-visant-ameliorer-la-performance-environnementale-des-produits-et>

ou investissements : <https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/investissements-dans-la-performance-environnementale-des-produits-et-services> liés à des démarches d'écoconception

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Vérification effectuée par les délégués de l'ADEME

CONTACT BUREAU D'ÉTUDES (POUR LA MISE EN ŒUVRE)

Betterfly Tourism

325 rue Marcel Paul

44000 Nantes

Tél : 02 40 74 69 24

contact@betterfly-tourism.com

<https://www.betterfly-tourism.com/>

CONTACTS DÉLÉGATAIRES DE L'ADEME (POUR LA VÉRIFICATION)

AFNOR Certification

**Eric Laurençon, Responsable Pole Produit,
Marketing**

Département Marketing, Solutions et Expertise

eric.laurencon@afnor.org

Tél : 01 41 62 61 55

AMVALOR

Charlotte Sannier, Ingénieure éco-conception

affichage.environmental@amvalor.eu

Tél : 04 79 26 26 88

Cd2E

Alice Salomon

a.salomon@c2e.com

Tél : 07 57 47 75 24

Romain Breuil, Référent technique

r.breuil@cd2e.com

Tél : 06 01 99 97 15

E-mail général : affichage-environnemental@cd2e.com

CONTACT UTILE EN OCCITANIE

ADEME Occitanie

Florence Huc

florence.huc@ademe.fr

Tél : 04 67 99 81 24



Bistrot de Pays

> <https://www.bistrotdepays.com/>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

1993

TYPE

Label

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France

CIBLES

Etablissements tels que les bistrots, cafés, estaminets et autres débits de boissons situés dans une commune de moins de 2 000 habitants. Cf. Prérequis ci-après.

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Carte interactive des Bistrots de Pays : <https://www.bistrotdepays.com/bistrots-de-pays-carte/>

STRUCTURE PORTEUSE ET ORGANISME CERTIFICATEUR

Fédération nationale des Bistrots de Pays

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

Bistrot des Pays est un label attribué aux établissements (bistrots, cafés, estaminets et autres débits de boissons) mobilisés dans un projet de territoire : ils contribuent à la préservation et à l'animation du tissu économique et social rural.

PRINCIPALES VALEURS

Conservation et animation du tissu économique et social en milieu rural, consommation locale : produits locaux et de terroir

COMMENT S'ENGAGER ?

Prérequis/ critères d'éligibilité :

- Etre situé dans une commune rurale de moins de 2 000 habitants
- Constituer le dernier ou l'un des derniers commerces du village
- Etre ouvert à l'année
- Proposer, autant que possible, des services de base non assurés par ailleurs dans le village (dépôt de pain, de tabacs, de journaux, petite épicerie...)
- Disposer des principaux documents d'information touristique locale
- Organiser des animations festives et culturelles (au moins 3 par an)
- Promouvoir les produits du terroir
- Proposer au minimum une restauration de Type casse-croûte à toute heure, basée sur les produits régionaux
- Dans le cas d'une restauration complète assurée, proposer des repas où les recettes et les produits du terroir tiennent une place prépondérante

1/ - Faire acte de candidature auprès de la Fédération nationale des Bistrots de Pays

- Vérification des critères d'éligibilité

2/ Remplir et envoyer le dossier de candidature fourni par la Fédération

3/ - Accompagnement avec réalisation d'un « audit blanc »

- Audit de l'établissement en « client-mystère »



4/ Si l'avis est favorable, le bistrotier devient adhérent de la Fédération des Bistrots de Pays

Plus d'informations : https://bistroscama.s3.eu-central-1.amazonaws.com/DP_National_2020.pdf

NOMBRE DE CRITÈRES

Les critères d'éligibilité sont présentés ci-dessus. L'audit en client-mystère s'attarde sur les points suivants : la promotion, la réservation, les extérieurs, l'accueil, la salle, l'assiette, les sanitaires, la fidélisation.

DURÉE DE VALIDITÉ

5 ans

COÛT

Cotisation annuelle de 300€

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Audit client mystère

Pour un renouvellement, suivre la même procédure que ci-dessus

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

Fédération nationale des Bistrots de Pays

Le Grand Carré - BP 41

04301 Forcalquier cedex

contact@bistrotdepays.com

Tél : 04 92 77 68 86

<https://www.bistrotdepays.com/>



Bon pour le Climat

> <https://www.bonpourleclimat.org/>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

2014

TYPE

Adhésion à une association

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France

CIBLES

Restauration, hôtellerie proposant de la restauration, traiteurs

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Tous les adhérents : <https://www.bonpourleclimat.org/nos-adherents/etablissements-adherents/>

STRUCTURE PORTEUSE

Association Bon pour le Climat

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHE

Les restaurants adhérents à la démarche Bon pour le Climat engagent des actions concrètes pour changer les pratiques alimentaires afin de préserver la planète et le climat.

Ils favorisent une cuisine « responsable » à base de produits de saison, d'origine locale, privilégiant le végétal pour des plats appétissants et gourmands avec des émissions de GES réduites.

Il s'agit d'une démarche responsable, basée sur du déclaratif.

PRINCIPALES VALEURS

Développement durable, cuisine responsable, consommation locale/ de saison qui privilégie le végétal et bas carbone

COMMENT S'ENGAGER ?

1/ Contacter l'Association pour y adhérer

2/ S'engager en signant la charte ADEME

3/ L'Association, en partenariat avec Etiquettable, mettent à disposition des adhérents un éco-calculateur. L'outil se base sur les chiffres de l'ADEME et permet de calculer le poids carbone des plats.

En savoir plus <https://www.bonpourleclimat.org/leco-calculateur/>

NOMBRE DE CRITÈRES

Les restaurateurs, hôteliers et traiteurs adhérents s'engagent à :

- proposer à chaque repas au moins une entrée, un plat et un dessert réalisés avec des produits bons pour la santé et la planète parce que de saison, d'origine locale avec un peu plus de végétal et un peu moins d'animal
- proposer au moins un plat végétal (sans viande, ni poisson sur la carte)
- inclure ces plats dans les menus ou dans les formules les plus accessibles



Les adhérents s'engagent en signant une charte ADEME et déclarent la respecter.

Il existe deux chartes ADEME Bon pour le Climat :
-une pour les restaurants,
-une pour les hôtels sans restaurant, proposant un petit-déjeuner.
Pour plus d'informations sur les chartes, contacter l'Association Bon pour le Climat.

DURÉE DE VALIDITÉ

Permanente, à condition de continuer à respecter la charte et régler la cotisation annuelle

COÛT

Adhésion annuelle de 100€

MODALITÉS DE CONTRÔLE

L'éco-calculateur permet de vérifier que les plats confectionnés sont bas carbone

Les particuliers peuvent adhérer à l'Association pour 10€ par an et vérifier l'offre Bon pour le Climat

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

Association Bon pour le Climat

23 rue Henri Barbusse

94110 Arcueil

contact@bonpourleclimat.org

<https://www.bonpourleclimat.org/>



Écotable

> <https://ecotable.fr/fr>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

2019

TYPE

Solutions pour accompagner le secteur de la restauration dans sa transition écologique (Label, audit, aide à la recherche de prestataires, accompagnement et formation)

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France

CIBLES

Restaurants

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Toutes les Écotables : <https://ecotable.fr/fr/ecotables>

STRUCTURE PORTEUSE ET ORGANISME CERTIFICATEUR

Écotable (Société ESS)

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

Écotable propose plusieurs solutions pour aider les restaurants à diminuer leur impact environnemental.

L'offre d'Écotable se décline en plusieurs niveaux :

- Un outil d'audit environnemental qui analyse en profondeur les factures et les pratiques des restaurants pour les aider à piloter leur impact
- Un réseau de prestataires : producteurs etc. pour aider les restaurants à changer leur manière de consommer
- Une offre d'accompagnement et de formation sur mesure pour ceux qui auraient besoin d'être accompagnés main dans la main
- Une mise en réseau pour partager les bonnes pratiques
- Et enfin, un label pour valoriser les restaurants les plus vertueux et permettre au grand public de les identifier. Le Label Écotable identifie et valorise les restaurants écoresponsables à partir d'un cahier des charges précis et selon trois niveaux d'engagement.

NIVEAUX DE PROGRESSION

3 niveaux d'engagement : 1, 2 ou 3 « écotables ».

PRINCIPALES VALEURS

Démarche écoresponsable, alimentation durable. Analyse et expertise sur l'ensemble des sources d'impact environnemental d'un restaurant (approvisionnement, carte, santé, gestion des déchets, gestion des ressources, communication, non alimentaire, éthique et social).

COMMENT S'ENGAGER ?

Pour le label :

1/ Répondre au questionnaire d'éligibilité en ligne : <https://formecotable.typeform.com/to/VIgleH> pour obtenir sa pré éligibilité (gratuit, sans engagement)

2/ Si le restaurant n'est pas éligible, il peut être accompagné sur un ou plusieurs axes - ou faire auditer ses pratiques en détail pour savoir comment s'améliorer.

Si le restaurant souhaite être audité en vue d'une labellisation :



- Il doit envoyer un dossier comprenant : factures d'approvisionnement (~1 mois), produits d'entretien, consommables, justificatifs s'il déclare être en énergie verte et/ou valoriser ses biodéchets
- Ecotable fait un retour à l'établissement avec une synthèse de labellisation mettant en avant points forts et axes d'amélioration
- Ecotable organise un reportage (photographe et journaliste professionnel.le.s) pour la création de contenu et de mise en avant sur son site internet et ses réseaux sociaux
- L'établissement a également accès l'annuaire de prestataires et aux activités et sollicitations de la communauté Ecotable pendant 1 an

3/ Régler le montant de l'adhésion annuelle - en moyenne 500€ HT/an/établissement comprenant : analyse, synthèse (points forts, axes d'amélioration, recommandations, annuaire de prestataires, suivi régulier, mise en avant avec contenu pro : photos et articles)

4/Entrée dans le réseau Ecotable pour une durée d'1 an.
Relabellisation à effectuer 1 an après la mise en ligne.

Indépendamment ou en parallèle de la démarche de labellisation, Ecotable propose des accompagnements, formations sur-mesure sur un ou plusieurs des axes d'analyse. Possibilité de bénéficier d'un audit environnemental sans labellisation (devis sur demande)

Plus d'informations : <https://ecotable.fr/fr/label>

NOMBRE DE CRITÈRES

Ecotable se base sur 8 axes d'analyse (et plus de 90 critères de notation), pour donner une note sur 100 :

- Approvisionnement
- Consommation d'eau et d'énergie
- Recyclage et gaspillage
- Communication
- Santé
- Carte du restaurant
- Non alimentaire
- Ethique et social

Pour obtenir le label, le restaurant doit remplir certains critères obligatoires et obtenir une note minimale par niveau.

Les critères selon les 3 niveaux d'engagement disponibles ici : <https://ecotable.fr/fr/label>

DURÉE DE VALIDITÉ

1 an

COÛT

Adhésion annuelle - en moyenne 500€ HT/an/établissement
Si besoin d'accompagnement, devis sur-mesure

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Visite une fois dans l'année + contrôle des factures, clients mystère

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

Eco table

contact@ecotable.fr

<https://ecotable.fr/fr>



ASSOCIATION
FRANÇAISE
DES MAÎTRES
RESTAURATEURS

Maître Restaurateur

> <https://www.maitresrestaurateurs.fr/>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

2007

TYPE

Titre d'Etat délivré par la Préfecture

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France

CIBLES

Professionnels de la restauration (de l'auberge à l'étoilé Michelin)

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Carte interactive des Maîtres Restaurateurs : <https://www.maitresrestaurateurs.fr/>

Disponible aussi l'application mobile : <https://menu.du-jour.fr/app/afmr>

11% des français fréquentant les restaurants avec service à table connaissent le titre

STRUCTURE PORTEUSE

Association Française des Maîtres Restaurateurs (AFMR), qui signe une convention avec l'État pour le bon usage du titre de Maître Restaurateur

ORGANISME CERTIFICATEUR

3 organismes indépendants habilités : Certipack, AFNOR et Bureau Veritas

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

Le titre de Maître Restaurateur est l'unique titre d'État garantissant la cuisine maison.

Le Restaurateur peut avoir maximum 3 établissements à son nom pour le titre de Maître Restaurateur. La démarche se fait individuellement pour chaque établissement (= 3 audits, 3 titres, 3 cotisations).

L'Association Française des Maîtres Restaurateurs : Créée en 2010 elle a pour vocation de recenser les Maîtres Restaurateurs et de promouvoir le titre auprès des professionnels et du grand public. L'équipe est devenue interlocutrice privilégiée avec le gouvernement dans le secteur de la restauration.

PRINCIPALES VALEURS

Consommation de produits bruts, frais, locaux et de saison, cuisine maison sur place

COMMENT S'ENGAGER ?

Prérequis :

- CAP/ BEP + 5 ans d'expérience
- Ou Diplôme supérieur (à partir du Bac)
- Ou 10 ans d'expérience

1/ Le restaurateur fait sa demande de titre via le site internet de l'AFMR. Il peut notamment s'auto évaluer et télécharger le cahier des charges.

2/ A la suite de cela, l'AFMR transmet la demande aux 3 cabinets certificateurs qui prennent contact avec lui. Le restaurateur en choisi «un».

3/ L'auditeur se rend alors en tant que client mystère et évalue tout l'environnement du restaurant (service, présentation des plats, carte, décor, propreté...). Il se présente ensuite et demande à visiter les cuisines et voir les factures.

4/ Une fois l'avis favorable émis le restaurateur le transmet à la préfecture qui lui attribue le titre pour une durée de 4 ans.

5/ Le restaurateur peut ensuite adhérer à l'AFMR.



NOMBRE DE CRITÈRES

Le cahier des charges comprend 30 critères à respecter : cuisine maison, produits bruts et de saison majoritairement frais, qualité du service et de l'accueil, qualité de la vaisselle, hygiène...

L'audit évalue 3 aspects de la restauration : la cuisine, la salle, le service.

DURÉE DE VALIDITÉ

4 ans, renouvelable

COÛT

- Adhésion annuelle 230€ HT comprenant tous les services mis en place ainsi que l'utilisation de l'image de marque : R bleu blanc rouge
- Coût de l'audit : entre 400 et 500€ HT

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Pour un renouvellement, suivre la même procédure que pour un premier engagement

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

Association Française des Maîtres Restaurateurs

40 rue du colisée

75008 Paris

afmr@maitresrestaurateurs.com

Tél : 01 53 63 00 77

<https://www.maitresrestaurateurs.fr/>



EARTHCHECK

EarthCheck

><https://earthcheck.org/>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

1987

TYPE

Certification Benchmarking

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Monde

CIBLES

Tous les acteurs du voyage et du tourisme

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Carte interactive des membres EarthCheck : <https://earthcheck.org/search-members/interactive-map/>

NOTORIÉTÉ

EarthCheck Certified est le système de benchmarking environnemental et de certification le plus utilisé dans l'industrie du voyage et du tourisme au niveau mondial

STRUCTURE PORTEUSE

EarthCheck

ORGANISME CERTIFICATEUR

EarthCheck fait appel à des auditeurs indépendants tiers partie accrédités

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHE

Le programme EarthCheck Certified est le seul programme au monde associant analyse comparative et certification dans le domaine du tourisme et des voyages, qui s'appuie sur les compétences scientifiques et les logiciels d'EarthCheck.

La certification EarthCheck Certified permet de se positionner sur les critères de développement durable et d'améliorer sa performance en continu en associant les 3 piliers : environnemental, économique et social, et de se comparer.

La démarche est en conformité avec l'Agenda 21.

Le reporting scientifique EarthCheck Certified est aligné avec les directives IPCC (Inventaires nationaux de gaz à effet de serre, WBCSD (Greenhouse Gas Protocol), les normes ISO 9001-14001-14064-50001-26000 et les directives GRI, HCMI, SDG.

EarthCheck propose un accompagnement en ligne pour évaluer l'impact de son activité sur l'environnement et aller vers la certification.

NIVEAUX DE PROGRESSION

Les niveaux EarthCheck bronze, argent, or, platine sont attribués en fonction de la progression et de l'avancement dans la démarche.

PRINCIPALES VALEURS

Développement durable, économie, préservation et gestion des ressources, éthique

COMMENT S'ENGAGER ?

1/ Année N : Benchmarking/ autoévaluation de l'organisme. Si les résultats sont supérieurs aux références : obtention du niveau EarthCheck Bronze.

2/ Année N+1 : Audit planifié au plus tard un an après l'année qui suit le benchmarking.

Si conformité suite à l'audit : obtention du niveau EarthCheck Argent.

Les niveaux or et platine sont attribués au bout de 5 et 10 ans si les modalités de contrôle ont été respectées chaque année.

NOMBRE DE CRITÈRES

Le Référentiel EarthCheck Certified est accrédité par le Global Sustainable Tourism Council (GSTC).

Plus de 250 critères répartis entre les 5 sections :

1. Engagement et Politique
2. Analyse comparative et performances
3. Gouvernance
4. Approche
5. Communication

Et 10 Clés de performances :

1. Emissions de gaz à effet de serre
2. Rendement énergétique, préservation et gestion des ressources énergétiques
3. Gestion des ressources en eau douce
4. Protection et gestion des écosystèmes
5. Gestion des questions socioculturelles
6. Aménagement et gestion du territoire
7. Protection de la qualité de l'air
8. Gestion des eaux usées
9. Gestion des déchets solides
10. Gestion des matières dangereuses pour l'environnement

Qui couvrent notamment les thèmes suivants :

- La mise en œuvre d'une politique de développement durable
- La formation du personnel
- L'implication des parties prenantes
- La consommations d'eau, d'énergie, de papier,
- La gestion des déchets,
- La mise en œuvre d'une politique d'achats durable
- L'utilisation des pesticides,
- L'emploi de produits d'entretien et d'hygiène,
- L'engagement auprès des communautés locales.

Référentiel disponible via le lien : https://earthcheck.org/media/49071/final-master-earthcheck-company-standard_version-4_may18_frn.pdf

DURÉE DE VALIDITÉ

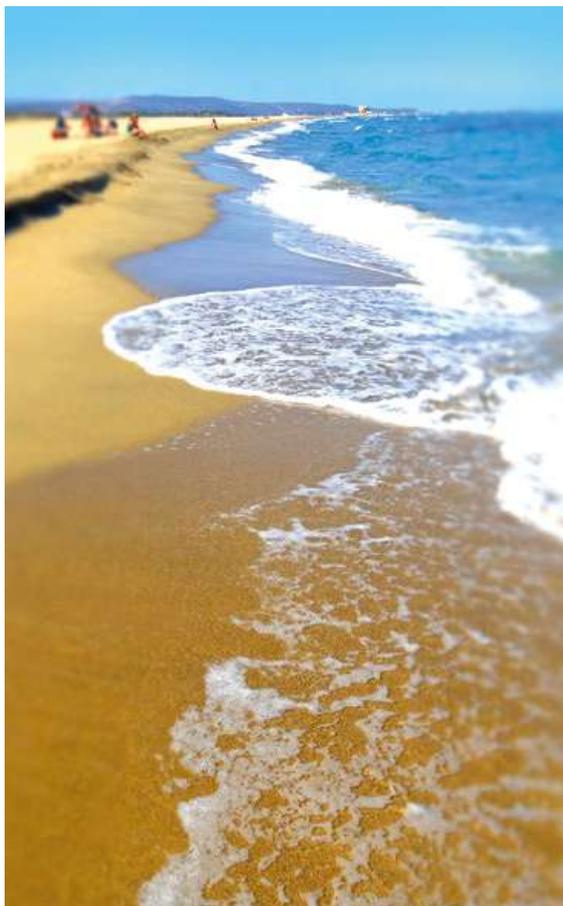
1 an

COÛT

2 900€ par an

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Benchmarking/ autoévaluation annuelle
Audit sur site pour la 1ère ou 2ème année de certification



CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

EarthCheck

info@earthcheck.org

<https://earthcheck.org/>

CONTACT UTILE EN FRANCE ET EN OCCITANIE

Christophe Bonnafous

Auditeur qualifié Earthcheck

Consultant indépendant spécialisé en tourisme durable

cbonnafous.td@orange.fr

Tél : 06 10 84 18 51



Green Globe

> <https://greenglobe.com/>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

1993

TYPE

Certification

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Monde

CIBLES

Tout

TYPE

d'organisations touristiques

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Liste des membres Green Globe : <https://greenglobe.com/members/>

Premier programme mondial de certification et d'amélioration des performances en développement durable pour les entreprises du tourisme et des voyages

STRUCTURE PORTEUSE

Green Globe Certification

ORGANISME CERTIFICATEUR

Auditeur accrédité

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

L'objectif de cette démarche est de permettre aux entreprises du tourisme d'intégrer les principes du développement durable dans leurs projets et leur fonctionnement. C'est à la fois une reconnaissance des efforts réalisés et de la performance atteinte, mais également une démarche d'amélioration continue qui incite à progresser et permet de créer une dynamique positive dans sa structure.

NIVEAUX DE PROGRESSION

- 3 niveaux d'engagement selon l'ancienneté :
- Certifié
- Gold (5 ans de certification)
- Platinium (10 ans de certification)
- un score de performance selon les résultats des audits
- une démarche de progrès qui favorise l'amélioration permanente des organisations

PRINCIPALES VALEURS

Approche globale et opérationnelle en développement durable / RSE, adaptée sur mesure aux établissements touristiques et de loisirs.

Économie des ressources, préservation de la nature, amélioration des conditions de travail, réduction des impacts environnementaux, sensibilisation des employés et information des clients, achats écoresponsables, valorisation de la culture et du patrimoine, lutte contre le changement climatique et la perte de biodiversité, soutien au développement local.

COMMENT S'ENGAGER ?

- 1/ Enregistrement et adhésion en ligne sur www.greenglobe.com
- 2/ Assistance et conseils possibles par un expert indépendant
- 3/ Envoi du dossier de candidature (plateforme en ligne)
- 4/ Audit sur site par un auditeur accrédité



5/ Remise des conclusions à Green Globe Certification

6/ Décision sur l'obtention de la certification

7/ Valorisation des structures engagées sur un blog, une newsletter, les réseaux sociaux et <http://greenglobe.travel/>

NOMBRE DE CRITÈRES

Jusqu'à 385 indicateurs (selon le Type d'activité) réparties en 44 critères, concernant les 4 thèmes suivants :

- Management du développement durable
- Volet social et économique
- Volet culture et patrimoine
- Volet environnement

DURÉE DE VALIDITÉ

1 an

COÛT

Adhésion annuelle variable selon la taille de l'organisation et audit

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Alternance chaque année entre un audit complet sur place et un audit de suivi à distance

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

Green Globe Certification
wecare@greenglobe.com

Contact référent en France :
François Tourisme Consultants
greenglobe@francoistourismeconsultants.com

<https://greenglobe.com/>

Auditeurs accrédités en France :
François Tourisme Consultants
Guillaume Bereau
g.bereau@francoistourismeconsultants.com
Moez Kacem
m.kacem@francoistourismeconsultants.com
Julie Heraud
j.heraud@francoistourismeconsultants.com
Wanda Mosse
w.mosse@francoistourismeconsultants.com

Groupe Y
Benjamin Nuaud
b.nuaud@groupepy.fr
David Cau
caudavid@yahoo.com

CONTACT UTILE EN OCCITANIE

Référent Green Globe sur l'Occitanie
Guillaume Bereau
g.bereau@francoistourismeconsultants.com
Tél : 06 19 05 22 93

ISO 14001 - Management environnemental

> <https://www.iso.org/fr/iso-14001-environmental-management.html>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

1996, actualisée en 2015

TYPE

Norme internationale

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Monde

CIBLES

Tous types d'établissements

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Se rendre sur le site internet ISO Survey : <https://www.iso.org/fr/the-iso-survey.html> et consulter les données du fichier Excel
En France, en 2018 : 6 084 certificats pour 19 468 sites

STRUCTURE PORTEUSE

Organisation internationale de normalisation

ORGANISME CERTIFICATEUR

Organismes certificateurs accrédités par le Comité français d'accréditation

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

La norme ISO 14001 est relative à la mise en place d'un système de management environnemental pour minimiser les impacts de son activité sur l'environnement : il s'agit de définir une politique et des objectifs d'amélioration des performances environnementales.

PRINCIPALES VALEURS

Management environnemental, maîtrise des impacts environnementaux de l'entreprise

COMMENT S'ENGAGER ?

1/ Définir un référent dans l'entreprise pour piloter la démarche

2/ Communiquer à tous les collaborateurs l'engagement de l'entreprise à se faire certifier et expliquer pourquoi

3/ Identifier et partager les bonnes pratiques existantes

4/ Définir ses objectifs, ses orientations et les communiquer

5/ Ajuster le fonctionnement de son organisation (responsabilités et processus)

6/ Surveiller que ces actions sont efficaces (revues, indicateurs, contrôles, audits)

7/ Engager la certification : Passer l'audit de certification auprès d'un

ORGANISME CERTIFICATEUR
indépendant

NOMBRE DE CRITÈRES

La norme regroupe 22 exigences réparties en 10 chapitres :

- Identifier les enjeux internes et externes et les parties intéressées et leurs attentes
- Définir le domaine d'application du SME (système de management environnemental)
- Définir une politique environnementale



- Définir les risques et les opportunités, notamment via une analyse environnementale
- Définir les objectifs environnementaux et les actions pour les atteindre
- Sensibiliser et former le personnel
- Mettre en œuvre une base documentaire
- Déployer les actions au sein de l'organisation et suivre leur mise en œuvre
- Mettre en place une surveillance (indicateurs, audits etc...)
- Faire les ajustements en cas de non-conformité sur les exigences de la norme

DURÉE DE VALIDITÉ

3 ans

COÛT

Variable au cas par cas selon la taille de l'organisation et la nature de ses activités

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Audit de suivi en année 2 et 3
Renouvellement au bout de 3 ans sur la base d'un audit complet

CONTACT ORGANISMES CERTIFICATEURS

Plusieurs organismes certificateurs dont l'AFNOR

CONTACTS UTILES EN OCCITANIE

AFNOR Occitanie

TOULOUSE, Nathalie Maraval

Immeuble Stratège B2
51 rue Ampère
31670 Labège
delegation.toulouse@afnor.org
Tel : 05 61 39 76 76

MONTPELLIER, Corinne Miramont

770 avenue Alfred Sauvy
Immeuble Les latitudes Nord
34470 Pérols
delegation.montpellier@afnor.org
Tel : 04 99 52 24 00

ISO 26000 - Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

> <https://www.iso.org/fr/iso-26000-social-responsibility.html>
 > <https://iso26000.info/>

Lien utile : Qu'est-ce que la RSE

> <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/responsabilite-sociale-entreprises-rse>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

2010

TYPE

Norme internationale

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Monde

CIBLES

Tous types d'établissements

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Pas d'observatoire sur la norme ISO 26000 donc pas de chiffres

STRUCTURE PORTEUSE

Organisation internationale de normalisation

ORGANISME CERTIFICATEUR

Organismes certificateurs accrédités par le Comité français d'accréditation

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

ISO 26000 est l'unique norme internationale qui vise à fournir aux organisations les lignes directrices de la responsabilité sociétale.

Cette norme n'est pas certifiable, mais des labels et évaluations existent pour la mettre en œuvre, cliquez ici : <https://certification.afnor.org/recherche/?rech=ISO+26000&IdPrestation=&IdSecteur=&IdThematique=>

PRINCIPALES VALEURS

RSE, développement durable : volets économique, social et environnemental

COMMENT S'ENGAGER ?

1/ Évaluation externe et indépendante pour déterminer le niveau de maturité globale de la démarche de RSE de l'organisation.

L'évaluation couvre l'ensemble des activités et des sites de l'organisation.

Elle comprend 3 phases :

- préparation sur et/ou hors site
- évaluation sur site
- restitution

2/ L'évaluation attribue une note sur 1000 points et un niveau de maturité correspondant : initial, progression, confirmé ou exemplaire.

3/ Remise de l'attestation d'évaluation

NOMBRE DE CRITÈRES

Articulation de la démarche RSE autour de 7 questions centrales :

- la gouvernance de l'organisation
- les droits de l'Homme



- les relations et conditions de travail
- l'environnement
- les loyautés des pratiques
- les questions relatives aux consommateurs
- les Communautés et développement local

La norme ISO 26000 ne présente pas des exigences mais des lignes directrices. Elle n'est donc pas certifiable.

DURÉE DE VALIDITÉ

3 ans

COÛT

Variable au cas par cas selon la taille de l'organisation et la nature de son activité

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Évaluation de suivi réalisée 18 mois après l'évaluation initiale

CONTACTS UTILES EN OCCITANIE

AFNOR Occitanie

TOULOUSE, Nathalie Maraval

Immeuble Stratège B2
51 rue Ampère
31670 Labège
delegation.toulouse@afnor.org
Tel : 05 61 39 76 76

MONTPELLIER, Corinne Miramont

770 avenue Alfred Sauvy
Immeuble Les latitudes Nord
34470 Pérols
delegation.montpellier@afnor.org
Tel : 04 99 52 24 00



Acteurs du Tourisme Durable - ATD

> <http://www.tourisme-durable.org/>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

2011

TYPE

Association et réseau d'acteurs du tourisme durable

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France

CIBLES

Tous les professionnels du tourisme

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Liste des membres ATD disponible ici : <https://www.tourisme-durable.org/les-membres/liste-des-membres>

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHE

Il ne s'agit pas là d'une qualification mais de l'adhésion à une association et un réseau

L'association ATD se positionne comme le représentant français des acteurs du tourisme durable. Elle a pour mission de créer des synergies et partager les bonnes pratiques pour un tourisme plus durable. En savoir plus sur les missions d'ATD : <http://www.tourisme-durable.org/l-association/mission>

PRINCIPALES VALEURS

Tourisme durable, partage de bonnes pratiques, communauté de professionnels engagés

COMMENT S'ENGAGER ?

1/ Remplir le bulletin d'adhésion en ligne ou le renvoyer par courrier
Signer la Charte d'engagement, à joindre au bulletin d'adhésion

2/ Les candidatures sont étudiées en Conseil d'administration d'ATD

3/ S'acquitter de l'adhésion annuelle

En savoir plus : <http://www.tourisme-durable.org/adherer>

NOMBRE DE CRITÈRES

Le dossier d'adhésion doit expliciter les motivations à adhérer au réseau ATD et les engagements de la structure en matière de tourisme durable.

DURÉE DE VALIDITÉ

Adhésion annuelle

COÛT

Variable en fonction du nombre de salariés de la structure, tarifs consultables ici : <http://www.tourisme-durable.org/adherer>



MODALITÉS DE RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION

Suivre les mêmes étapes que pour s'engager

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

ATD

47 avenue Pasteur

93100 Montreuil

info@tourisme-durable.org

<http://www.tourisme-durable.org/>



Association pour le Tourisme Équitable et Solidaire (ATES)

><https://www.tourismesolidaire.org/>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

2006

TYPE

Réseau professionnel d'acteurs et de spécialistes du tourisme équitable et solidaire

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France, Europe et Monde

CIBLES

Producteurs de voyages et opérateurs de tourisme, enseignants, acteurs de la solidarité internationale, du commerce équitable, du tourisme durable

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

En savoir plus sur les membres de l'ATES : <https://www.tourismesolidaire.org/reseau-ates/qui-sommes-nous>
Ou consulter l'onglet « Membres » du site internet

STRUCTURE PORTEUSE

ATES

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHE

⚠ Il ne s'agit pas là d'une qualification mais de l'adhésion à une association et un réseau

L'ATES regroupe les acteurs du tourisme : producteurs et voyages et opérateurs, qui partagent la vision et les principes du tourisme équitable et solidaire.

Différentes formes d'adhésion

4 types d'adhésion possible :

- Membre actif « voyageur » ou membre actif « Accueil en France », réservé aux structures labellisées
- Membre associé
- Porteur de projet
- Personne qualifiée

PRINCIPALES VALEURS

Les valeurs de l'ATES sont celles du tourisme équitable et solidaire :

- Pour les acteurs locaux : implication des populations locales dans l'activité touristique, développement équilibré des territoires visités
- Pour le visiteur : expérience de voyage à taille humaine, découvertes et échanges avec les populations locales

COMMENT S'ENGAGER ?

DEVENIR MEMBRE ACTIF « VOYAGISTE » ou « ACCUEIL EN FRANCE »

Cible

Personnes morales, établies en France ou dans un pays européen, dont l'activité principale est d'organiser ou de produire des voyages, des séjours ou des prestations d'accueil touristique.

Ces structures appliquent les principes de l'économie sociale et solidaire et leur activité répond aux principes définis dans la charte du tourisme équitable et solidaire.

Il s'agit de structures labellisées Tourisme Équitable (Cf. Fiche de présentation du label Tourisme Équitable).

Procédure

1. Demande d'adhésion déclenchant l'envoi du dossier

d'adhésion et de la facturation des frais de dossier.

2. Constitution du dossier d'adhésion, avec le soutien logistique de l'équipe ATES, composé d'un formulaire d'adhésion et de pièces administratives.
3. Instruction du dossier par le comité d'adhésion de l'ATES qui rend un avis au Conseil d'administration.
4. Examen de la candidature par le Conseil d'administration qui agréé ou non l'adhésion, après présentation du dossier par un membre du comité d'adhésion.

DEVENIR MEMBRE ASSOCIÉ

Cible

Organisations établies en France ou dans un autre pays qui, par leur action, participent à la reconnaissance, à la promotion ou au développement du tourisme équitable et solidaire (têtes de réseaux touristiques, organisations de développement ou de commerce équitable, organisations relais...)

Procédure

1. Fournir un dossier comprenant les pièces suivantes : statuts, composition des instances de gouvernance, description des activités et actions menées en faveur du tourisme équitable et solidaire, CV du responsable, bulletin d'adhésion rempli, lettre de motivation.
2. L'adhésion est agréée par le Conseil d'administration.

DEVENIR PORTEUR DE PROJET

Cible

Organisations établies en France qui portent un projet de production touristique (membres actifs en devenir) et qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement spécifique au développement de leur activité.

Procédure

1. Fournir un dossier comprenant les pièces suivantes : une note de présentation du projet avec échéancier prévisionnel, le curriculum vitae du créateur du projet, Le bulletin d'adhésion rempli, une lettre de motivation et, si ces documents existent : les statuts (en cours ou déposés), le budget prévisionnel ou business plan sur 3 ans.
2. L'adhésion est agréée par le Conseil d'administration.

DEVENIR PERSONNE QUALIFIÉE

Cible

Personnes physiques qui, par leur expérience, formation et/ou qualification, justifient d'une expertise dans le champ du Tourisme équitable et solidaire, du commerce équitable ou de la solidarité et

souhaitent prendre part aux travaux de l'ATES

Procédure

1. Fournir un dossier comprenant les pièces suivantes : une lettre de motivation, le bulletin d'adhésion rempli.
2. L'adhésion est agréée par le Conseil d'administration.

Pour devenir membre, en savoir plus : <https://www.tourismesolidaire.org/reseau-ates/rejoindre-reseau>

Télécharger les documents ressources : <https://www.tourismesolidaire.org/ressources>

DURÉE DE VALIDITÉ

Annuelle

COÛT

Montant des cotisations réévalué chaque année, consulter les montants : <https://www.tourismesolidaire.org/reseau-ates/rejoindre-reseau>

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Le renouvellement annuel de l'adhésion n'implique pas de contrôle pour les membres du réseau.



CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

**Association pour le Tourisme Équitable et Solidaire
ATES**

8 rue César Franck - 75015 Paris

equipe@tourismesolidaire.org

Tél : 01 47 83 48 27

www.tourismesolidaire.org



Label Tourisme Équitable® ATES

> <https://www.tourismesolidaire.org/>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

2014 (international) - 2020 (France)

TYPE

Label

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France

CIBLES

Voyagistes et structures d'accueil touristique en France (hébergements, restaurants, événements, sites culturels et de loisirs, organismes locaux de tourisme, prestataires d'activités et réceptifs)

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

13 opérateurs labellisés Tourisme Équitable®

STRUCTURE PORTEUSE

ATES

ORGANISME CERTIFICATEUR

- Audit effectué par une tierce partie
- Le Comité de labellisation de l'ATES rend la décision sur la base du rapport d'évaluation de l'audit

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

« Le label Tourisme Équitable® est une initiative de l'ATES pour proposer au public une information fiable afin de voyager de façon plus responsable en France et dans le monde.

L'objectif de ce label est d'apporter des garanties quant aux pratiques des voyagistes et structures d'accueil touristique en France et d'assurer le respect des engagements pris dans la Charte du Tourisme Équitable et Solidaire. »

Types de Cibles pour la labellisation Tourisme Équitable®

Les critères pour obtenir le label sont différents selon :

- La « labellisation France » : <https://www.tourismesolidaire.org/label/le-label-en-france> pour les structures d'accueil touristique en France
- La « labellisation Voyagiste » : <https://www.tourismesolidaire.org/label/le-label-voyagiste> pour les voyagistes

PRINCIPALES VALEURS

Le label garantit :

- Une gestion équitable des achats et des partenariats
- Une activité qui préserve l'environnement et les ressources naturelles
- Une gestion démocratique et juste de l'organisation
- Une activité ancrée dans son territoire et bénéfique aux habitants

COMMENT S'ENGAGER ?

Le label Tourisme Équitable® est accessible sans condition d'adhésion préalable à l'ATES.

1/ Procéder à un autodiagnostic permettant de valider son éligibilité au label et de définir le référentiel qui sera appliqué (France ou Voyagiste)

2/ Constituer et déposer son dossier de candidature, assisté par l'ATES

3/ Audit documentaire et audit terrain assurés par des tierces parties qui évaluent le respect des critères

4/ Rendu de la décision par le comité de labellisation, sur la base du rapport d'évaluation remis par l'auditeur

5/ L'organisation est labellisée pour 3 ans, bénéficie de la promotion de l'ATES et du droit d'usage du label.

Elle peut décider d'adhérer à l'ATES pour bénéficier des services rendus aux membres et participer à la gouvernance du réseau.

NOMBRE DE CRITÈRES

Les référentiels comptent environ 50 critères.

Le label évalue trois dimensions :

- La gestion de la structure
- La qualité de l'activité touristique
- L'équilibre et la pérennité des partenariats locaux

Référentiel voyageurs : 8 critères obligatoires, des critères prioritaires et des critères de progrès

Référentiel tourisme en France : 8 à 9 critères obligatoires, des critères prioritaires et des critères de progrès

DURÉE DE VALIDITÉ

3 ans

COÛT

Les coûts, étudiés au cas par cas, sont annexés sur :

- le nombre d'offres labellisées pour les voyageurs
- le CA pour les acteurs du tourisme en France

Frais d'inscription seulement pour la première demande de labellisation

Frais d'évaluation (réglés pour 3 ans)

Droit d'usage du label facturé chaque année, sauf en cas d'adhésion à l'ATES

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Audit de renouvellement au bout de 3 ans



CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

Association pour le Tourisme Equitable et Solidaire - ATES

8 rue César Franck - 75015 Paris

equipe@tourismesolidaire.org

Tél : 01 47 83 48 27

www.tourismesolidaire.org

M. Nicolas Jégo - ATES

Chargé de mission Garantie et Expertise

n.jego@tourismesolidaire.org

Tél : 01 47 83 48 27



Agir pour un Tourisme Responsable - ATR

> <https://www.tourisme-responsable.org/>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

2004

TYPE

Association à but non lucratif/ Réseau d'acteurs

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France et pays francophones

CIBLES

Opérateurs de voyages francophones (TO, AGV, sur-mesure, distributeurs)

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Liste des membres de l'association : <https://www.tourisme-responsable.org/agir-tourisme-responsable/membres/>

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

Il ne s'agit pas là d'une qualification mais de l'adhésion à une association

« L'association est composée à ce jour des principaux opérateurs de voyages engagés dans le tourisme responsable, de toute taille, de tout horizon, spécialistes ou non de types de voyages ou de destinations ».

Au-delà de l'adhésion à l'association, il est possible d'obtenir le label ATR (Cf. Fiche « Label ATR »).

PRINCIPALES VALEURS

Tourisme responsable, voyage responsable

COMMENT S'ENGAGER ?

1/ Contacter ATR en expliquant brièvement les motivations d'entrée dans le réseau

2/ Compléter les documents envoyés par ATR

3/ S'acquitter de la cotisation annuelle

NOMBRE DE CRITÈRES

La charte ATR destinée aux membres de l'association est composée de 5 engagements :

- Impliquer et respecter les populations locales dans le développement
- Minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement
- Être respectueux de sa clientèle
- Appliquer à soi ce que l'on préconise aux autres
- Promouvoir et faire connaître ATR et le Tourisme Responsable

Charte de l'association disponible via le lien : <https://www.tourisme-responsable.org/agir-tourisme-responsable/lassociation-atr/charte-de-lassociation/>

DURÉE DE VALIDITÉ

Adhésion annuelle

COÛT

Cotisation annuelle selon le CA
Pour plus d'informations, contacter ATR

MODALITÉS DE RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION

Adhésion permanente
Cotisation annuelle à régler

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

ATR

Julien Buot, directeur de l'Association ATR

30 rue Saint Augustin

75002 Paris

contact@tourisme-responsable.org

<https://www.tourisme-responsable.org/>



Label ATR

> <https://www.tourisme-responsable.org/agir-tourisme-responsable/le-label-atr/engagements-label-atr/>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

2015 (précédemment, certification existante depuis 2004)

TYPE

Label

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France et pays francophones

CIBLES

Opérateurs de voyages francophones (TO, AGV, sur mesure, distributeurs)

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Liste des membres labellisés : <https://www.tourisme-responsable.org/agir-tourisme-responsable/membres/membres-labelises/>

STRUCTURE PORTEUSE

Association ATR

ORGANISME CERTIFICATEUR

Ecocert environnement

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

Le label ATR est attribué aux opérateurs de voyages (tours opérateurs et réceptifs) sur la base de critères garantissant l'implication des voyageurs et des acteurs du tourisme dans une démarche de tourisme responsable, de la conception du voyage jusqu'à sa réalisation sur place.

PRINCIPALES VALEURS

Tourisme responsable, voyage responsable, respect de l'environnement et des populations locales, économie locale

COMMENT S'ENGAGER ?

- 1/ Prendre contact avec ATR pour obtenir les documents nécessaires
- 2/ Formuler une demande de labellisation à retourner à Ecocert
- 3/ Ecocert formule un devis
- 4/ Accompagnement dans la démarche de labellisation avec ATR
- 5/ Audit d'habilitation mené par Ecocert
- 6/ Analyse du rapport d'audit et attribution du label par Ecocert

En savoir plus : <https://www.tourisme-responsable.org/wp-content/uploads/2016/09/CONTROLE-LABEL-ATR.pdf>

NOMBRE DE CRITÈRES

Le label est articulé autour de 3 axes : transparence, partenariat et cohérence. Il comprend 16 critères d'exigences déclinés en 42 indicateurs.

Cahier des charges disponible via le lien : <https://www.tourisme-responsable.org/wp-content/uploads/2016/09/CDC-LABEL-ATR.pdf>

DURÉE DE VALIDITÉ

1 an

COÛT

Cotisation annuelle selon CA
Pour plus d'informations, contacter ATR

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Après acquisition complète du label, audit de contrôle tous les ans

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

ATR

Julien Buot, directeur de l'Association ATR

30 rue Saint Augustin

75002 Paris

contact@tourisme-responsable.org

<https://www.tourisme-responsable.org/>

Divertissement
Durable

Divertissement Durable : l'émotion responsable

> <https://divertissement-durable.fr/>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

2018

TYPE

Label

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France

CIBLES

Tous les sites de loisirs et culturels (parcs à thèmes, animaliers, d'attractions, sites culturels, naturels...)

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

9 sites engagés dans la démarche au 31 août 2020

En 2020, 1 seul site labellisé en France, en Occitanie : La Grotte de Clamousse

Carte interactive des labellisés : <https://www.divertissement-durable.fr/sites-labellises%C3%A9s>

STRUCTURE PORTEUSE

Démarche initiée par le Syndicat National des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (SNELAC)

Et 10 sites de loisirs et culturels pilotes

ORGANISME CERTIFICATEUR

Audits de labellisation réalisés par des auditeurs indépendants, formés et accrédités au label

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

Le label « Divertissement Durable : l'émotion responsable » vise à initier une prise de conscience, dans le secteur des loisirs et de la culture, des problématiques environnementales et sociales et d'engager un mouvement des professionnels du divertissement pour répondre à ces enjeux.

Il s'adresse à tous les sites de loisirs et culturels afin d'impliquer tous les acteurs à engager une démarche d'amélioration continue en matière de responsabilité sociétale des entreprises.

NIVEAUX DE PROGRESSION

La labellisation repose sur une certification évolutive en trois niveaux, dont l'accent est porté sur l'amélioration continue :

- Site sensibilisé : Le site est sensibilisé aux enjeux RSE et entame sa démarche.
- Site engagé : Le site a engagé une démarche RSE active et structurée.
- Site expérimenté : Le site possède une grande connaissance et maîtrise de la démarche RSE.

PRINCIPALES VALEURS

Démarche d'amélioration continue en matière de responsabilité sociétale des entreprises, développement et tourisme durables des activités de loisirs et culturelles

COMMENT S'ENGAGER ?

Le label ouvert à tous les sites de loisirs et culturels français.

L'adhésion est volontaire, et gratuite pour les adhérents du SNELAC.

1/ Prendre contact avec l'équipe Divertissement Durable par mail ou par téléphone

2/ Une fois engagés, les sites intéressés bénéficient d'un accompagnement individuel personnalisé dans la démarche de labellisation Divertissement Durable.

NOMBRE DE CRITÈRES

Le label « Divertissement Durable : l'émotion responsable » est un label RSE qui reprend les trois piliers du développement durable :

- Environnement : gestion des déchets, éco-conception, protection de la biodiversité, optimiser ses consommations d'énergies...
- Social : accessibilité, ressources humaines, formation, prévention des risques, satisfaction des visiteurs...
- Economique : réduction des coûts généraux, approvisionnement durable et achats responsables, optimisation des ressources, moteur de développement économique...

Il repose sur un référentiel d'évaluation établi par les sites de loisirs et culturels, pour les sites de loisirs et culturels, qui comprend 16 indicateurs et 97 critères. Les indicateurs représentent les axes clés de la labellisation, répartis sur les trois piliers du développement durable, et les critères leur application pratique.

NB : Le référentiel est accessible uniquement aux sites engagés dans la démarche.

DURÉE DE VALIDITÉ

Le renouvellement du label est réalisé tous les :
2 ans pour les sites sensibilisés et engagés
3 ans pour les sites expérimentés

COÛT

Adhésion :

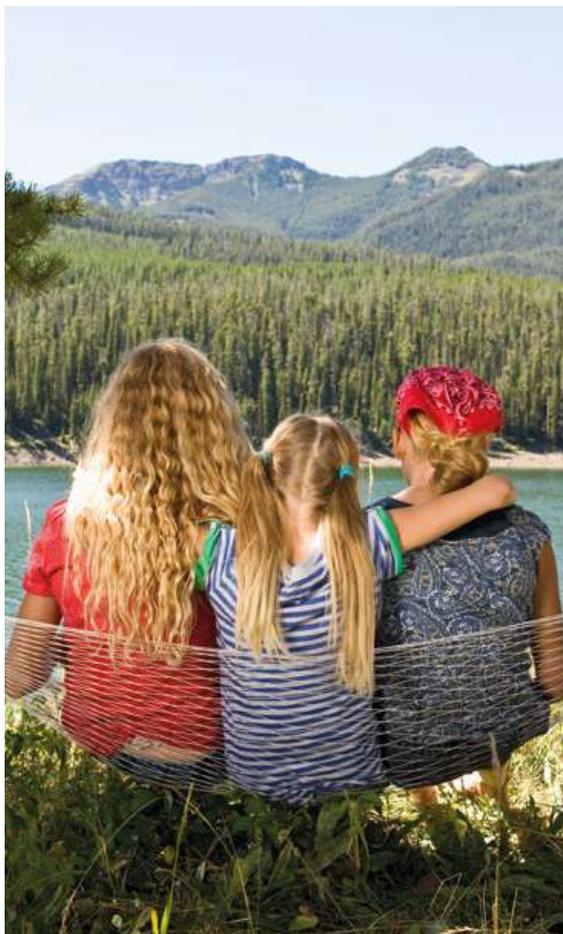
- gratuite pour les adhérents du SNELAC
- payante pour les non-adhérents.

Coûts d'accompagnement distincts selon l'adhésion ou non du site au SNELAC.

Coûts des audits de labellisation, négociés entre l'équipe Divertissement Durable et les auditeurs accrédités, varient en fonction des auditeurs.

MODALITÉS DE CONTRÔLE

A l'issue de la durée de validité du label, les sites doivent effectuer un nouvel audit pour conserver le label.



CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

Syndicat National des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (SNELAC)

2, rue de Constantinople
75008 Paris, France
contact@snelac.com
Tél : 01 40 50 05 65
<https://www.snelac.com/>

Equipe Divertissement Durable - SNELAC

Laura GOURNAY
laura.gournay@snelac.com
ou Formulaire de contact Divertissement Durable :
<https://www.divertissement-durable.fr/je-m-engage>

Tél : 07 85 66 44 70
<https://divertissement-durable.fr/>



SITES DE VISITE - NF 526
www.ecolabels.fr

NF Environnement

Sites de visite

> <https://marque-nf.com>

> <https://certification.afnor.org/environnement/nf-environnement-sites-de-visite>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

2014

TYPE

Norme/ Certification

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France

CIBLES

Tous les lieux touristiques accueillant des visiteurs et offrant un service de médiation (monuments, musées, jardins, parcs d'attraction, gouffres et grottes...)

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

<https://certificats-attestations.afnor.org/referentiel/NF526>
5 sites certifiés et labellisés

NOTORIÉTÉ

le cas échéant NF Environnement, marque reconnue par 8 français sur 10

STRUCTURE PORTEUSE ET ORGANISME CERTIFICATEUR

AFNOR Certification

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

« La certification NF Environnement « Sites de visite » garantit la réduction des impacts environnementaux des sites de visite au travers le contrôle de nombreux critères. »

PRINCIPALES VALEURS

Activités de loisirs écoresponsables, développement durable

COMMENT S'ENGAGER ?

- 1/ Dépôt d'un dossier de demande de certification
Compléter les informations demandées dans le dossier de recevabilité
- 2/ Etude de recevabilité : étude du dossier de candidature
- 3/ Audit sur site : interview des équipes, analyse des pratiques, des données au regard des exigences de la norme et du référentiel
- 4/ Restitution de l'audit : présentation synthétique des conclusions de l'audit et remise du rapport d'audit
- 5/ Délivrance du certificat et du logo

NOMBRE DE CRITÈRES

Pré-requis :

Pour être certifié marque NF Environnement « Sites de visite », le lieu de visite doit avoir :

- une activité identifiée dans le tourisme
- un service d'accueil humain des visiteurs
- un système de billetterie
- un service de médiation (transfert de connaissance ou de savoir-faire)

Le référentiel comprend 104 critères, concernant :

- La gestion générale
- Les achats responsables
- L'énergie
- L'eau



- Les produits dangereux
- Les déchets
- Autres services

33 critères sont obligatoires, 71 sont optionnels.

Parmi les 71 optionnels, le site de visite souhaitant être certifié doit satisfaire au minimum 12 critères optionnels parmi l'ensemble des thématiques.

Référentiel disponible via le lien : <https://certification.afnor.org/environnement/nf-environnement-sites-de-visite>, rubrique « Documents à télécharger »

DURÉE DE VALIDITÉ

3 ans

COÛT

tarif de base 1 200 €,
tarif applicable aux PME 600 €, tarif applicable aux TPE ou microentreprises 300 €

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Audit de contrôle tous les 2 ans

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

AFNOR Certification
certification@afnor.org

CONTACTS UTILES EN OCCITANIE

AFNOR Occitanie

TOULOUSE, Nathalie Maraval

Immeuble Stratège B2
51 rue Ampère
31670 Labège
delegation.toulouse@afnor.org
Tel : 05 61 39 76 76

MONTPELLIER, Corinne Miramont

770 avenue Alfred Sauvy
Immeuble Les latitudes Nord
34470 Pérols
delegation.montpellier@afnor.org
Tel : 04 99 52 24 00



Esprit Parc National

> <https://www.espritparcnational.com/>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

2015

TYPE

Marque collective

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France

CIBLES

Produits ou services touristiques (hébergements, activités, sorties), agricoles, artisanaux (produits et savoir-faire) issus d'activités exercées dans un Parc National

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Consultables par catégorie sur le site internet officiel : <https://www.espritparcnational.com/>

NOTORIÉTÉ

79% des français connaissent les parcs nationaux

7% des personnes interrogées connaissent la marque Esprit Parc National, un an après sa mise en place

STRUCTURE PORTEUSE

Réseau des Parcs Nationaux de France, rattaché à l'Office français de la biodiversité

ORGANISME CERTIFICATEUR

Personne habilitée pour vérifier la conformité
Validation d'adhésion à la marque par le Parc National sollicité pour la demande

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

La marque est destinée aux acteurs économiques des parcs nationaux qui se mobilisent autour d'une même stratégie et d'une même ambition pour valoriser leurs produits et/ou services.

PRINCIPALES VALEURS

Respect de la nature, protection des territoires, mise en valeur des patrimoines locaux, économie locale

COMMENT S'ENGAGER ?

1/ Prendre contact avec son Parc National. Le référent marque présente la marque et les modalités d'adhésion.

2/ Visite de la structure par une personne habilitée pour vérifier la conformité.

3/ La demande est validée par le Parc National contacté.

4/ Signature du contrat de partenariat, permettant l'usage de la marque.

Plus de détails : <https://www.espritparcnational.com/la-marque-esprit-parc-national/beneficier-de-la-marque/comment-obtenir-la-marque>

NOMBRE DE CRITÈRES

Adhésion à la marque conditionnée par 2 règlements :

- Le RUG (Règlement d'Usage Générique) : il encadre l'utilisation de la marque collective et énonce les principes généraux.
- Les RUC (Règlement d'Usage Catégoriel) : pour chaque Type de produit ou service, ils précisent les critères techniques qui conditionnent le droit d'utiliser la marque.

Ces règlements sont consultables : <https://www.espritparcnational.com/la-marque-esprit-parc-national/beneficier-de-la-marque/boite-outils>

DURÉE DE VALIDITÉ

5 ans

COÛT

- Première année du contrat gratuite
 - Puis versement d'une redevance annuelle selon le CA HT des produits ou services concernés par l'attribution de la marque
- CA HT Redevance annuelle
0 à 149 999 €50
150 000 € à 299 999 €100
300 000 € à 999 999 €200
Supérieur à 1 000 000 €400

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Contrôle intermédiaire : concerne un échantillon de produits ou services tirés au sort chaque année. En 2020, le contrôle intermédiaire est confié à Eco-cert Environnement.
- Audit de renouvellement à 5 ans pour chaque bénéficiaire de la marque souhaitant renouveler son adhésion.

Plus de détails :

https://www.afbiodiversite.fr/sites/default/files/2019-03/Principes_plan_controle_CGM-dec-2018.pdf



CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

Esprit Parc National

Office français de la biodiversité

Référent marque : Laurence Chabanis

Référent communication : Thomas Burel

Formulaire de contact <https://www.espritparcnational.com/la-marque-esprit-parc-national/beneficiaire-de-la-marque/contactez-nous>

Tél : 04 67 69 85 06 ou 02 98 32 55 79

<https://www.espritparcnational.com/>

<https://ofb.gouv.fr/>

CONTACTS UTILES EN OCCITANIE

Parc national des Pyrénées

2 rue du IV septembre

BP 736 - 65007 Tarbes

Formulaire de contact : <http://www.pyrenees-parcnational.fr/fr/formulaire-contact>

Tél : 05 62 54 16 40

<http://www.pyrenees-parcnational.fr/fr>

Audrey Buttifant

Adjointe au chef du service

« Valorisation des patrimoines et du territoire »

audrey.buttifant@pyrenees-parcnational.fr

Tél : 05 62 54 16 48

Parc national des Cévennes

6 bis, place du Palais

48400 Florac

Formulaire de contact <http://www.pyrenees-parcnational.fr/fr/formulaire-contact>

Tél : 04 66 49 53 00

<http://www.cevennes-parcnational.fr/fr>

Chargée de mission tourisme durable

Parc national des Cévennes

Juliette Wettstein

juliette.wettstein@cevennes-parcnational.fr

Tél : 04 66 49 53 06

CRTL Occitanie - Sophie Pirkin

Pôle Offre et Développement

sophie.pirkin@crtoccitanie.fr

Tél : 04 30 63 84 43

<https://pro.tourisme-occitanie.com/>



Valeurs Parc Naturel Régional

> <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/consommer-parc>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

2016 (repris d'une ancienne marque datant de 1996)

TYPE

Marque collective

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

France

CIBLES

Tout acteur économique dont le siège social est installé sur le territoire d'un PNR

Ex. de produits et services : produits agricoles, agroalimentaires, artisanaux ; services touristiques (hébergement, restauration, activités sportives, culturelles ou de loisirs)...

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Carte interactive des produits Valeurs Parc : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/consommer-parc/carte-interactive>

NOTORIÉTÉ

79% des français connaissent les parcs naturels régionaux

STRUCTURE PORTEUSE

Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France
Organisme de gestion nationale
Commission nationale marque de la Fédération des PNR

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

La marque Valeurs Parc est une reconnaissance attribuée aux entreprises situées sur un PNR, engagées et volontaires, pour leur travail au sein de leur territoire en faveur des patrimoines remarquables et du développement local.

La marque est un moyen pour les entreprises de se différencier et de se valoriser en adhérant à la philosophie des PNR, autour de 3 valeurs fondamentales : lien au territoire, dimension humaine, respect de l'environnement.

PRINCIPALES VALEURS

- L'attachement au territoire : les producteurs, prestataires et artisans concernés contribuent au développement du territoire et s'attachent à faire découvrir le Parc à travers leurs produits et prestations. Ils proposent des produits et des services qui valorisent le patrimoine culturel local au travers l'histoire, le bâti...
- La culture d'une forte dimension humaine : le savoir-faire, le rôle et la maîtrise de l'homme sont primordiaux dans le processus de fabrication, les professionnels font partager leur passion et ils s'appuient sur une solidarité entretenue au sein du territoire.
- Le respect de l'environnement et sa contribution au renforcement de la richesse du patrimoine : les producteurs s'attachent à préserver les milieux naturels, la faune, la flore. De plus, ils s'impliquent dans le maintien de la qualité des paysages spécifiques au territoire de chacun des Parcs.

COMMENT S'ENGAGER ?

- 1/ Formuler une demande de candidature auprès de son PNR, au terme d'une sollicitation de l'entreprise ou du Parc.
- 2/ Rédaction d'une convention d'utilisation de la marque, à l'issue d'un travail entre un collectif d'entreprises et le PNR dont il dépend, sur la base d'un référentiel commun au réseau des Parcs. La convention d'utilisation formalise l'engagement entre le Parc et l'entreprise.
- 3/ Soumission de la convention d'utilisation de la marque à la Commission nationale marque de la Fédération des PNR pour validation.
- 4/ Attribution de la marque par le Parc
- 5/ Suivi et audit de la marque par le Parc durant la durée de la convention

En savoir plus :

<https://www.apta.urgelosi-narux.fr/consommer-parc/obtenir-comment-rejoindre-la-marque>

NOMBRE DE CRITÈRES

La convention d'utilisation se compose de :

- Une présentation des engagements du Parc vers l'entreprise bénéficiaire
- Une charte d'engagement sur l'honneur de l'entreprise
- Des critères d'attribution concernant la démarche de l'entreprise, regroupés en 4 chapitres :
- Organisation d'entreprise
- Environnement et patrimoine
- Humain et social
- Attachement au territoire
- Des critères d'attribution complémentaires pour les produits et les services par secteurs (agriculture, tourisme, artisanat/industrie)

Tous les critères disponibles : https://www.parc-naturels-regionaux.fr/consommateur/le-fichier-exigences_pendues_yadrec.pdf

DURÉE DE VALIDITÉ

5 ans

COÛT

Cotisation annuelle, fixée en fonction de la taille de l'entreprise (50 €, 100 € ou 300 €) servant à cofinancer des plans d'actions

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Audit obligatoire lors de la phase d'agrément puis durant la période de la convention et avant tout renouvellement de celle-ci.

Sur la base du rendu d'audit, la commission marque du Parc décide d'attribuer ou non la marque aux entreprises candidates.

Les principes d'audit ont été arrêtés dans le cadre d'un processus validé par la commission nationale. Le mode de contrôle (internalisé ou externalisé) est laissé à la libre décision du Parc en fonction de son contexte.

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France
M. Stéphane Adam, Coordinateur Patrimoine et Développement Durable

9 rue Christiani
75018 Paris

Formulaire de contact

<https://www.adarcelosn-aru.x.fr/contact>
sadam@parcs-naturels-regionaux.fr
Tél : 06 71 00 19 93

CONTACTS UTILES EN OCCITANIE

PNR des Causses du Quercy
Chargé de mission tourisme durable
Vincent BIOT

vbiot@parc-causses-du-quercy.org
Tél : 05 65 24 20 50
<https://www.parc-causses-du-quercy.fr/>

PNR des Pyrénées Ariégeoises
Chargé de mission Valeurs Parc
Julien Viaud

j.viaud@parc-pyrenees-ariegeoises.fr
Tél : 05 61 02 71 69
<https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/>

PNR des Pyrénées Catalanes

Chargé de mission tourisme durable. Teddy Maignan

teddy.maignan@parc-pyrenees-catalanes.fr
Tél : 04 68 04 97 60
<http://www.parc-pyrenees-catalanes.fr/>

PNR de la Narbonnaise

Responsable Marque, Jade Ching

j.ching@pnrnm.fr
Chargé de mission tourisme durable, Bertrand DULAC
b.dulac@pnrnm.fr
Tél : 04 68 42 23 70
<https://www.parc-naturel-narbonnaise.fr/>

PNR du Haut-Languedoc

Coordinatrice de la Marque Valeurs Parc.

Delphine Douarche

marque-parc@parc-haut-languedoc.fr
Tél : 06 08 85 55 28
<https://www.parc-haut-languedoc.fr/>

PNR de l'Aubrac

Chargée de mission Marque Valeurs Parc.

Régine Pechberty

regine.pechberty@parc-naturel-aubrac.fr
Tél : 05 65 48 19 11
<https://www.parc-naturel-aubrac.fr/>

CRTL Occitanie - Sophie Pirkin

Pôle Offre et Développement

sophie.pirkin@crtoccitanie.fr
Tél : 04 30 63 84 43
<https://pro.tourisme-occitanie.com/>



EUROPARC
Tourisme Durable dans
les Espaces Protégés

Charte Européenne du Tourisme Durable dans les Espaces Protégés (CETD)

Volet I de la CETD : pour le territoire

><https://www.europarc.org/>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

1995

TYPE

Charte

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Europe

CIBLES

Espaces protégés (Parcs Nationaux ou Parcs Naturels Régionaux)

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Carte interactive des signataires de la CETD :
<https://www.europarc.org/sustainable-tourism/network-sustainable-destinations/>

STRUCTURE PORTEUSE

Fédération Europarc

ORGANISME CERTIFICATEUR

Auditeur externe mandaté
Comité d'évaluation de la Charte et Conseil Europarc

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

La Charte Européenne du Tourisme Durable est une reconnaissance officielle au niveau européen de l'engagement d'un espace protégé pour le développement d'une stratégie et d'un programme d'actions en faveur du tourisme durable dans le respect de ses principes.

Niveaux de certification

La CETD est divisée en 3 niveaux de certification :

- pour le territoire : volet I
- pour les prestataires : volet II
- pour les tours opérateurs et agences de voyages : volet III

Les volets II et III de la Charte (Cf. Fiche de présentation ci-après) peuvent être engagés seulement dans les espaces protégés signataires du volet I de la Charte.

PRINCIPALES VALEURS

- Accroître l'intérêt et le soutien pour les espaces protégés
- Animer localement un réseau d'acteurs à l'échelle du territoire de ces espaces protégés
- Développer et gérer le tourisme dans les espaces protégés de manière durable

COMMENT S'ENGAGER ?

Pour le volet I :

1/ Être membre de la Fédération Europarc, devenir membre :
<https://www.europarc.org/about-us/join-us/become-a-member/>

2/ S'inscrire à la charte et payer les frais d'inscription, formulaire d'inscription : <https://www.europarc.org/sustainable-tourism/become-a-sustainable-destination/>

3/ Soumettre son dossier de candidature

4/ S'acquitter des coûts requis pour la vérification

5/ Examen de la candidature :

- Visite de vérification sur site par un expert indépendant en tourisme durable, nommé par Europarc
- Remise du rapport de l'expert au Comité d'évaluation de la Charte

6/ Si vérification concluante, remise du diplôme de la Charte

Plus d'informations pour s'engager :

<https://www.europarc.org/wp-content/uploads/2020/01/EUROPARC-Membership-fees-and-regulations-2020-2021.pdf>
Destinataire : directiv@esc.hp.d.f

NOMBRE DE CRITÈRES

Pour les 3 volets, adhérer à la Charte nécessite un travail autour de 4 axes :

- adhérer aux principes
- faire participer les partenaires
- élaborer une stratégie
- définir un programme d'actions

DURÉE DE VALIDITÉ

5 ans (volet I)

COÛT

- Etre membre de la Fédération Europarc et avoir réglé le paiement des frais d'adhésion, consulter les tarifs d'adhésion : <https://www.europarc.org/wp-content/uploads/2020/01/EUROPARC-Membership-fees-and-regulations-2020-2021.pdf>
- Frais d'inscription à la Charte : 500€
- Frais requis pour la vérification : 5 700€

MODALITÉS DE CONTRÔLE

(Pour le volet I) Après 5 ans, fournir un rapport détaillé de ses résultats, visite sur site, élaboration d'une nouvelle stratégie pour 5 ans.



CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

EUROPARC Federation

Waffnergasse 6, 93047 Regensburg, Germany
europarc@europarc.org
<https://www.europarc.org/>

EUROPARC section française

Katy Monier

kmonier@parcs-naturels-regionaux.fr
<https://www.europarc.org/about-us/structure/sections/europarc-france/>

CONTACTS UTILES EN OCCITANIE

Les espaces naturels qui adhèrent à la Charte :

PNR du Haut-Languedoc

1 place du Foirail
34220 Saint-Pons-de-Thomières
accueil@parc-haut-languedoc.fr
<https://www.parc-haut-languedoc.fr/>

Chargée de mission tourisme durable PNR du Haut-Languedoc

Morgane Perez

tourisme@parc-haut-languedoc.fr
Tél : 04 67 97 58 79



EUROPARC
Tourisme Durable dans
les Espaces Protégés

Charte Européenne du Tourisme Durable dans les Espaces Protégés (CETD)

**Volets II et III de la CETD : pour les prestataires
et opérateurs de voyages**

><https://www.europarc.org/>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

1995

TYPE

Charte

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Europe

CIBLES

- Prestataires (volet II) situés dans les espaces protégés adhérant à la CETD
- Opérateurs de voyages (volet III) dans et en dehors des espaces protégés adhérant à la CETD

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

Carte interactive des signataires de la CETD :
<https://www.europarc.org/sustainable-tourism/network-sustainable-destinations/>

STRUCTURE PORTEUSE

Fédération Europarc

ORGANISME CERTIFICATEUR

Auditeur externe mandaté

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

La Charte Européenne du Tourisme Durable est une reconnaissance officielle au niveau européen de l'engagement d'un espace protégé et des prestataires touristiques et opérateurs de voyage situés dans ces espaces, pour le développement d'une stratégie et d'un programme d'actions en faveur du tourisme durable dans le respect de ses principes.

Niveaux de certification

La CETD est divisée en 3 niveaux de certification :

- pour le territoire : volet I
- pour les prestataires : volet II
- pour les tours opérateurs et agences de voyages : volet III

Les volets II et III de la Charte peuvent être engagés seulement dans les espaces protégés signataires du volet I de la Charte. Ces entreprises récupèrent les documents nécessaires auprès de leur espace protégé.

PRINCIPALES VALEURS

- Accroître l'intérêt et le soutien pour les espaces protégés,
- Animer localement un réseau d'acteurs à l'échelle du territoire de ces espaces protégés
- Développer et gérer le tourisme dans les espaces protégés de manière durable

COMMENT S'ENGAGER ?

Pour le volet II :

1/ Contacter son espace protégé (Cf. Rubrique « Contacts utiles en Occitanie ci-après).

2/ Diagnostic des activités de l'entreprise et identification des marges de progrès sur les 3 piliers du Développement Durable, réalisés par un auditeur.

3/ Signature d'un accord de partenariat entre l'entreprise et l'espace protégé. L'entreprise s'engage à mettre en œuvre le plan d'action.

4/ L'entreprise renouvelle son plan d'action après 3 ans.

Pour le volet III :

1/ Contacter un espace protégé adhérent à la CETD (Cf. Rubrique « Contacts utiles en Occitanie ci-après).

2/ Diagnostic des activités de l'entreprise et identification des marges de progrès sur les 3 piliers du Développement Durable, réalisés par un auditeur.

3/ Mise en place d'un processus de collaboration pour élaborer des séjours touristiques entre l'espace protégé et l'opérateur de voyage.

3/ Signature d'un accord de partenariat entre l'entreprise et l'espace protégé. L'entreprise s'engage à mettre en œuvre le plan d'action et le processus de collaboration sur la production de séjours dans l'espace protégé.

4/ Certification volet 3 examinée par la section française d'Europarc sur proposition de l'espace protégé (NB : cette certification est valable pour tous les espaces protégés adhérents à la CETD).

5/ Certification à renouveler au bout de 3 ans.

Plus d'informations pour s'engager sur chacun des volets de la Charte : https://www.europarc.org/wp-content/uploads/2020/11/FR_N_CoMvevener-une-Deson-nDautria bleA R_C_R_C_P_T_D-Directivneisq-ufesc.hp df

NOMBRE DE CRITÈRES

Pour les 3 volets, adhérer à la Charte nécessite un travail autour de 4 axes :

- adhérer aux principes
- faire participer les partenaires
- élaborer une stratégie
- définir un programme d'actions

DURÉE DE VALIDITÉ

3 ans (volets II et III)

COÛT

A date, gratuit

MODALITÉS DE CONTRÔLE

(Pour les volets II et III) Après 3 ans, fournir un rapport détaillé de ses résultats, visite sur site, élaboration d'une nouvelle stratégie pour 3 ans

CONTACT ORGANISME RÉFÉRENT

EUROPARC Federation

Waffnergasse 6, 93047 Regensburg, Germany
europarc@europarc.org
<https://www.europarc.org/>

EUROPARC section française

Katy Monier

kmonier@parcs-naturels-regionaux.fr
<https://www.europarc.org/about-us/structure/sections/europarc-france/>

CONTACTS UTILES EN OCCITANIE

Les espaces naturels qui adhèrent à la Charte :

PNR du Haut-Languedoc

1 place du Foirail
34220 Saint-Pons-de-Thomières
accueil@parc-haut-languedoc.fr
<https://www.parc-haut-languedoc.fr/>

Chargée de mission tourisme durable

PNR du Haut-Languedoc

Morgane Perez

tourisme@parc-haut-languedoc.fr
Tél : 04 67 97 58 79

CRTL Occitanie - Sophie Pirkin

Pôle Offre et Développement

sophie.pirkin@crtoccitanie.fr
Tél : 04 30 63 84 43
<https://pro.tourisme-occitanie.com/>



Engagé Zéro Phyto

> <https://www.fredonoccitanie.com/jevi/la-charte/>

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION

2018

TYPE

Charte régionale « Engagé Zéro Phyto »

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Région Occitanie

CIBLES

Gestionnaires d'infrastructures touristiques et de loisirs (campings, parcs de loisirs...)

NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGÉES

En savoir plus <https://www.fredonoccitanie.com/jevi/la-charte/>

STRUCTURE PORTEUSE ET ORGANISME CERTIFICATEUR

FREDON Occitanie

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHÉ

La Charte régionale permet aux infrastructures touristiques et de loisirs de s'engager à réduire l'utilisation de pesticides dans leurs espaces.

PRINCIPALES VALEURS

Développement durable, respect de l'environnement, biodiversité

COMMENT S'ENGAGER ?

1/ Dossier de candidature + délibération officielle à faire parvenir à la FREDON Occitanie (une session de candidature par an)

2/ Etude de la demande d'adhésion et visite du jury

3/ Signature d'un acte d'engagement par le gestionnaire

4/ Remise de prix charte régionale « Engagé Zéro Phyto »

Pour en savoir plus, consultez le cahier des charges :

<https://www.fredonoccitanie.com/jevi/la-charte/>

NOMBRE DE CRITÈRES

Cahier des charges basé sur 4 critères

Dossier de candidature : 51 questions à remplir

Candidature en ligne : <http://ressources.fredonoccitanie.com/questionnaire/lime-survey/index.php/477685?lang=fr>

COÛT

Gratuit

MODALITÉS DE CONTRÔLE/ VALIDITÉ

Bilan de suivi annuel à envoyer à la FREDON Occitanie avant le 31 décembre de chaque année

Visite de contrôle des engagements tous les 3 ans

ORGANISME RÉFÉRENT EN OCCITANIE

FREDON Occitanie

10 Chemin de la Plaine

34990 Juvignac

c.baudot@fredonoccitanie.com (secteur Est)

f.richard@fredonoccitanie.com

(secteur Ouest)

Tél : 04 67 75 64 48

<https://www.fredonoccitanie.com/>



tourisme-occitanie.com

SITE DE MONTPELLIER (SIÈGE)
64, rue Alcyone • CS 79507
F • 34960 Montpellier Cedex 2

SITE DE TOULOUSE
15, rue Rivals • CS 78543
F • 31685 Toulouse Cedex 6



#TourismeOccitanie



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

PÔLE COMMUNICATION ET RAYONNEMENT - OCTOBRE 2020 - PHOTOS : CRT OCCITANIE - © G&C DESCHAMPS - © D. VIET - © P. THEBAULT - © VALÉRIE-ANNE VARENNE / ATOUT FRANCE - © LEACAMILLERI - © NOSCURIELUXVOYAGEURS / ISTOCKPHOTO.COM - © ALVAREZ - © JURATIS - © YURI_ARCURS - © FRANCKREPORTER - © PIXDELUXE - © GOODLUZ - © TARATATA / © ADT TARN ET GARONNE / © PAUL DELGADO - PNR PYRENNES CATALANES / © PIERRE MEYER - HPTÉ / © SOLIMIER MAYNARD - OFFICE DE TOURISME LA GRANDE MOTTE / © G.TORDJEMAN - OFFICE DE TOURISME DE CONQUES / © LEZBROZ - CDT LOZÈRE / © ANAIS ARNAL - CDT AVEYRON / © PNRNM / « QUALITÉ TOURISME OCCITANIE SUD DE FRANCE » - P.9 « NOSTRA DEMORA » © HERVÉ LECLAIR / ASPHÉRIES / « VILLE DE TORREILLES CP ESP